

La conjoncture favorise encore les libéraux

Une analyse de
JEAN-CLAUDE LECLERC

Que les élections générales aient lieu cet automne ou, moins probablement, au printemps prochain, seulement deux forces seront sérieusement dans la lutte: le Parti libéral du Québec (PLQ) — plus que son chef, Robert Bourassa — et le premier ministre, Pierre-Marc Johnson, plus que le Parti québécois (PQ).

Les tiers partis ne semblent pas, malgré l'incertitude chez les électeurs, avoir grand chance de prendre pied à l'Assemblée nationale, ni de provoquer de déséquilibre sur l'échiquier politique. En courtisant les milieux d'affaires, en suspendant son option constitutionnelle, le PQ s'est rapproché de milieux qu'il a longtemps effrayés: P.-M. Johnson empêchera, au moins le temps d'une élection, l'émergence de quelque Parti conservateur.

Mais à peu de temps de cette bataille à deux, l'alignement des forces laisse peu de doute sur l'issue du scrutin. Le PLQ jouit d'une supériorité qui apparaît écrasante. Seule une campagne exceptionnelle de la part du nouveau chef du PQ pourrait épargner au parti le retour à une présence symbolique à l'Assemblée nationale.

Le PLQ surpasse actuellement le PQ par le nombre de membres inscrits au parti, par la richesse de la caisse électorale, par les travaux préparatoires au programme de la prochaine campagne. La popularité du PLQ ne fléchit guère, non plus, malgré le départ de Robert Bourassa et la jeunesse du chef péquiste qui lui fait face.

Les sondages les plus récents confirment l'avance du PLQ dans la faveur populaire ainsi que l'impopularité persistante du gouvernement péquiste, même après le départ de René Lévesque et la mise en suspens de l'option du parti.

La marge qui séparait le PQ du PLQ s'est quelque peu rétrécie. De plus de 40 points en 1983 et 1984, elle serait tombée à 20 ces derniers mois, voire à la moitié s'il faut en croire un sondage privé du PQ. Un parti peut prendre le pouvoir en obtenant moins de votes que son adversaire, mais la distance ne doit pas être trop grande.

Des courants sociaux nouveaux qui cherchent à s'imposer au Québec, féminisme, jeunes, mouvement écologiste, communautés culturelles, organismes à vocation internationale.

Voir page 10: Les libéraux

LES CINQ AUTRES ASPIRANTS SE RALLIENT AU SUCCESSEUR DE LÉVESQUE

Johnson obtient 58.7% des suffrages

GILLES LESAGE

M. Pierre Marc Johnson a été élu hier soir, au suffrage universel des membres, président du Parti québécois, succédant ainsi à M. René Lévesque, qui a fondé ce parti il y a 17 ans.

M. Johnson a obtenu 58.7% des suffrages exprimés, devançant facilement ses deux principaux concurrents, soit Mme Pauline Marois, qui a récolté 19.7% des votes, et M. Jean Garon, qui en a eu 16.2%. Le partage s'est fait sensiblement de la manière que le

prévoient les plus récents sondages.

Les trois autres aspirants se sont partagés un peu plus de 5% des suffrages péquistes: M. Guy Bertrand, 2.8%; Mme Francine Lalonde, 1.5%; M. Luc Gagnon, 1.1%.

Les cinq candidats défaits, au premier chef Mme Marois et M. Garon, se sont ralliés à leur nouveau chef, quatre d'entre eux le faisant devant les caméras de la télévision et plusieurs centaines de partisans, à l'aréna Maurice-Richard où avait lieu le dévoilement des résultats. Seul M. Bertrand manquait à l'appel,

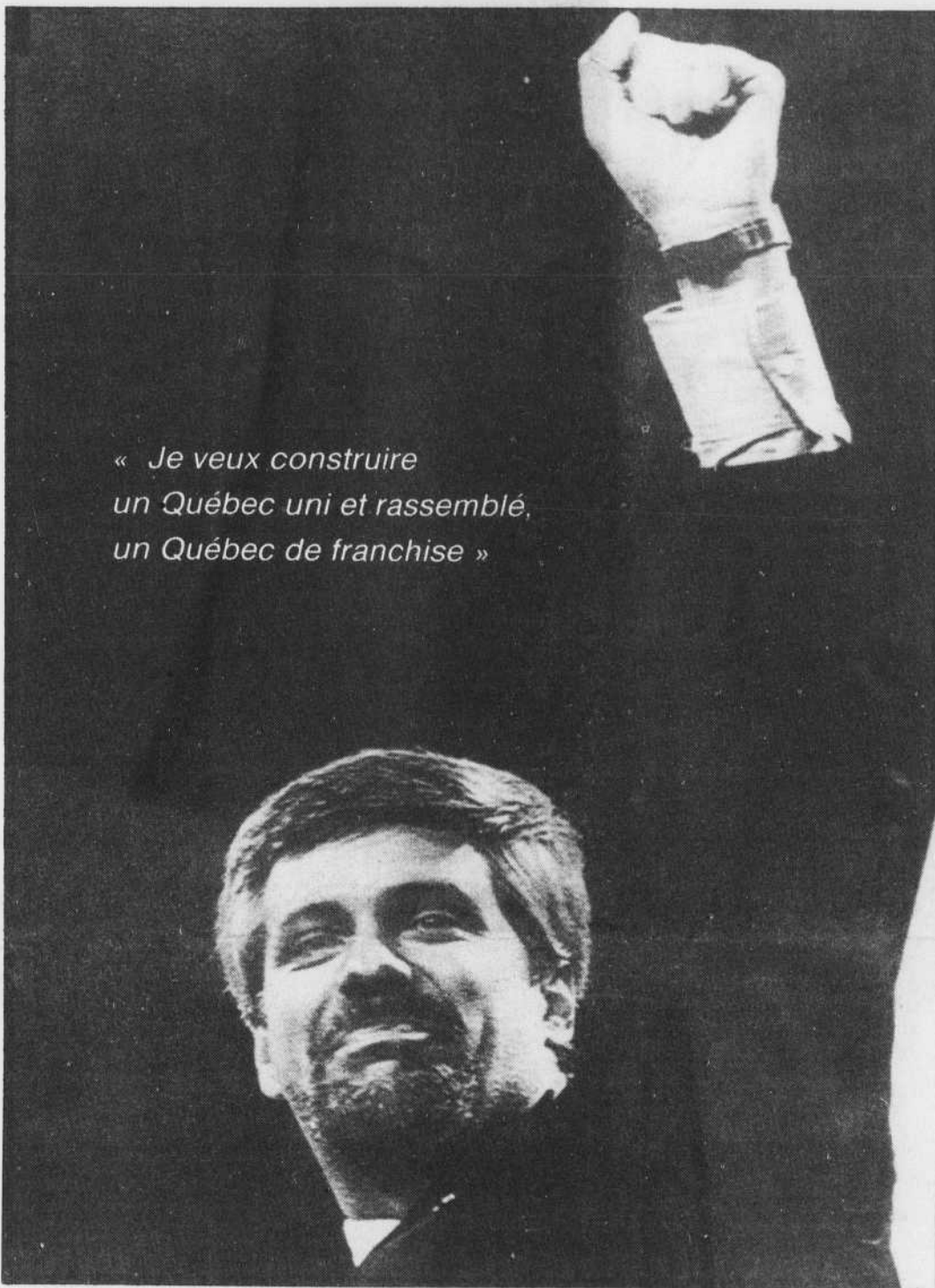
mais il a fait tenir à M. Johnson un message de ralliement personnel. Toutefois, un groupe de sympathisants de l'avocat indépendantiste de Québec ont fait savoir qu'ils ne pouvaient se rallier à celui qu'ils identifient au Parti conservateur.

Dans quelques jours, au plus tard jeudi, 17 ans après la mort de son père, Daniel, le ministre de la Justice et délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes sera appelé à prendre la direction du gouvernement.

Voir page 10: Johnson

LES RÉSULTATS

Bertrand, Guy	2,733	2.8 %
Gagnon, Luc	1,046	1.1 %
Garon, Jean	15,730	16.2 %
Johnson, P.M.	56,925	58.7 %
Lalonde, Francine	1,484	1.5 %
Marois, Pauline	19,471	19.7 %



« Je veux construire
un Québec uni et rassemblé,
un Québec de franchise »

Johnson invite les Québécois à « sortir Bourassa du décor »

PIERRE O'NEILL

Nouveau chef élu du Parti québécois, Pierre-Marc Johnson a invité hier les Québécois à regarder vers l'avenir et « sortir du décor » Robert Bourassa, pour empêcher le recul du Québec.

Dans un discours à saveur électorale, M. Johnson a accusé le chef du P.Q. de mentir aux Québécois, en leur laissant croire qu'il est possible de diminuer les impôts et les emprunts tout en augmentant les services. « L'état ne paye rien, il distribue les factures et il faut nous assurer que nous puissions payer la facture de ce progrès, par l'enrichissement économique. Le Québec que je veux construire, uni et rassemblé, c'est un Québec de franchise ».

Dans une brève allusion au discours d'adieu prononcé vendredi soir par le fondateur du parti, M. Lévesque, le nouveau chef s'est engagé à revaloriser le grand héritage démocratique qui lui a été légué et surtout à « garder la maison propre ». Puis, il a ajouté: « Il nous faut maintenant

bâtir, en poursuivant notre affirmation culturelle sur ce territoire que nous devons de plus en plus prendre possession et modifier, s'il le faut nos institutions démocratiques pour qu'elles se distinguent du continent ».

Parlant en anglais, en italien, en espagnol et en grecque, M. Johnson a rappelé que le Parti québécois est attaché non seulement à la culture de la majorité, mais également à toutes les cultures qui habitent le Québec. « Il faut valoriser l'harmonie entre les groupes et la solidarité de tout le peuple du Québec ».

Rendant hommage à tous ses concurrents dans cette course, y incluant les deux plus récalcitrants, Jean Garon et Guy Bertrand, le président du Parti québécois s'est engagé encore à tenir compte des principales préoccupations exprimées dans cette course par les candidats, notamment, la place des jeunes et des femmes, l'écologie, la recherche de l'excellence et l'environnement.

Mais le discours du nouveau leader péquiste a surtout donné le ton

Voir page 10: Discours

■ L'éditorial de Jean-Louis ROY

— Page 8

■ Résultats complets du scrutin

— page 4

■ Les candidats défaits se rallient

— page 2

GRANDE-BRETAGNE

Week-end d'émeutes à Brixton

LONDRES (AP, AFP, Reuter) — De nouveaux affrontements ont éclaté, hier soir à Brixton, en banlieue de Londres, entre jeunes Antillais et forces de l'ordre, mettant un terme à un week-end de violences déclenchées par une bavure policière.

Il s'agit des plus graves incidents violents depuis quatre ans dans la région de Londres, et de la seconde flambée de violences ce mois-ci en Grande-Bretagne.

Les incidents de Brixton ont éclaté samedi après une journée de tension engendrée par une « tragique erreur », selon les mots mêmes de Scotland Yard.

Un policier a grièvement blessé d'une balle dans la colonne vertébrale une habitante noire du quartier, mère de six enfants, quelques secondes seulement après avoir fait irruption à son domicile, à la recherche de l'un de ses fils soupçonné d'avoir participé à une attaque à main armée.

Hier, les médecins indiquaient que la victime, Mme Cherry Groce, 38 ans, risquait de demeurer paralysée pour le restant de ses jours.

En dépit des excuses de la police et de l'annonce immédiate de l'ouverture d'une enquête officielle, environ 300 jeunes, antillais pour la plupart, se sont progressivement massés dans les rues avant de bombarder le commissariat local de cocktails Molotov et de pierres, peu avant la tombée de la nuit, samedi.

Pendant plusieurs heures, dans la nuit de samedi à hier, ils ont affronté les forces de l'ordre en tenue anti-émeute dépêchées en grand nombre sur place. Les émeutiers les ont soumis à un tir nourri de projectiles divers, encouragés de la voix par certains habitants du haut de leurs fenêtres. Ils ont érigé des barricades et incendié plusieurs dizaines de voitures, dont des fourgons de police. Ils ont également incendié des immeubles, dont un bureau de poste, et pillé des magasins.

Les pompiers ont fait savoir que leurs camions avaient essuyé des jets de pierres de la part des jeunes émeutiers lorsqu'ils sont entrés à Brixton pour éteindre les incendies.

Plusieurs journalistes ont été frappés alors qu'ils tentaient de téléphoner leurs articles à leurs rédactions.

Brixton a été le théâtre de nou-

veaux désordres hier soir alors que des policiers de la brigade anti-émeute intervenaient pour disperser des jeunes qui avaient incendié une voiture. Cinquante policiers environ, munis de casques et de boucliers, ont chargé quelques 200 manifestants, après que la voiture enflammée eut été placée en travers d'une des rues du quartier.

L'émeute a fait au total 53 blessés, dont 16 policiers et deux journalistes. Une douzaine de boutiques et 55 véhicules ont été détruits, et Scotland Yard annonce avoir procédé à l'arrestation de 149 personnes.

Cette soudaine flambée de violence a confirmé les pires craintes du gouvernement britannique qui soulignait, voici 15 jours, les dangers d'explosions sociales dans les banlieues à forte population immigrée des grandes villes industrielles. Le ministre de l'Intérieur, M. Douglas Hurd, avait notamment recommandé à la police d'être sur ses gardes après des émeutes particulièrement brutales qui avaient fait deux morts, une cinquantaine de blessés et des millions de livres de dommages à Birmingham, les 9 et 10

Voir page 10: Emeutes



Photo AP

Des émeutiers ont incendié, dans la nuit de samedi à hier, de nombreux immeubles de Brixton, en banlieue sud de Londres. Cinquante-trois personnes ont été blessées, dont 16 policiers.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

ACTIONS RÉA DES BLUE CHIPS

L'abondance des émissions de nouveaux titres REA peut laisser plusieurs contribuables perplexes. En solution de rechange, sept grandes compagnies permettent aux investisseurs d'effectuer des versements au comptant.

Page 11

LE DEVOIR CULTUREL

LA PUBLICITÉ À RADIO-QUÉBEC

La récente décision du CRTC de permettre à Radio-Québec de diffuser de la publicité lors de « pauses naturelles » ne fait pas l'unanimité. Les réalisateurs de R.-Q., contrainsts d'inclure des pauses pour diffuser de la publicité, s'inquiètent du respect du mandat de Radio-Québec.

Page 18

NOUVEAU

LA PUISSANCE DE
DE
LOGO

LA PUISSANCE DE
DE
dBASE III

**COMPRENDRE
L'INFORMATIQUE
C'EST AUSSI
LA LIRE**

Diffuseur en librairie et en boutique informatique

édilog (514) 273-1653
1-800-361-9852

5253, avenue du Parc, bureau 425
Montréal (Québec) H2V 4P2

l'éditeur informatique
TURGEON

PIERRE-MARC JOHNSON, NOUVEAU PRÉSIDENT DU PQ



Lévesque a démissionné de son poste de député

NORMAN DELISLE

MONTREAL (PC) — Le premier ministre René Lévesque a démissionné de son poste de député de Taillon dimanche.

Dans un télégramme qu'il a fait parvenir au président de l'Assemblée nationale Richard Guay, M. Lévesque annonce qu'il abandonne « à regret » son siège.

Au sujet de la fonction de député, M. Lévesque écrit: « Je persiste à croire que c'est le rôle le plus prestigieux. Toute autre fonction n'est que de la régie interne ».

L'ancien député sollicite la clémence de ses électeurs de la Rive-Sud pour avoir été souvent « éloigné du comté » par la nature de ses fonctions de premier ministre. Il leur demande de ne pas lui « en tenir rigueur ».

M. Lévesque remercie également ceux qui lui ont permis de « remplir sa tâche de moins mal possible » à l'Assemblée nationale.

La loi exige qu'un député qui démissionne par lettre fasse contre-signer le document par deux autres membres de l'Assemblée nationale. Dans ce cas-ci, ce sont les députés Guy Tardif (Crémazie) et Yves Bédard (Matane) qui l'ont fait. Tous deux sont ministres.

La carrière de M. Lévesque comme député a commencé en 1960 lorsqu'il a été élu comme candidat libéral dans le comté de Laurier au scrutin du 22 juin.

M. Lévesque l'avait emporté de justesse par à peine 100 voix, car l'Union nationale avait confondu les électeurs en présentant un candidat indépendant portant lui aussi le nom de René Lévesque. Il avait drainé suffisamment de votes pour menacer la vedette libérale.

M. Lévesque avait été réélu comme libéral à l'élection du 14 novembre 1962, toujours dans Laurier.

Au scrutin du 5 juin 1966, M. Lévesque était réélu pour la troisième fois, même si le Parti libéral perdait aux mains de l'Union nationale de Daniel Johnson.

Il abandonnait toutefois cette formation politique en 1967 et siégeait comme indépendant.

Il fonda le Parti québécois en 1968 et se porta candidat péquiste, toujours dans Laurier, au scrutin du 29 avril 1970. Toutefois, il était battu par le libéral André Marchand grâce surtout à l'appui massif que les Néo-Québécois, principalement d'origine grecque, donnaient au Parti libéral.

Même dévotion au scrutin du 29 octobre 1973 où le chef péquiste cédait par à peine 200 voix dans le comté de Dorion contre le libéral Alfred Bossé.

Toutefois, en 1976, M. Lévesque sollicitait l'appui des électeurs de la Rive-Sud de Montréal dans le comté de Taillon, qui correspond à la ville de Longueuil. Il est élu triomphalement par plus de 10 000 voix, tout comme la formation politique qu'il dirige. Le Parti québécois est au pouvoir et le député de Taillon devient premier ministre.

En 1981, M. Lévesque est réélu avec une autre forte majorité dans Taillon, défaisant le président du Parti libéral Larry Wilson.



Tous les candidats à la présidence du Parti québécois se sont ralliés au gagnant, M. Pierre Marc Johnson.

Johnson: « Bourassa est le Turner de la politique québécoise »

MARIE-AGNÈS THELLIER

MONTREAL — M. Pierre-Marc Johnson estime que M. Robert Bourassa est le « John Turner » de la politique au Québec puisque le chef du Parti libéral du Québec est lui-même resté éloigné des affaires publiques pendant neuf ans.

Aussi le nouveau chef du PQ ne s'inquiète pas outre mesure du précédent « Turner », c'est-à-dire du cuisant échec électoral subi par le tout nouveau chef du Parti libéral du Canada lors de la dernière élection fédérale. Il a ajouté que le PQ représente un meilleur avenir pour le Québec que le Parti libéral et que le Québec de 1985 ne peut absolument plus être gouverné comme le Québec d'il y a dix ans.

Lors d'une conférence de presse tenue quelques minutes après que sa victoire ait été proclamée, M. Johnson s'est dit très satisfait des résultats. Il considère comme « phénoménal » le vote de 93 000 personnes, c'est-à-dire des deux-tiers des membres en règle. Il ajoute que ses 60% d'appui valent beaucoup plus que les 72% d'appui à Robert Bourassa par

seulement 2 500 délégués au dernier congrès au leadership libéral. « Je me sens très bien appuyé par les militants », a déclaré M. Johnson au terme d'une « très belle journée ».

Hier soir, M. Johnson n'a pas voulu répondre aux questions touchant ses premières décisions comme premier ministre, puisqu'il n'est pas encore assermenté. Il compte rencontrer M. René Lévesque dans les prochaines 48 heures et il se déclare à la disposition de M. Lévesque pour discuter des modalités de transition.

Le nouveau président du PQ n'a pas été surpris par la lettre de démission de M. Lévesque comme député de Taillon. « Je savais depuis quelques semaines son intention de démissionner et ce n'est pas une surprise », a précisé M. Johnson. « Je ne sais pas s'il était à Montréal », a-t-il simplement répondu à la journaliste qui évoquait sa possible déception de n'avoir pas reçu de télégramme de félicitations de M. Lévesque, à l'exemple de celui reçu de M. Bernard Landry sur la scène de l'aréna Maurice-Richard.

Le futur premier ministre n'a pas voulu non plus révéler quelles places

auront M. Jean Garon et Mme Pauline Marois dans son nouveau cabinet, ni si des personnalités non-élues seront invitées au conseil des ministres. Il faudra attendre son assermentation.

M. Johnson «croit que le PQ aura une brochette de candidats intéressants» lors des prochaines élections. Il y en aura «un certain nombre» dit-il prudemment. Mais «on s'en parlera quand ce sera le temps».

Le nouveau président du PQ a rencontré brièvement l'exécutif national du parti juste après son élection. Une autre rencontre est prévue prochainement. Le PQ devra faire une campagne de financement pour financer les dépenses des prochaines élections, reconnaît M. Johnson car «on n'a pas \$5 millions» (somme qu'ont les libéraux).

Enfin, M. Johnson considère que le PQ est «complet» même sans ceux des orthodoxes qui ont choisi de ne pas rentrer au bercail. Il estime que le PQ est vigoureux et qu'il a conservé une complexité remarquable avec la population. Il signale aussi que certains «orthodoxes» ont été ses ardents supporters.

Pour les militants, « l'homme de la situation »

CAROLE BEAULIEU

Homme de la situation. Idéaliste pratique. Gouvernant réaliste tranquille. Tels sont quelques-uns des qualificatifs employés hier par les militants du Parti québécois pour décrire celui qu'ils venaient d'élire, par une imposante majorité, chef de leur parti.

« L'homme ne se dit ni de droite ni de gauche », expliquait M. Doris Lussier. « Il est à l'écoute de la réalité. Dans tous les pays du monde c'est comme ça aujourd'hui. Ainsi, voyez en France, un gouvernement socialiste prend parfois des mesures de droite ». Selon M. Doris Lussier, le nouveau chef du Parti québécois s'inscrit dans la lignée de ses chefs de gouvernement « plus idéalistes qu'idéologues », élus récemment dans les pays industrialisés.

De même, selon M. Claude Morin, celui que les Québécois auront nommé le père de l'étapisme, Pierre-Marc Johnson correspond à un moment historique du Québec. « Il n'aurait pas été élu il y a 10 ans. Peut-être pas dans 10 ans non plus. Mais maintenant, c'est définitivement l'homme de la situation ».

Peu surpris de cette victoire dont ils étaient déjà convaincus depuis le tout début de la campagne, les militants du Parti ont surtout insisté hier sur la victoire que cette course au

leadership unique en son genre aura conféré au Parti québécois.

Certains, comme M. Morin, n'ont pas manqué de faire remarquer que M. Johnson a remporté la victoire dans toutes les régions du Québec, ce qui en fait un chef véritablement national. Seuls les comtés de M. Jean Garon et de Mme Marois lui ont échappé.

M. Johnson, a déclaré hier soir le ministre Michel Clair, a reçu un « appui massif » de la base alors que ses deux plus proches adversaires, M. Garon et Mme Marois, ont reçu des « appuis significatifs ». Selon les députés Michel Clair, Guy Tardif et Robert Dean, cette campagne à la direction du Parti québécois a constitué un bon exercice organisationnel pour le Parti. Elle lui a permis, ont-ils précisé, de remobiliser sa base et de renouveler ses idées tout en préparant ses thèmes pour la prochaine campagne.

Selon la présidente du Parti, Mme Nadia Assimopoulos, l'expérience du scrutin universel des membres s'avère concluante et constitue certainement l'un des grands acquis de cette campagne à la direction.

Même les adversaires d'hier se disaient heureux de la victoire de Pierre-Marc Johnson.

Aborant toujours le foulard aux couleurs de Mme Pauline Marois, M. John Hooley, seul militant anglo-

phone du Parti québécois du comté de Saint-Louis, se disait satisfait du renouveau que cette campagne pourra apporter au Parti. Ce parti qui, il le souhaite, empêchera le « désastre Bourassa de refrapper le Québec ».

Pour certains, la décision n'en aura toutefois pas été moins difficile. « J'ai hésité longtemps entre Mme Marois et M. Johnson », racontait hier soir Michel Breault, un jeune de 20 ans qui allait finalement devenir le directeur de campagne de M. Johnson dans le comté de Joliette. « J'ai finalement décidé en faveur de M. Johnson parce que je croyais qu'il avait plus de chance de battre Robert Bourassa ».

Selon M. Breault, le Parti québécois a encore des chances de défaire le Parti libéral du Québec, même si, convient-il, « c'est difficile à 20 ans de militer pour un parti au pouvoir ».

Cette course à la direction aura aussi consacré la place importante des femmes dans le Parti québécois, a déclaré hier la coordonnatrice du comité d'action politique des femmes du Parti québécois, Mme Chantal Mallen.

Selon Mme Mallen, le Parti s'est donné un chef « sensible à la question des femmes » et qui a pris plusieurs engagements vis-à-vis la famille et la place des femmes dans la société québécoise.

Les libéraux fédéraux se méfient plus de Johnson que de Lévesque

OTTAWA (PC) — Les libéraux fédéraux se méfient encore plus de Pierre Marc Johnson que de René Lévesque tandis que du côté gouvernemental, les conservateurs le voient comme un homme de compromis.

Le député libéral de St-Maurice, M. Jean Chrétien, a déclaré que Pierre Marc Johnson est le prototype de l'ambiguïté. Le Parti québécois est toujours hypothéqué par l'option indépendantiste et à ce chapitre, dit-il, Pierre Marc Johnson est encore moins clair que René Lévesque.

Pour le député libéral de Saint-Denis, Marcel Prud'homme, c'est un visage beau et nouveau que s'est donné le Parti québécois, mais c'est aussi l'incertitude qui continue.

Quant au député libéral de Montréal-Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, il affirme que c'est la vieille Union Nationale qui revient sous l'appellation de Parti québécois.

Du côté conservateur, on fait plus volontiers l'éloge du style Johnson. Le député de Richelieu, Louis Plamondon, a déclaré que M. Johnson est à l'image de son père et que le Parti québécois aura un chef plus rationnel à sa tête, contrairement à René Lévesque qui était plutôt émotif.

Le député conservateur anticipe des relations plus souples entre Ottawa et Québec sous la gouverne de Pierre Marc Johnson.

Le Parti libéral du Québec ne commente pas le résultat du scrutin mais plutôt le mode même de scrutin. Le PLQ trouve décevante l'expérience péquiste d'élection de son chef au suffrage universel et il n'est pas prêt à imiter le Parti québécois.

C'est le commentateur qu'a formulé hier le responsable de l'animation au PLQ, M. Pierre Bibeau, appelé à commenter l'élection de Pierre Marc Johnson à la présidence du Parti québécois.

«Après le vote d'hier, je ne serais pas prêt à recommander l'élection au suffrage universel parce qu'en dépit de la nouveauté, le taux de participation n'a pas atteint 60%, ce qui est décevant même pour les péquistes », a dit M. Bibeau dans une conversation téléphonique.

De plus, a-t-il ajouté, les trois ministres candidats ont été favorisés par rapport aux trois autres, si on se fie aux résultats. « Avant de se lancer corps et âme dans une aventure semblable, il faudrait y penser sérieusement ».

Par ailleurs, M. Bibeau reconnaît que les huit heures de télévision et de radio ont donné aux péquistes une publicité irremplaçable, mais il n'est pas convaincu que cela puisse rapporter à moyen terme.

« Je pense que le Parti québécois est en débandade et je ne pense pas que Pierre Marc Johnson puisse y changer grand chose », estime le porte-parole du PLQ, qui compare le congrès à la direction du PQ à tous les autres congrès politiques du genre.

Toutefois, M. Bibeau estime que l'issue prévisible du scrutin a dû nuire aux cotes d'écoute, puisque le suspense pour l'élection d'un chef n'existait pas comme dans les activités du même genre.

Il note d'ailleurs que le ministre de l'Agriculture s'est rallié un peu mollement à son nouveau chef.

En somme, dit M. Bibeau, « ce n'est pas tellement inquiétant » le congrès du PQ, parce qu'il estime que le Parti libéral « possède le programme, le contenu, l'équipe, l'organisation et l'argent pour battre les péquistes aux prochaines élections ».

Finalement, l'élément le plus encourageant du congrès, indique-t-il, c'est que le nouveau chef péquiste a laissé entendre que les élections générales seraient déclenchées cet automne, ce que souhaitent les libéraux depuis longtemps.

Autre avantage, voit-il, « on a un chef dont on connaît les points forts et les faiblesses à cause de l'expérience »; les péquistes ont un nouveau chef inexpérimenté, qui a atteint son maximum; il ne pourra que descendre maintenant ».

D'Ottawa, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a adressé un télégramme de félicitations au nouveau président du Parti québécois, dont voici le texte:

« Cher Pierre Marc, «Mila se joint à moi pour vous offrir nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence du Parti québécois.

« Veuillez également accepter nos meilleurs vœux, alors que vous vous apprêtez à accepter de lourdes responsabilités au nom de tous les citoyens du Québec ».

De Chicoutimi, le vice-premier ministre du Québec et député de Chicoutimi à l'Assemblée nationale, M. Marc-André Bédard, s'est dit très heureux de la victoire de Pierre Marc Johnson à la tête du Parti Québécois.

Selon lui, M. Johnson saura réunir les idées des autres candidats et sera en mesure de lutter contre Robert Bourassa.

Le Conseil du patronat du Québec y est allé lui aussi hier soir de ses félicitations à M. Pierre Marc Johnson. Les porte-parole du CPQ, MM. Sébastien Allard et Ghislain Dufour, ont souhaité qu'il accorde dès maintenant toute son attention aux problèmes économiques.

Le ministre des Finances et député de Saint-Maurice, M. Yves Duhaime, estime de son côté que l'élection de Pierre-Marc Johnson à la direction du Parti québécois va susciter une approche différente non seulement sur la question de la souveraineté mais sur les orientations politiques.

Tout en regrettant que le Parti québécois n'ait pas eu le temps de réaliser une réforme électorale, le ministre a soutenu que tôt ou tard celle-ci devra se faire « sinon le système politique actuel deviendra encore plus désuet et ne fournira plus l'opportunité aux citoyens et citoyennes d'élire un premier ministre pour les représenter adéquatement et efficacement ».

Le ministre avait choisi de demeurer dans sa circonscription de Saint-Maurice plutôt que de se rendre à l'aréna Maurice-Richard pour célébrer la victoire de son collègue Pierre-Marc Johnson.

Vendredi soir, un show de fin d'époque...

QUEL étrange spectacle que celui de la soirée de clôture de la campagne au leadership péquiste, vendredi soir, à la télévision!

Quoi que bref et émouvant par moments, l'hommage à M. René Lévesque soulevait la nostalgie, sinon la tristesse, de la fin d'une ère. Certains entre leur désir de célébrer les louanges de leur président fondateur, et les réticences de ce dernier à se faire sérenader par un parti qui, après l'avoir adulé comme pas un autre ne l'a été depuis Duplessis, les péquistes ont navigué entre le dythirambe et la platitude en couleurs. Il n'y eut pas d'excès, comme pour M. Trudeau l'an dernier, mais même la musique de Neil Chotem avait des relents d'un autre âge, sans les fameux cris de ralliements des soirs de triomphes et de défaites.

Il n'y a pas eu l'esclandre que certains craignaient, connaissant l'humeur du chef démissionnaire envers les siens, mais il n'y a pas eu non plus ces grands moments de frisson auxquels le PQ nous a habitués, que ce soit en 1970 ou en 1973, plus encore en 1976, au référendum et en avril 1981. Comme il se doit, et comme toujours quand il est quelque part, c'est M. Lévesque qui a volé le show, certes, mais à son corps défendant et comme en s'excusant d'être là. La caméra, qu'il connaît mieux qu'aucune autre bête de spectacle, nous a montré à l'occasion ses mimiques inimitables, ses haussements d'épaule, son sourire narquois, moqueur ou ironique. Jusqu'à la fin, il sera resté fidèle à lui-même et à l'immense personnage qu'il est devenu.

« Les hommes, dans la vie, c'est pas toujours drôle », comme l'a si bien dit l'impayable M. Emile à son comparsa du «Matou». Il y eut de la tendresse avec Fabienne Thibault et son lancinant «Il y a longtemps que je t'aime, jamais je ne t'oublierai», aussi avec «L'hymne au printemps» du cher patriarcale Félix qui, de son île d'Orléans, a fait vibrer la salle et les spectateurs. Le vidéo sur les grandes étapes de la carrière de M. Lévesque a fait revivre des moments gais, des moments tristes aussi, notamment la soirée référendaire et, surtout, un message de confiance en l'avenir et d'espoir en la jeunesse.

Que dire du texte passionné d'une ancienne collaboratrice, Mme Evelyn Dumas, que le héros du soir a lui-

même qualifié d'impudent? Chose certaine, il était lu de façon superbe par Mmes Monique Miller et Marie Tifo. J'en retiens surtout quelques traits: Cet homme a encore plus la passion de comprendre et de communiquer que celle de faire; son intuition est faite de tendresse et d'ironie et sa passion consumante à la luminosité de la braise...De l'ensemble des messages, deux mots ressortent: la fierté et l'intégrité, que M. Lévesque a éminemment inculquées aux Québécois depuis un quart de siècle. Mais il n'aime pas le charriage et le dit à l'oreille de son ami Doris Lussier qui lance que M. Lévesque nous a transformés en Québécois.

Cachant mal son émotion, M. Lévesque ironise sur la carte de membre à vie du PQ qu'on lui a remise («Ne partez pas sans elle, mais partez!»), et sur la nécrologie hyperbolique servie par les médias, avant de lancer «Merci quand même...» Après ses mots bien sentis concernant le respect de l'objectif fondamental du PQ et du rythme de la population, et son oburgation visant à garder la maison propre, il se mêle dans ses notes et improvise, un peu lourdement, sur Montréal et le béton. Puis il fait entonner ce qui pourrait ressembler à un simili hymne national, le célèbre «Gens du pays», que même M. Pierre Marc Johnson chantonne, sous l'oeil sans cesse admiratif de sa femme.

Une partie de soirée, donc, qui laisse des sentiments partagés, comme c'est toujours le cas, quand il s'agit de M. Lévesque, dénotant et imprévisible jusqu'à la fin, attachant et agaçant.

Quant au reste de la soirée, ce fut aussi une étrange fin de campagne pour un parti qui n'a cessé d'innover, jusque dans le mode d'élection du successeur de M. Lévesque. Je glane ici et là quelques images et impressions fugaces.

Dans un discours de salle paroissiale, M. Jean Garon lance un vif avertissement, lourd de menace, en regardant droit vers la tribune de M. Johnson: le nouveau chef ne doit pas exiger plus de loyauté qu'il n'en a lui-même donné à M. Lévesque. Puis, en énumérant les réalisations gouvernementales depuis neuf ans, le ministre nomme à peu près tous ses collègues, à l'exception notable de M. Johnson et de Mme Pauline Marois, se gardant la plus



M. René Lévesque et sa femme, Corinne Côté-Lévesque, à leur arrivée à l'aréna Maurice Richard, vendredi soir.

belle part pour lui-même, avec pas moins de sept ou huit réalisations majeures. Ça promet pour cette semaine cruciale qui commence à Québec.

Élégant plaideur, fleur à la boutonnière, M. Guy Bertrand presse les péquistes de ne pas confier la gouverne d'un parti indépendantiste à un fédéraliste. La même cible que M. Garon, évidemment.

Mme Pauline Marois fait travailleuse sociale, selon M. Claude Morin, ou jéciste des années 60, opine M. Daniel Latouche. Il me semble pourtant qu'il y a dans ses accents encore mal ajustés une sensibilité nouvelle, une nouvelle manière de faire de la politique qui se cherche avec fébrilité. Je n'ai pas le goût de faire de l'ironie sur quelqu'un qui veut d'abord écouter pour mieux comprendre, proposer et non imposer, en un mot émouvoir. J'ai

comme l'intuition qu'elle fera un excellent tandem avec M. Johnson.

Le message de Mme Francine Lalonde aurait certes mérité une meilleure audience. Mais la leçon passe mal quand le cours est «plate», comme disent tous les étudiants du monde. De même, le prof Luc Gagnon a bien revu ses notes magistrales, mais il manque à tout le moins de la fougue et de la passion qui nous convaincront. Après tout, c'est de la survie de l'humanité dont il traite, mais comme s'il était déjà, lui, dans un monde meilleur. Le preacher est encore novice, il se fait tard et la salle est rébarbative à La Pastorale de Beethoven.

Pendant tout ce temps, comme à l'Assemblée nationale, la caméra est braquée uniquement sur l'orateur et sur sa tribune. C'est ce qu'on appelle l'objectivité. Mais la télé aurait dû nous faire voir ce qui se passait dans la salle, qui se vidait progressivement, ainsi que les mimiques des autres candidats. Elle aurait dû se faire plus curieuse, comme elle doit l'être dans ce genre d'événements plutôt statiques et monotones, surtout quand ils durent plus de quatre heures.

M. Johnson l'a bien compris qui, au lieu d'endormir tout à fait ceux qui étaient encore à l'écoute, a utilisé la moitié de son temps à saluer ses admirateurs et à se laisser porter lentement vers la tribune. Comme s'il était déjà en selle, avec tambours et trompettes, macarons et canotiers. Le PQ est déjà différent, plus américain et tapageur. Il a changé avec le Québec, explique le futur premier ministre, sûr de lui, déconstruit, déjà aux commandes et qui tente d'imposer son style, sa nouvelle manière. Ce n'est pas le goût du pouvoir qui l'habite, assure-t-il, mais celui du Québec et celui de battre Robert Bourassa. On verra vite à l'usage. Il annonce le combat de chefs qui démarre et sera implacable. Lequel des deux aura un troisième mandat?

Une ère qui finit nostalgiquement ou un «remake», comme au cinéma? Pour l'heure, un objectif essentiel a été raté et les violons sont tristes. Merci quand même, M. Lévesque, et bon voyage!

GILLES LESAGE

PIERRE-MARC JOHNSON, NOUVEAU PRÉSIDENT DU PQ



Guy Tardif sera aussi de nouveau candidat

Landry: le PQ a plus de chance que jamais de conserver le pouvoir

PIERRE O'NEILL

La victoire de Pierre Marc Johnson, selon son ancien adversaire Bernard Landry, était écrite dans le ciel et sa personnalité « convient parfaitement bien à cette période de notre histoire ».

Invité à commenter l'élection de M. Johnson à la présidence du Parti québécois, M. Landry s'est montré particulièrement élogieux à l'endroit de son nouveau chef, allant même jusqu'à prédire que le PQ avait maintenant plus de chances que jamais de conserver le pouvoir aux prochaines élections générales.

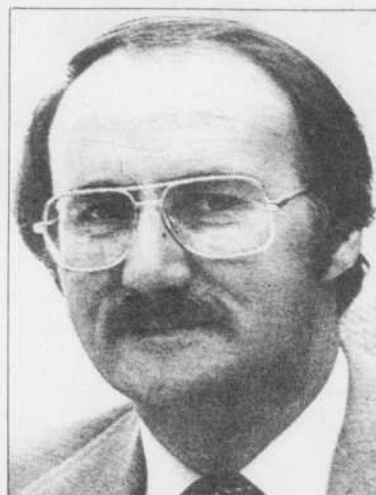
Dans un entretien téléphonique avec LE DEVOIR, M. Landry a par ailleurs indiqué qu'il n'avait pas encore décidé s'il resterait en politique ou chercherait à faire carrière ailleurs. C'est à l'issue de l'entrevue qu'il aura avec M. Johnson, cette semaine, que M. Landry prendra sa décision. Il espère que le nouveau chef lui confiera un rôle important au sein du prochain gouvernement et qu'il souscrira à sa vision du Québec. La rumeur veut que M. Landry exige le ministère des Finances, mais il refuse de préciser ses intentions: « Il est bien évident que si M. Johnson m'offre le ministère du Revenu, je comprendrai qu'il y a là un message ».

Cela dit, le ministre du Commerce extérieur n'a pas l'intention de renier l'idéal qui l'a amené en politique. Il entend réitérer à M. Johnson son désir de continuer à promouvoir la souveraineté du Québec. « Si je reviens, la principale raison qui va me faire revenir sera pour que l'exécution du testament politique de M. Lévesque soit faite convenablement, c'est-à-dire, le pays complet et reconnu. C'est la seule chose qui me retient en politique ».

À cet égard, Bernard Landry, sou-



M. Bernard Landry



M. Guy Tardif

ligne que le fondateur du parti, M. Lévesque, a remis la table d'une façon assez particulière, vendredi soir dans son discours d'adieu et qu'il sera difficile à M. Johnson de l'ignorer. « Il a parlé d'un pays complet et reconnu. Alors, ce n'est pas simplement la marche pragmatique d'un Québec plus fort; c'est la souveraineté. Il va falloir que le nouveau président du Parti québécois, s'il veut garder la cohérence du parti, garde l'œil sur cet objectif, qu'il en tienne compte ».

Qu'est-ce qui fait que M. Johnson est l'homme de la situation? M. Landry y voit plusieurs raisons, mais surtout le fait que les circonstances politiques d'aujourd'hui réclament une personnalité de ce genre: les Québécois veulent la paix avec Ottawa, ils ne veulent pas entendre parler de souveraineté de façon trop marquée, trop spectaculaire et les opinions de M. Johnson ne sont pas trop tranchées, note M. Landry qui ajoute: « En quelque sorte, la société

québécoise se donne un plateau, le temps de respirer, et la personnalité de M. Johnson convient parfaitement à cette période de notre histoire ».

M. Landry croit également que le nouveau chef n'aura pas de problème d'unité. « Sa prépondérance était tellement évidente, et sa personnalité tellement transcendante, que je pense qu'il n'aura pas de problème d'unité. Tout le monde va se rallier. C'est ce que je souhaite ».

Confiant que M. Johnson soit en mesure de défaire les libéraux de Robert Bourassa, le ministre du Commerce extérieur y met toutefois une réserve. C'est à la condition que M. Johnson fasse en sorte que le Parti québécois reste le Parti québécois: « Un parti souverainiste, un parti d'une honnêteté absolue, dans la gestion de ses moyens financiers et de son organisation. Il faut que ça reste un parti progressiste, au sein presque populiste du terme. Le défi du nouveau président sera également de faire en sorte que le PQ

reste un parti d'idées, un creuset de la pensée et de l'action au Québec ».

Hypothèse que l'entrevue de cette semaine avec M. Johnson ne débouche sur un épilogue malheureux, que sera-t-il de l'avenir politique de Bernard Landry? C'est une question qui ne l'empêche pas de dormir, parce que tout comme M. Lévesque, il estime que c'est relativement facile pour des ex-ministres de se recycler ailleurs. Pour l'instant, M. Landry soutient qu'il n'a jamais songé se joindre à Laval ou à la Banque nationale de Paris, ce que laissaient entendre les rapports de presse. Et quelle que soit sa décision, c'est à ses militants du comté de Laval-Rapides qu'il l'annoncera en premier.

Le ministre des Transports Guy Tardif a annoncé samedi qu'il se présenterait aux prochaines élections provinciales.

Après avoir assisté vendredi soir à l'hommage rendu au premier ministre René Lévesque, le député de Crémazie s'est dit prêt à relever le défi que celui-ci a posé aux membres du Parti québécois, soit de « continuer à tenir la maison propre et à bâtir un pays complet ».

M. Tardif, qui était demeuré neutre dans la course à la succession du président, s'est engagé à se rallier derrière le prochain chef du parti.

M. Tardif s'est présenté pour la première fois dans le comté de Crémazie en 1976 où il fut élu comme député. À titre de ministre des Affaires municipales jusqu'en 1981, il a travaillé à la réforme de la fiscalité municipale.

Réélu en 1981, il fut le titulaire du ministère de l'habitation et de la protection du consommateur.

Il fut nommé ministre des Transports à l'occasion du remaniement ministériel de novembre 1984.

Asselin: Johnson nuit à son parti

MONTREAL (PC) — Le chef du Parti conservateur du Québec, M. André Asselin, affirme à qui veut l'entendre que Pierre-Marc Johnson s'est trompé de parti et que son élection à la tête du Parti québécois fera beaucoup tort au parti fondé par René Lévesque.

« Je pense qu'en se teintant de bleu, M. Johnson n'a fait que couper l'herbe sous le pied de son parti », affirmait hier, confiant, le chef du PCQ à plusieurs journalistes.

M. Asselin est convaincu que M. Johnson sera incapable de signer une entente constitutionnelle avec le Canada ce qui ne peut que le plonger dans une impasse politique.

M. Asselin affirme même que le président fondateur du PQ, M. René Lévesque fait une lecture semblable à la sienne de M. Johnson. « M. Lévesque a démissionné de son siège, c'est un signe. Écoutez ce qu'il a dit dans son discours l'autre soir: je pense qu'il vient d'indiquer à tout le monde qu'il n'est pas du tout d'accord avec ce qui vient de se passer ».

M. Asselin prévoit enfin que le PCQ devrait pouvoir faire élire une quinzaine de députés lors des prochaines élections.

La situation de M. Mulroney à l'égard des chefs de parti est aussi complexe. Il est un ami de vieille date de Robert Bourassa qui ne manque pas d'ailleurs de rappeler qu'il a donné à l'actuel premier ministre canadien sa première tribune publique en le faisant membre de la commission Cliche. Il a par ailleurs pour Pierre-Marc Johnson, même s'il le connaît très peu, la plus haute admiration, étant le fils de Daniel Johnson qui fut son mentor politique.

Il y a peu de doute pourtant que dans le secret de l'isolement, M. Mulroney voterait libéral. Comme la plupart des dirigeants du Parti conservateur québécois, il n'a jamais voté péquiste de sa vie. Les Brian Mulroney, Michael Cogger, Jean Bazin, Keith Morgan, Bernard Roy sont reconnus pour être des rouges au provincial. Ceux-ci doivent composer toutefois avec une situation nouvelle du fait que plusieurs nationalistes québécois qui ont été près à un moment ou l'autre du PQ se retrouvent aujourd'hui au conseil des ministres. L'avenir du parti exige qu'on respecte les sensibilités de chacun.

Les ministres nationalistes, tout comme la majorité des députés de cette tendance, respectent la directive donnée par M. Mulroney. L'un de ces nationalistes, le ministre Benoît Bouchard, souligne que si l'avenir « du pays et de mon Québec » était en jeu, il s'impliquerait certes dans la prochaine élections, mais que tel ne lui semble pas le cas.

Contrairement aux élections de 1976 et 1981, l'enjeu de la prochaine élection n'est pas le « pouvoir politique du Québec », souligne M. Bouchard. La polarisation autour de l'avenir du Québec est disparue et les libéraux comme les péquistes

Les conservateurs ne se sentent aucune dette

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le Parti conservateur ne se mêlera pas des élections au Québec. C'est un luxe qu'il ne peut se permettre après l'alliance conclue lors de l'élection fédérale du 4 septembre et encore moins lorsqu'il pense à la prochaine élection fédérale.

Les dirigeants du Parti conservateur, conscients des dangers inhérents à une implication dans la campagne électorale québécoise, ont émis une directive qui veut que le parti et ses dirigeants observeront une stricte neutralité. Les militants conservateurs seront laissés libres pour leur part d'appuyer qui ils veulent. Cette liberté s'appliquera aussi aux députés.

Ce que signifie en langage clair cette directive venue des plus hautes instances, c'est que le Parti conservateur ne se sent en fait aucune dette ou obligation envers qui que ce soit au Québec. Pas plus envers les conservateurs provinciaux d'André Asselin qu'envers les libéraux ou encore envers les péquistes qui sont ceux qui espèrent le plus que Brian Mulroney leur renvoie l'ascenseur.

Nommé cet été grand patron de l'organisation politique au Québec par le premier ministre Mulroney, le ministre Roch LaSalle rejette en effet l'idée de dettes électorales. L'appui donné par les péquistes aux candidats conservateurs allait de soi car, dit-il, le Parti québécois ne pouvait faire confiance au Parti libéral de John Turner.

Les péquistes n'ont pas eu le monopole d'un appui aux conservateurs. Les libéraux de Robert Bourassa se sont rangés nombreux derrière le Parti conservateur. Dans nombre de cas, rappellerait M. LaSalle, organisateurs péquistes et libéraux, qui aujourd'hui se font la lutte étaient assis à la même table au cours de l'été 84. Il n'est que normal que chacun reprenne aujourd'hui sa liberté.

La pire erreur que pourrait faire le Parti conservateur, estime M. LaSalle, serait justement de se brancher derrière un parti ou l'autre. La conjoncture électorale est trop fluide encore, dira le ministre en ajoutant que le gouvernement conservateur doit surtout préserver sa crédibilité face au prochain gouvernement, quel qu'il soit.

De fait la situation est quasi impossible pour les conservateurs qui ne peuvent appuyer un parti ou un candidat sans s'aliéner l'autre qu'il connaît aussi bien. M. LaSalle cite en exemple le cas de sa propre circonscription où s'affrontent deux de ses vieilles connaissances: d'une part le péquiste Guy Chevrette est un ami de 25 ans dit-il, et le libéral Donatien Corriveau est quelqu'un avec qui je faisais du sport étant jeune.

Les députés conservateurs québécois se retrouvent tous dans la même situation, ou à peu près. Même Brian Mulroney serait bien embêté s'il avait à donner un appui, même discret, à un candidat dans Duplessis sur la Côte nord. Son adversaire à l'élection du 4 septembre, André Maltais, y est le candidat libéral. Bien qu'il ait des dettes envers la machine péquiste, M. Mulroney, député fédéral de Manicouagan, a peut-être intérêt à travailler avec un député provincial qui soit au pouvoir.

La situation de M. Mulroney à l'égard des chefs de parti est aussi complexe. Il est un ami de vieille date de Robert Bourassa qui ne manque pas d'ailleurs de rappeler qu'il a donné à l'actuel premier ministre canadien sa première tribune publique en le faisant membre de la commission Cliche. Il a par ailleurs pour Pierre-Marc Johnson, même s'il le connaît très peu, la plus haute admiration, étant le fils de Daniel Johnson qui fut son mentor politique.

Il y a peu de doute pourtant que dans le secret de l'isolement, M. Mulroney voterait libéral. Comme la plupart des dirigeants du Parti conservateur québécois, il n'a jamais voté péquiste de sa vie. Les Brian Mulroney, Michael Cogger, Jean Bazin, Keith Morgan, Bernard Roy sont reconnus pour être des rouges au provincial. Ceux-ci doivent composer toutefois avec une situation nouvelle du fait que plusieurs nationalistes québécois qui ont été près à un moment ou l'autre du PQ se retrouvent aujourd'hui au conseil des ministres. L'avenir du parti exige qu'on respecte les sensibilités de chacun.

Les ministres nationalistes, tout comme la majorité des députés de cette tendance, respectent la directive donnée par M. Mulroney. L'un de ces nationalistes, le ministre Benoît Bouchard, souligne que si l'avenir « du pays et de mon Québec » était en jeu, il s'impliquerait certes dans la prochaine élections, mais que tel ne lui semble pas le cas.

Contrairement aux élections de 1976 et 1981, l'enjeu de la prochaine élection n'est pas le « pouvoir politique du Québec », souligne M. Bouchard. La polarisation autour de l'avenir du Québec est disparue et les libéraux comme les péquistes

vont choisir, croit-il, des thèmes de campagne fort semblables à ceux déployés l'an dernier à l'élection fédérale: la création d'emploi, la gestion de la décroissance, le virage technologique, la formation professionnelle.

Même sur la question constitutionnelle, libéraux et péquistes désormais ne se démarquent plus beaucoup l'un de l'autre, affirme M. Bouchard. Il récite à cet égard les prétentions de ceux qui pensent que le gouvernement Mulroney a intérêt à avoir un gouvernement péquiste à Québec pour négocier un nouvel arrangement constitutionnel, la signature péquiste représentant un plus grand dénominateur commun. « On laisse les Québécois choisir l'interlocuteur » qui fera face au gouvernement fédéral, dit-il.



M. Brian Mulroney



M. Roch LaSalle



M. Benoît Bouchard

M. Bouchard est de ceux qui croient par ailleurs que les Québécois n'apprécieraient pas voir les conservateurs fédéraux venir s'impliquer dans le débat électoral. « Ils ont toujours détesté les fédéraux qui se mêlent de tout et de rien », rappelle-t-il en faisant référence à l'attitude qu'a eu le gouvernement libéral.

Si le Parti conservateur avait décidé de s'impliquer dans la prochaine élection, il n'aurait cependant pas que jouer un rôle symbolique qui aurait consisté à avoir une influence morale. Sur le terrain, les militants conservateurs ne sont pas encore trop nombreux même si M. LaSalle souligne qu'officiellement il y a 128.000 membres du PC.

Le besoin de mettre sur pied une machine électorale autonome en prévision des prochaines élections fédérales est en soi un motif suffisant pour que les conservateurs fassent preuve de prudence. Il ne faut s'aliéner personne et c'est probablement pour cette raison qu'on laissera malgré tout certains députés conservateurs s'efforcer, qui pour un candidat péquiste, qui pour un candidat libéral. De la même manière, on fera preuve de prudence envers les conservateurs d'André Asselin.

Le Parti conservateur mis sur pied par M. Asselin n'a toujours pas reçu l'aval de M. Mulroney qui l'avait honni en disant qu'il s'agissait de gens qu'il ne connaissait pas. M. LaSalle estime pour sa part qu'il faut faire attention car les Québécois qui voteront pour ce parti est « un bleu foncé et il ne faut pas l'exciter », dit-il.

Les stratèges conservateurs croient toujours que pour assurer son avenir au plan fédéral, le Parti conservateur a besoin d'avoir une aile provinciale au Québec. Le comportement des Québécois à l'endroit de la formation de M. Asselin sera un indicateur de ce qui est possible de faire, estime M. LaSalle. Si le succès inattendu des créditistes de Camil Samson en 1970 se répétait, ce ne serait pas contre nos intérêts, de dire le ministre.

Déjà président

Déjà président du Parti québécois, avant même que les résultats du vote ne soient proclamés officiellement hier, M. Pierre Marc Johnson a regardé attentivement à la télévision le déroulement de cette soirée d'élection. M. Johnson avait pris place avec son épouse, Me Marie-Louise Parent-Johnson, dans un salon de l'aréna Maurice-Richard. Plusieurs centaines de partisans de tous les candidats s'étaient pressés hier dans cet aréna pour attendre le dénouement de la soirée. Sa victoire était prévisible depuis le début de la campagne à la succession de M. Lévesque. Le taux de participation à ce scrutin a été d'un peu plus de 48 pour cent. M. Johnson a emporté la victoire avec une majorité de quelque 60% des voix.



Comme Lévesque, il s'intéresse de près aux sondages

Bourassa ne croit pas que le PQ de Johnson aura le temps de rattraper le Parti libéral

GILLES LESAGE

QUÉBEC — S'il y a deux hommes politiques qui s'intéressent de près aux sondages et savent comment les interpréter, c'est bien MM. René Lévesque et Robert Bourassa. Rien ne leur échappe, autant les sondages publiés par les médias que les coups de sonde privés auxquels ils ont un accès privilégié, en raison de leurs fonctions.

Par exemple, le premier ministre démissionnaire portait le plus vif intérêt aux rapports précis de celui que celui que l'on a surnommé l'assondeur du PQ, M. Michel Lepage, aussi appelé le professeur Tournesol dans les cercles péquistes. M. Lévesque a souvent dit publiquement que les sondages les plus fiables étaient ceux du PQ et ceux de la maison Sorecom, ce avec quoi presque tous sont d'accord. Quand M. Lévesque a démissionné, M. Lepage a voulu en faire autant pour se recycler. Mais le premier ministre l'a en quelque sorte récupéré, du moins pour un temps, et M. Lepage est présentement à l'emploi du chef du gouvernement.

Quant à M. Bourassa, sa véritable passion pour les sondages remonte aussi loin que ses débuts en politique, il y a près de vingt ans. Il les écoute, les étudie et les commente avec soin, vérifiant un point obscur, contestant une interprétation erronée, ajoutant des explications de son cru. Lui aussi sait fort bien que cer-



M. Robert Bourassa



M. Michel Lepage

tains sondages sont plus valables que d'autres, et il peut lire entre les lignes, au besoin en allant chercher les informations supplémentaires dont il a besoin.

À de multiples reprises, le chef libéral a confié qu'il ne s'inquiète pas de la lente remontée du PQ dans la faveur populaire, surtout depuis que M. Lévesque a démissionné et que M. Pierre Marc Johnson tente de s'imposer comme l'homme du renouveau. Pour le chef libéral, et il a probablement raison, il y a des indices plus probants que les péquistes n'auraient pas assez de temps pour combler l'écart insurmontable de 20 points qui les sépare des libéraux:

l'insatisfaction des Québécois - semblable à celle qui l'a lui-même chassé du pouvoir en novembre 1976 - et leur grand besoin de changement. Au surplus, il fait valoir que, comme pour M. John Turner l'an dernier, à Ottawa, la campagne de leadership péquiste a eu un effet superficiel qui disparaîtra vite avec la campagne électorale.

Ce n'est pas pour rien que, dans leur publicité télévisée, les libéraux font des pieds et des mains pour associer M. Johnson à la vieille équipe péquiste et à ses décisions impopulaires, notamment sur le plan de la taxation. Avant même qu'il ne soit choisi, ils veulent que le nouveau

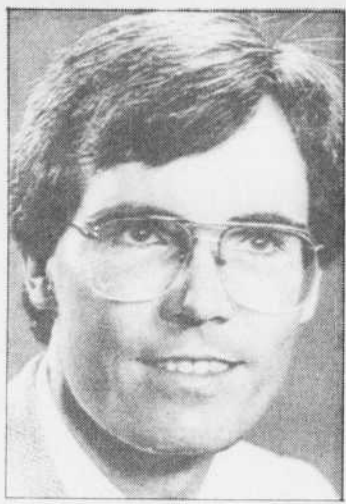
PIERRE-MARC JOHNSON, NOUVEAU PRÉSIDENT DU PQ



LES RÉSULTATS DANS LES 122 CIRCONSCRIPTIONS



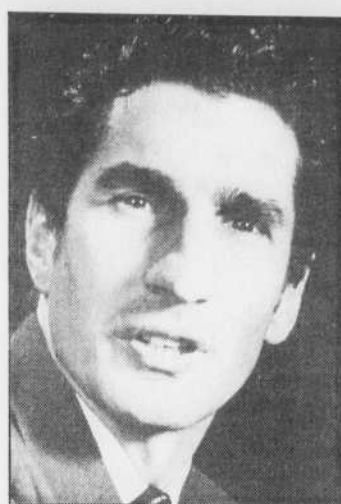
M. Pierre Marc Johnson



M. Luc Gagnon



M. Jean Garon



M. Guy Bertrand



Mme Francine Lalonde



Mme Pauline Marois

LA GRANDE RÉGION MÉTROPOLITAINE

Abitibi-est		
Bertrand, Guy	22	4.0 %
Gagnon, Luc	10	2.0 %
Garon, Jean	81	15.0 %
Johnson, P. Marc	265	48.0 %
Lalonde, Francine	7	1.0 %
Marois, Pauline	170	31.0 %

Abitibi-ouest		
Bertrand, Guy	22	2.2 %
Gagnon, Luc	9	0.9 %
Garon, Jean	110	11.1 %
Johnson, P. Marc	640	64.8 %
Lalonde, Francine	12	1.2 %
Marois, Pauline	194	17.7 %

Argenteuil		
Bertrand, Guy	18	4.0 %
Gagnon, Luc	9	2.0 %
Garon, Jean	142	35.0 %
Johnson, P. Marc	174	43.0 %
Lalonde, Francine	4	1.0 %
Marois, Pauline	62	15.0 %

Arthabasca		
Bertrand, Guy	20	3.0 %
Gagnon, Luc	7	1.0 %
Garon, Jean	175	29.0 %
Johnson, P. Marc	260	43.0 %
Lalonde, Francine	2	0.0 %
Marois, Pauline	139	23.0 %

Beauce-Nord		
Bertrand, Guy	20	2.0 %
Gagnon, Luc	6	1.0 %
Garon, Jean	219	26.0 %
Johnson, P. Marc	413	49.0 %
Lalonde, Francine	21	2.0 %
Marois, Pauline	169	20.0 %

Beauce-sud		
Bertrand, Guy	17	3.0 %
Gagnon, Luc	3	1.0 %
Garon, Jean	118	21.0 %
Johnson, P. Marc	321	56.0 %
Lalonde, Francine	4	1.0 %
Marois, Pauline	112	19.0 %

Bellechasse		
Bertrand, Guy	33	3.0 %
Gagnon, Luc	8	1.0 %
Garon, Jean	258	27.0 %
Johnson, P. Marc	528	55.0 %
Lalonde, Francine	8	1.0 %
Marois, Pauline	130	13.0 %

Berthier		
Bertrand, Guy	28	3.0 %
Gagnon, Luc	7	1.0 %
Garon, Jean	1112	11.0 %
Johnson, P. Marc	712	69.0 %
Lalonde, Francine	17	2.0 %
Marois, Pauline	155	15.0 %

Bonaventure		
Bertrand, Guy	7	1.0 %
Gagnon, Luc	3	1.0 %
Garon, Jean	68	12.0 %
Johnson, P. Marc	349	62.0 %
Lalonde, Francine	3	1.0 %
Marois, Pauline	M 133	24.0 %

Brome-Missisquoi		
Bertrand, Guy	8	2.0 %
Gagnon, Luc	5	1.0 %
Garon, Jean	72	16.0 %
Johnson, P. Marc	287	64.0 %
Lalonde, Francine	4	1.0 %
Marois, Pauline	69	16.0 %

Champlain		
Bertrand, Guy	22	3.0 %
Gagnon, Luc	103	13.0 %
Garon, Jean	558	70.0 %
Johnson, P. Marc	6	1.0 %
Lalonde, Francine	102	13.0 %

Chapleau		
Bertrand, Guy	18	4.0 %
Gagnon, Luc	5	1.0 %
Garon, Jean	47	11.0 %
Johnson, P. Marc	239	54.0 %
Lalonde, Francine	3	1.0 %
Marois, Pauline	129	29.0 %

Charlesbourg		
Bertrand, Guy	25	3.0 %
Gagnon, Luc	5	1.0 %
Garon, Jean	170	20.0 %
Johnson, P. Marc	397	47.0 %
Lalonde, Francine	9	1.0 %
Marois, Pauline	235	28.0 %

Charlevoix		
Bertrand, Guy	16	2.0 %
Gagnon, Luc	6	1.0 %
Garon, Jean	156	18.0 %
Johnson, P. Marc	502	57.0 %
Lalonde, Francine	4	0.0 %
Marois, Pauline	201	23.0 %

Chauveau		
Bertrand, Guy	18	2.0 %
Gagnon, Luc	1	0.0 %
Garon, Jean	156	19.0 %
Johnson, P. Marc	424	53.0 %
Lalonde, Francine	22	3.0 %
Marois, Pauline	186	23.0 %

Chicoutimi		
Bertrand, Guy	19	2.0 %
Gagnon, Luc	9	1.0 %
Garon, Jean	173	14.0 %
Johnson, P. Marc	783	65.0 %
Lalonde, Francine	13	1.0 %
Marois, Pauline	209	17.0 %

Deux-Montagnes		
Bertrand, Guy	38	7.0 %
Gagnon, Luc	9	2.0 %
Garon, Jean	79	14.0 %
Johnson, P. Marc	371	66.0 %
Lalonde, Francine	6	1.0 %
Marois, Pauline	62	11.0 %

Drummond		
Bertrand, Guy	20	2.0 %
Gagnon, Luc	6	1.0 %
Garon, Jean	93	9.0 %
Johnson, P. Marc	757	75.0 %
Lalonde, Francine	16	2.0 %
Marois, Pauline	120	12.0 %

Dubuc		
Bertrand, Guy	14	1.0 %
Gagnon, Luc	10	1.0 %
Garon, Jean	317	21.0 %
Johnson, P. Marc	898	60.0 %
Lalonde, Francine	13	1.0 %
Marois, Pauline	235	16.0 %

Duplessis		
Bertrand, Guy	24	3.0 %
Gagnon, Luc	3	0.0 %
Garon, Jean	206	26.0 %

Anjou		
Bertrand, G.	27	2.0 %
Gagnon, L.	8	1.0 %
Garon, J.	99	8.0 %
Johnson, P. M.	993	77.0 %
Lalonde, F.	13	1.0 %
Marois, P.	151	12.0 %

Beauharnois		
Bertrand, G.	24	3.0 %
Gagnon, L.	5	1.0 %
Garon, J.	118	12.0 %
Johnson, P. M.	637	67.0 %
Lalonde, F.	24	3.0 %
Marois, P.	138	15.0 %

Bertrand		
Bertrand, G.	19	2.0 %
Gagnon, L.	13	1.0 %
Garon, J.	132	12.0 %
Johnson, P. M.	705	63.0 %
Lalonde, F.	62	6.0 %
Marois, P.	195	17.0 %

Bourassa		
Bertrand, G.	13	2.0 %
Gagnon, L.	18	3.0 %
Garon, J.	55	9.0 %
Johnson, P. M.	410	68.0 %
Lalonde, F.	25	4.0 %
Marois, P.	86	14.0 %

Bourget		
Bertrand, G.	26	4.0 %
Gagnon, L.	7	1.0 %
Garon, J.	83	13.0 %
Johnson, P. M.	390	59.0 %
Lalonde, F.	20	3.0 %
Marois, P.	130	20.0 %

Chambly		
Bertrand, G.	26	3.0 %
Gagnon, L.	11	1.0 %
Garon, J.	133	14.0 %
Johnson, P. M.	621	64.0 %
Lalonde, F.	16	2.0 %
Marois, P.	162	17.0 %

Châteauguay		
Bertrand, G.	16	2.0 %
Gagnon, L.	1	0.0 %
Garon, J.	120	11.0 %
Johnson, P. M.	762	73.0 %
Lalonde, F.	9	1.0 %
Marois, P.	142	14.0 %

Chomedey		
Bertrand, G.	18	4.0 %
Gagnon, L.	8	2.0 %
Garon, J.	54	12.0 %
Johnson, P. M.	297	64.0 %
Lalonde, F.	4	1.0 %
Marois, P.	81	18.0 %

Crémazie		
Bertrand, G.	42	3.0 %
Gagnon, L.	19	2.0 %
Garon, J.	139	11.0 %
Johnson, P. M.	756	62.0 %
Lalonde, F.	30	2.0 %
Marois, P.	231	19.0 %

D'Arcy McGee		
Bertrand, G.	2	2.0 %
Gagnon, L.	3	3.0 %
Garon, J.	9	8.0 %
Johnson, P. M.	71	64.0 %
Lalonde, F.	2	2.0 %
Marois, P.	24	22.0 %

Dorion		
Bertrand, G.	28	4.0 %
Gagnon, L.	7	1.0 %
Garon, J.	75	12.0 %
Johnson, P. M.	408	64.0 %
Lalonde, F.	10	2.0 %
Marois, P.	113	18.0 %

Fabre		
Bertrand, G.	23	2.0 %

Gagnon, L.	11	1.0 %
Garon, J.	123	13.0 %
Johnson, P. M.	632	64.0 %
Lalonde, F.	19	2.0 %
Marois, P.	174	18.0 %

Gouin		
Bertrand, G.	30	4.0 %
Gagnon, L.	14	2.0 %
Garon, J.	96	11.0 %
Johnson, P. M.	556	66.0 %
Lalonde, F.	14	2.0 %
Marois, P.	135	16.0 %

Huntingdon		
Bertrand, G.	9	1.0 %
Gagnon, L.	7	1.0 %
Garon, J.	70	11.0 %
Johnson, P. M.	443	73.0 %
Lalonde, F.	4	1.0 %
Marois, P.	92	15.0 %

Iberville		
Bertrand, G.	14	1.0 %
Gagnon, L.	7	1.0 %
Garon, J.	109	11.0 %
Johnson, P. M.	671	71.0 %
Lalonde, F.	13	1.0 %
Marois, P.	134	14.0 %

Jacques-Cartier		
Bertrand, G.	13	5.0 %
Gagnon, L.	1	0.0 %
Garon, J.	42	15.0 %
Johnson, P. M.	158	58.0 %
Lalonde, F.	3	1.0 %
Marois, P.	55	20.0 %

J.-E.-Mance		
Bertrand, G.	17	3.0 %
Gagnon, L.	4	1.0 %
Garon, J.	74	15.0 %
Johnson, P. M.	306	62.0 %
Lalonde, F.	5	1.0 %
Marois, P.	88	18.0 %

L'Acadie		
Bertrand, G.	27	5.0 %
Gagnon, L.	9	2.0 %
Garon, J.	81	15.0 %
Johnson, P. M.	296	54.0 %
Lalonde, F.	14	3.0 %
Marois, P.	121	22.0 %

Lafontaine		
Bertrand, G.	26	2.0 %
Gagnon, L.	16	1.0 %
Garon, J.	175	15.0 %
Johnson, P. M.	700	60.0 %
Lalonde, F.	20	2.0 %
Marois, P.	226	19.0 %

Laporte		
Bertrand, G.	15	3.0 %
Gagnon, L.	5	1.0 %
Garon, J.	84	15.0 %
Johnson, P. M.	274	49.0 %
Lalonde, F.	20	4.0 %
Marois, P.	159	29.0 %

Laprairie		
Bertrand, G.	40	4.0 %
Gagnon, L.	8	1.0 %
Garon, J.	117	11.0 %
Johnson, P. M.	647	61.0 %
Lalonde, F.	21	2.0 %
Marois, P.	223	21.0 %

Laurier		
Bertrand, G.	11	4.0 %
Gagnon, L.	12	4.0 %
Garon, J.	38	14.0 %
Johnson, P. M.	140	52.0 %
Lalonde, F.	5	2.0 %
Marois, P.	62	23.0 %

Laval-Des-Rapides		
Bertrand, G.	37	4.0 %
Gagnon, L.	15	2.0 %
Garon, J.	195	21.0 %

Johnson, P. Marc	393	50.0 %
Lalonde, Francine	15	2.0 %
Marois, Pauline	148	19.0 %

Johnson		
Bertrand, Guy	26	2.0 %
Gagnon, Luc	8	1.0 %
Garon, Jean	110	9.0 %
Johnson, P. Marc	912	76.0 %
Lalonde, Francine	10	1.0 %
Marois, Pauline	136	11.0 %

Joliette		
Bertrand, Guy	38	3.0 %
Gagnon, Luc	10	1.0 %
Garon, Jean	130	9.0 %
Johnson, P. Marc	954	68.0 %
Lalonde, Francine	14	1.0 %
Marois, Pauline	249	18.0 %

Jonquière		
Bertrand, Guy	32	2.0 %
Gagnon, Luc	7	0.0 %
Garon, Jean	331	20.0 %
Johnson, P. Marc	859	52.0 %
Lalonde, Francine	17	1.0 %
Marois, Pauline	411	25.0 %

Kamouraska-Témiscouata		
Bertrand, Guy	22	3.0 %
Gagnon, Luc	15	2.0 %
Garon, Jean	174	19.0 %
Johnson, P. Marc	504	55.0 %
Lalonde, Francine	10	1.0 %
Marois, Pauline	189	21.0 %

Labelle		
----------------	--	--

Air Canada: les agents entérinent l'entente

MONTREAL (PC) — Les agents de bord de la société Air Canada ont accepté au cours du week-end un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans, mais les dirigeants de l'entreprise étatique devront en venir à une entente avec les travailleurs au sol pour obtenir une paix véritable avec les syndicats.

Environ 2,300 des 3,200 agents de bord ont accepté dans une proportion de 66 % de ratifier une entente de principe qui mettra fin à leur arrêt de travail déclenché il y a six semaines.

Au cours de la grève, les agents de bord ont été remplacés par du personnel non syndiqué et par 600 employés temporaires spécialement formés.

D'autre part, les 8,000 employés au sol membres de l'Association internationale des machinistes pourront légalement débrayer le mois prochain. Le commissaire à la conciliation, M. Carl Goldenberg, s'occupe actuellement à la rédaction du rapport au ministre du Travail, M. Bill McKnight.

Les travailleurs pourront cesser le travail sept jours après que le rapport aura été rendu public par M. McKnight.

Cependant, un porte-parole d'Air Canada, Mme Esther Szykarsky, a soutenu que plusieurs des questions principales du litige avaient déjà été résolues et que le rapport Goldenberg pourrait déboucher sur la solution des autres points toujours en suspens.

Mme Szykarsky a expliqué que le règlement intervenu avec les agents de bord laissait à la société étatique toute la latitude dont elle avait besoin pour demeurer compétitive.

Le chef négociateur du syndicat des agents de bord, M. Val Udvarhelyi, a pour sa part indiqué sa satisfaction de ce que les syndicats avaient réussi à obtenir la sécurité.

Selon lui, le fait que 34 % des votes aient favorisé le rejet des propositions patronales tend à indiquer que certaines concessions faites par le syndicat l'avaient été de justesse.

« Le conflit est loin d'être terminé, a-t-il dit. Les syndicats qui ont voté 'non' nous ont fait ainsi savoir que le prix que nous devions verser était trop élevé. »

La société aérienne a exigé — et obtenu — certaines concessions comme l'augmentation du nombre des heures de vol des agents et les salaires moins élevés au bas de l'échelle.

Le syndicat estime toutefois avoir fait reculer la compagnie au sujet de certains changements.

Sans contrat de travail depuis le 31 août 1984, les agents de bord obtiendront un boni de vie chère variant entre \$900 et \$1,000 la première année et des augmentations de trois pour cent à chacune des deux autres années.

En vertu du contrat de travail précédent, les agents de bord touchaient un maximum de \$26,500 au haut de l'échelle excluant toute prime ou avantage social.

Air Canada a également offert deux pour cent de hausse pour la deuxième année, quatre pour cent la troisième et des paiements forfaitaires applicables à la première année du contrat.

Dans le protocole de retour au travail intervenu la semaine dernière, Air Canada consent à retirer les poursuites judiciaires intentées contre 70 grévistes ayant participé à des manifestations et d'autres gestes de protestation.

L'ambassadeur Thomas Niles et le libre-échange

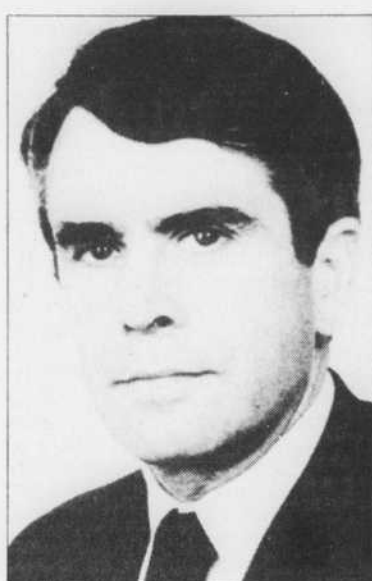
Les USA ne toucheront pas aux programmes sociaux canadiens

OTTAWA (PC) — L'ambassadeur américain au Canada, Thomas Niles, est convaincu que les États-Unis ne demanderont pas au Canada de mettre les programmes sociaux canadiens sur la table des négociations lors des pourparlers concernant le libre-échange entre les deux pays.

« Ce n'est pas du tout notre intention. Nous avons des programmes semblables aux États-Unis et nous ne penserions pas les négocier avec un pays étranger », a déclaré M. Niles qui était invité samedi à l'émission Question Period du réseau CTV.

Le premier ministre Mulroney a annoncé mercredi que le Canada avait entamé les démarches préliminaires en vue d'entamer des négociations avec Washington sur une libéralisation des échanges. Les opposants du libre-échange ont qualifié l'annonce du premier ministre de « trop vague », en ce qu'elle ne spécifiait pas ce qu'Ottawa considérerait de négociable. Ils estiment également que cette initiative est prise à la hâte, avant même qu'on ait pu évaluer l'impact du libre-échange sur l'emploi au Canada.

Plusieurs groupes de pression ont demandé que le gouvernement exclue le Pacte de l'auto, les programmes sociaux, le commerce



M. Thomas Niles

agricole et les industries culturelles des négociations canado-américaines.

De plus les représentants de l'industrie du textile et de la chaussure, craignent que le libre-échange ne soit désastreux pour leur industrie.

Pour sa part M. Niles estime que l'ouverture du marché américain pourrait plutôt être bénéfique à ces industries: « elles deviendraient plus compétitives », de dire l'ambassadeur.

Selon M. Niles, la plus grande menace pour les producteurs canadiens et américains sont les pays de l'autre côté de l'océan.

En ce qui concerne les industries culturelles, l'ambassadeur a souhaité des discussions détachées, objectives et non passionnées.

M. Niles a par ailleurs indiqué que les préoccupations américaines toucheraient particulièrement la diminution des restrictions sur les banques américaines, le commerce des valeurs mobilières, les banques d'investissements, et les pratiques préférentielles favorisant les producteurs locaux.

Selon lui, les politiques de « Buy Canada, Buy Ontario, Buy Quebec » constituent une entrave au commerce international.

M. Niles a également émis l'idée que les brasseries américaines devraient avoir accès au marché canadien, d'autant plus que les brasseries canadiennes ont effectué une importante percée aux États-Unis.

Aux États-Unis et en France

De l'uranium canadien «épuisé» est utilisé à des fins militaires

KINGSTON, Ont. (PC) — Des tonnes d'uranium canadien seraient utilisées chaque année dans l'armement conventionnel du département américain de la Défense et ce, malgré les accords bilatéraux interdisant l'utilisation des produits nucléaires canadiens à des fins militaires.

De l'uranium «épuisé» est utilisé par l'armée, la marine et l'aviation américaines pour la fabrication de toute une gamme d'armements sophistiqués, soutiennent les auteurs d'une enquête effectuée pour le compte de l'émission d'affaires publiques W5 du réseau CTV et du quotidien Whig-Standard de Kingston.

Cet uranium «épuisé» est un déchet radioactif, sous-produit du procédé d'enrichissement de l'uranium destiné aux réacteurs civils. Il provient des stocks accumulés par les usines d'enrichissement.

Des statistiques compilées par le gouvernement américain démontrent que près de la moitié de cet uranium a été importé du Canada, grâce à des contrats intervenus entre les deux pays, mais qui ont expiré en 1965.

A l'heure actuelle, des entreprises de service public des États-Unis, de l'Europe, du Japon et de la Corée achètent à bas prix de l'uranium des mines de la Saskatchewan, dont certaines sont la propriété indirecte du Commissariat français à l'énergie atomique.

Les autorités canadiennes ont cependant affirmé avec insistance que l'uranium canadien n'était aucunement détourné à des fins nucléaires ou militaires.

Cependant, les chercheurs de W5 et du Whig-Standard ont obtenu une lettre d'un haut fonctionnaire responsable des usines américaines de traitement confirmant que le Canada n'exerce aucun contrôle sur l'utilisation des stocks américains.

Écrit par M. John Longenecker, sous-secrétaire adjoint responsable de l'uranium enrichi au département

américain de l'Énergie, le document souligne: «L'uranium épuisé est stocké dans les usines d'enrichissement. En vertu d'un contrat, ces déchets d'uranium deviennent propriété du gouvernement américain s'il n'est pas réclamé par un client (comme une entreprise de service public qui achète de l'uranium pour l'utiliser dans un réacteur).»

«Une certaine partie de cet uranium a été converti en métal et est utilisé aux fins du département américain de l'Énergie ou de celui de la Défense... A moins qu'un client ne réclame les résidus provenant de leur contrat d'enrichissement, ils demeurent la propriété du gouvernement américain. En conséquence, il n'existe pas de «résidus canadiens» aux usines d'enrichissement.»

D'autres fonctionnaires du département de l'Énergie ont affirmé que les déchets d'uranium étaient utilisés pour produire du plutonium et d'autres composantes destinées aux ogives nucléaires.

Et les représentants de compagnies qui fabriquent des armes conventionnelles ont déclaré que ces entreprises utilisaient des milliers de tonnes d'uranium épuisé provenant des stocks américains.

M. Ed Smith, vice-président des communications de la société californienne Aerojet Ordnance Co., l'un des deux principaux utilisateurs, affirme que sa compagnie obtient les résidus aux usines du département de l'Énergie qui utilisent l'uranium canadien.

«Il est fourni par la Défense, mais nous l'obtenons du département de l'Énergie», a dit M. Smith.

«Nous fabriquons des obus de haute pénétration à l'aide de cet uranium qui est transformé en métal lourd», a-t-il expliqué.

D'autre part, certaines sociétés canadiennes exportent des millions de kilos d'uranium vers la France chaque année, mais le gouvernement d'Ottawa se fie uniquement sur des

mesures comptables pour s'assurer que le métal radioactif n'est pas détourné vers la production d'armes nucléaires.

Selon une enquête effectuée conjointement par un équipe de recherche de l'émission W5 du réseau CTV et du quotidien Whig-Standard de Kingston, les compagnies qui extraient, exportent et enrichissent l'uranium canadien sont des filiales de l'agence du gouvernement français, qui conçoit, produit et teste des armes nucléaires.

L'agence responsable du programme d'armement nucléaire de la France est le Commissariat à l'énergie atomique, qui, par l'entremise de filiales, possède des mines d'uranium en Saskatchewan qui comptent parmi les plus riches au monde.

La France mène un programme d'armement nucléaire autonome depuis les années 60, mais refuse de parapher le Traité international de non-prolifération nucléaire.

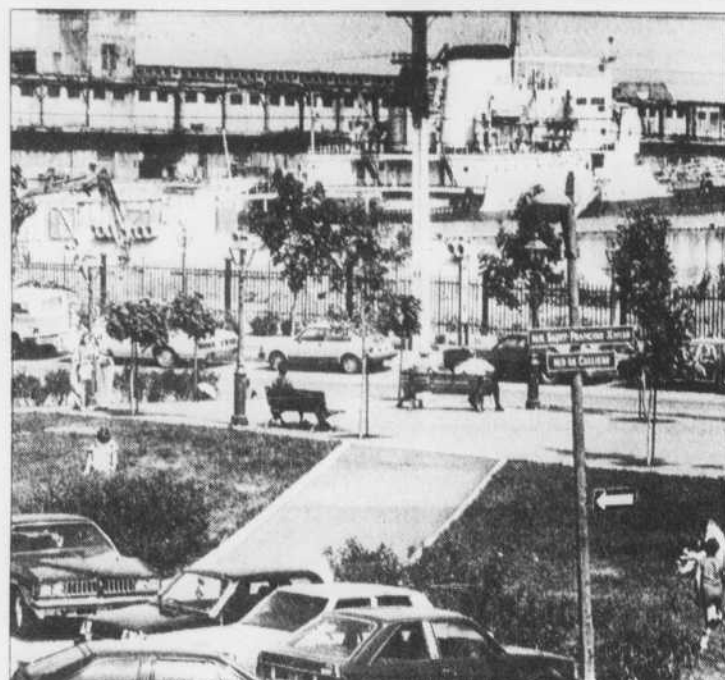
L'usine qui traite l'uranium canadien n'est pas sujet aux inspections internationales de sauvegarde.

Le directeur de la division nucléaire du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, M. Mark Moher, affirme que la France et les États-Unis utilisent des procédés similaires pour le traitement de l'uranium. Et les installations des deux pays ne sont pas sujettes aux inspections internationales.

M. Moher concède que de l'uranium canadien peut éventuellement être utilisé dans les programmes d'armement, mais que des vérifications d'inventaire permettent de s'assurer de ce que le Canada ne fasse aucune «contribution nette» aux stocks nucléaires voués à l'armement.

C'est pour cette raison que le ministre Joe Clark et M. Moher ont tous deux affirmé cette semaine que les traités bilatéraux n'ont pas été enfreints.

LE PATRIMOINE



Deux ans de consultation pour le Vieux-Port

ALAIN DUHAMEL

Des mémoires entendus à ce jour aux audiences publiques sur l'avenir du vieux port de Montréal, il se dégage des orientations d'aménagement semblables à celles définies en 1979 dans le rapport de l'Association le Vieux-Port.

Après deux années de consultation auprès du public montréalais, l'Association le Vieux-Port plaçait en tête des priorités d'aménagement la création d'un vaste espace vert en façade de l'arrondissement historique. «La priorité est de revitaliser le secteur et de créer des espaces verts à proximité du Vieux-Montréal.»

Dans Une stratégie de réaménagement pour le Vieux-Port de Montréal, l'Association avait formulé une dizaine de recommandations au maire de Montréal, au ministre des Affaires municipales du Québec et au ministre fédéral responsable de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Résumons-les: le gouvernement canadien, avec le concours de la Ville de Montréal, doit poursuivre son projet de revitalisation et ouvrir le secteur au public; un parc linéaire doit relier entre eux le canal Lachine, la Cité du Havre et l'est de Montréal; maintien des activités portuaires, conservation des quais et des bâtiments et aménagement d'un grand parc sur le quai Jacques-Cartier; aucune construction d'habitation au sud de la rue de la Commune devant l'arrondissement historique; aucun changement dans la configuration des terrains; le gouvernement canadien ne doit concevoir ce projet comme une entreprise immobilière et une source de revenu; le vieux port doit demeurer une propriété publique; la participation du public doit se poursuivre dans toutes les étapes de planification et de réalisation.

Six ans plus tard, sollicité à nouveau, le public montréalais réaffirme avec insistance, en les précisant et en les enrichissant, les orientations fondamentales qu'il avait déjà énoncées.

Que s'est-il donc passé pendant toutes ces années? Pas plus aujourd'hui qu'hier, la Ville de Montréal n'a voulu prendre l'initiative d'un effort de planification intégré à l'arrondissement historique et au centre-ville.

La Société immobilière du Ca-

nada (Le Vieux-Port de Montréal), constituée en 1981, a réalisé un parc linéaire le long de la rue de la Commune, complété d'importants travaux d'infrastructures, de réparation des quais et de démolition de certains bâtiments, aménagé un parc à la pointe de la Cité du Havre et ouvert au public le parc de la Tour de l'Horloge, et a mis en chantier l'esplanade de la rue de la Commune.

Son mandat consiste à promouvoir le développement du vieux port en y attirant des entreprises privées ou destinées au grand public. Elle doit, à cette fin, investir dans le réaménagement ou la construction de certains immeubles de manière s'autofinancer et couvrir les dépenses d'exploitation des équipements moins rentables.

Dans l'exercice de son mandat, tout en tentant d'attirer dans le vieux port des institutions publiques à caractère culturel, tel l'Orchestre symphonique de Montréal et la Maison des sciences et des techniques, la Société immobilière a commandé à des firmes conseils des plans directeurs d'aménagement: Lavalin-DMA (Desnoyers, Mercure et Associés) en 1982, Norbert Schoenauer, urbaniste, Poirier Cardinal, urbanistes, Peter Rose, architecte, Lavalin-DMA/Davencore en 1983, Lavalin/American City Corporation et Desnoyers-Safdie en 1984.

Le schéma d'aménagement qu'elle adopte en 1984, centré sur l'aménagement d'une esplanade agrémentée de fontaines, fait une large place à la construction de bâtiments, publics et privés, sur les quais.

Le dernier des projets d'aménagement proposés, celui de la firme Lavalin en association avec American City Corporation et les architectes Desnoyers-Safdie, propose une centre commercial spécialisé aménagé autour d'un bassin devant l'immeuble du marché Bonsecours, une station de métro et divers équipements à caractère culturel et touristique.

Ces projets ne semblent pas rallier les groupes et associations qui ont, depuis quelques jours, livré leur conception de l'avenir du vieux port. Il y a une différence entre aménager des espaces verts et des espaces bleus dans ce qui reste d'un territoire livré à la promotion immobilière et promouvoir la construction de certains équipements publics dans un grand parc intégré à un port.

Les policiers du Canada rendent hommage à leurs collègues tués au travail

guérin
l'éditeur
qui
édite

Mon histoire

de Jacques Marchand
François Charbonneau
Jean-Pierre Sansregret

1 manuel pour l'élève: 17,95 \$
couverture rigide
Le manuel de l'élève contiendra:
photos/graphiques, cartes/dessins
en couleurs
1 guide du maître: 29,95 \$



En vente
dans toutes
les
librairies

Les 7 modules
Module 1
L'Empire français d'Amérique
Module 2
La société canadienne sous le Régime français
Module 3
La Conquête et les débuts du Régime britannique
Module 4
Les débuts du palementarisme
Module 5
Le Québec et la Confédération
Module 6
Le développement industriel
Module 7
Le Québec contemporain (1939 à nos jours)

guérin
4501 Duroit
Montréal H3T 2G2
Tél. (514) 842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél. (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél. (514) 677-6525
168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél. (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél. (514) 843-6241

d'une heure, le sujet devait être présent à l'esprit de ceux qui ont écouté respectueusement le caporal Greg Connolly, de la Sûreté provinciale de l'Ontario décliner les noms des neuf agents tués au cours de la dernière année.

«Ce service ne constitue pas un moyen de pression sur le gouvernement fédéral en fa-

veur de la peine de capitale», a déclaré le chef de police Arthur Rice d'Ottawa. Il vise à honorer la mémoire des agents de correction et des policiers qui ont donné leur vie pour assurer la sécurité du public.

«La question de la peine de mort est un sujet qu'il conviendrait d'aborder à un autre moment».

DEMANDEZ
NOTRE CATALOGUE GRATUIT
849-2407
LE PURIFICATEUR D'AIR/IONISSEUR
BIONAIRE 1000
La façon rapide et silencieuse de purifier votre air:
Élimine de façon continue les particules de fumée de pollen et de poussière
BIONAIRE ord. \$279.95 \$239.95
Informez-vous de nos "prix escomptes" offerts sur tous nos modèles
VOUS MÉRITEZ DE L'AIR QUI SE RESPIRE!...
ÉQUIPEMENT MÉDICAL • RÉPARATION • PIÈCES • VENTE ET LOCATION
4338 St-Denis, Mtl. C. MARTIN JR.

Achetez vos certificats de dépôt par téléphone

Anjou (514) 355-2050
1-800-361-5808
Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Longueuil (514) 679-2810
1-800-361-5058
Montréal (514) 286-3225
1-800-361-2680
Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920

Vous pouvez maintenant tirer profit de ce placement simple et sûr sans vous déplacer. Pour acheter un certificat de dépôt garanti à la Fiducie du Québec, un appel téléphonique suffit.

La succursale enregistrera votre transaction et vous fera parvenir vos certificats par la poste. Donc, pas d'attente, pas de perte de temps. C'est simple, rapide et efficace.

11% 5 ans
Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Renseignez-vous davantage en communiquant avec l'un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

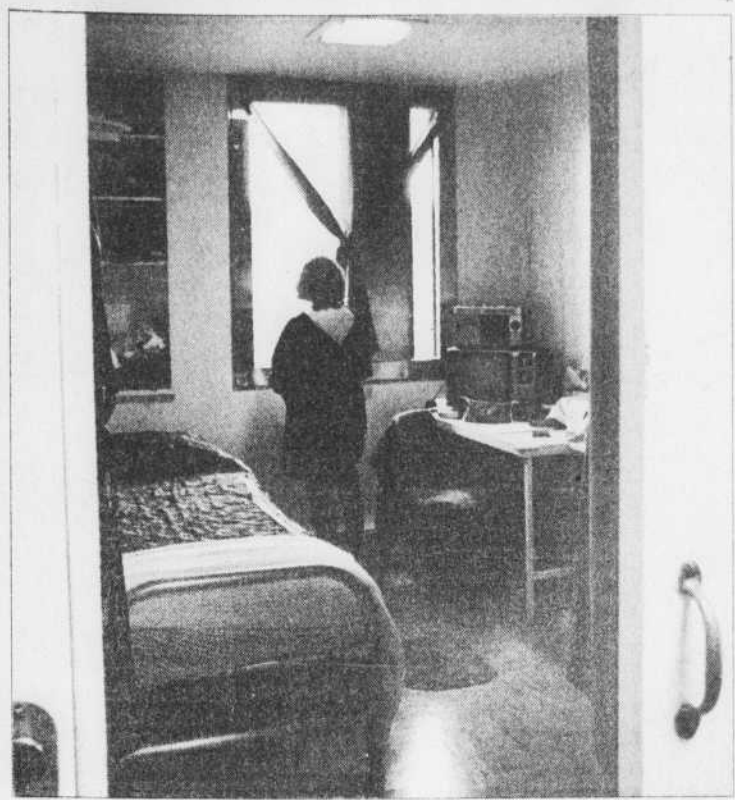
Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Taux sujets à changement. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

FÉMININ PLURIEL



Quatre femmes habitent déjà les petites chambres-cellules du premier étage de l'Institut Pinel.

Une unité spéciale à Pinel

De plus en plus de femmes ont recours à la violence

CAROLE BEAULIEU

ELLES tuent à 40 ans « des maris qui les battent », à 30 des enfants « qu'elles veulent sauver du pire », à 25 « une mère dont elles ont peur ».

Les femmes qui ont recours à la violence tuent rarement des inconnus, toutes les études américaines s'entendent là-dessus. C'est contre la famille que leur violence s'exerce.

Au Québec, comme ailleurs, des cours de justice les ont acquittés pour « aliénation mentale ». Classées « schizophrène » ou « personnalité anti-sociale » elles sont allées grossir les rangs des bénéficiaires des établissements psychiatriques après avoir, quelques jours durant, fait la manchette des journaux. Et leur nombre, dit-on, augmente.

Mais on ignore encore tout d'elles, y compris le traitement qu'elles reçoivent après le jugement d'aliénation. « Nous n'avons pas de données précises sur la question. Nous ne savons même pas s'il y a véritablement un plus grand nombre de cas ou si on en parle tout simplement plus », explique le docteur Renée Roy, psychiatre attachée à l'Institut Pinel de Montréal, un hôpital sécuritaire de l'est de la métropole.

Cette situation pourrait toutefois bientôt changer. L'Institut Pinel a en effet décidé cette année, à la demande du Conseil régional de Montréal, d'ouvrir une première unité psychiatrique sécuritaire réservée aux femmes qui présentent un « comportement violent, dangereux ou criminel ».

De telles unités existent aux États-Unis depuis trois ou quatre ans. Quatre bénéficiaires séjournent à celle de Pinel depuis le 16 septembre. On compte en accueillir 20 d'ici deux ans. « Il y a un besoin », explique M. Réjean Huot, le coordonnateur de la nouvelle unité. Aussi bien à la prison Tanguay que dans les hôpitaux on n'avait pas les ressources pour traiter certaines femmes.

L'équipe de Pinel est formée aussi bien d'éducateurs et d'infirmières que d'une psychologue, d'une criminologue et d'une psychiatre. Des chercheurs de l'Institut Pinel estiment, dans une étude publiée en avril dernier, que les femmes présentant des comportements agressifs « sont différentes de leurs homologues masculins ». Ils s'inquiètent du fait qu'elles sont parfois « rejetées par le personnel soignant qui réprouve le geste qu'elles ont posé ».

La nouvelle unité de Pinel n'accueillera pas toutes les détenues présentant des comportements violents, explique le docteur Renée Roy, « seulement celles chez qui le comportement agressif découle d'une pathologie psychiatrique ».

L'unité pourra aussi accueillir des patientes n'ayant pas de dossier criminel. L'équipe espère à moyen terme développer un réseau de psychiatrie légale pour femmes incluant des services externes de consultation et d'évaluation.

Attachée à la nouvelle unité, le docteur Renée Roy qualifie sa pratique d'humaniste, plutôt que de féministe. « Bien sûr qu'il faut tenir compte de toutes les pressions, sociales ou autres, qui s'exercent sur l'individu. Cela vaut aussi bien pour les hommes que pour les femmes ».

Une étude réalisée par les chercheurs de Pinel indique que 29 Québécoises ont été acquittées pour aliénation mentale aux cours des années 1973, 1974 et 1975. Ces femmes n'ont par la suite été traitées « qu'à l'aide d'une médication », et « n'ont bénéficié d'aucune autre forme d'intervention et que les rencontres avec les psychiatres avaient simplement pour objectif d'ajuster la médication ». Une seule a bénéficié d'une psychothérapie.

Les auteurs s'inquiètent de l'absence d'aide psychothérapeutique en présence de maladies aussi graves. « Les dossiers médicaux, écrits, mentionnent à peine les données relatives au milieu de vie, ainsi qu'au contexte social et familial dans lequel les sujets ont vécu ».

Dix ans après leur délit, la majorité de ces femmes ont été libérées. Deux sont encore à l'hôpital. Certaines vivent dans des foyers de groupes. Deux se sont suicidées. Six des dix qui avaient commis des homicides ont tenté de mettre fin à leur vie. Rejointes, dix ans après, une douzaine ont récemment dit « vouloir oublier cette période de leur vie ».

Parmi ces 29 jugées « aliénées », le taux de récidive criminelle a été d'à peine 10%. Les auteurs estiment toutefois que ces femmes récidiveraient « si elles se retrouvaient dans une situation familiale identique à celle qui les a incitées à commettre leur délit ».

Ces femmes formaient, lors du délit, une population sans emploi et assez peu scolarisée. Une seule avait terminé une éducation secondaire. Près de la moitié n'avait jamais été hospitalisée auparavant pour des problèmes psychiatriques.

Outre celles qui ont commis des homicides ou des tentatives de meurtre, cinq ont été accusées d'incendie et une de voie de faits. Les autres étaient accusées de délit non-violent comme des fraudes, des vols simples et des méfaits.

Selon les chercheurs de Pinel il faut s'interroger sur les critères qui ont amené les forces policières à porter des accusations contre les femmes qui avaient commis des délits peu graves au lieu de les hospitaliser.

Mais il faut avant tout, disent-ils, se pencher sérieusement sur la violence des femmes souffrant de pathologie psychiatrique. Tant qu'on n'aura pas systématisé les connaissances on ne pourra élaborer de traitement efficace et de programmes de prévention permettant d'éviter ces tragédies humaines.

mis de l'avant par les chauffeurs, et alors que les négociations en vue du renouvellement de la convention collective sont toujours en cours, nous faisons appel à la conciliation, a déclaré un porte parole de la STL.

Depuis vendredi, quelque 255 départs d'autobus ont dû être annulés, ce qui représente

dix pour cent des voyages quotidiens. Près de 50% des employés de la STL ne se sont pas présentés au travail samedi, et les chauffeurs présents refusent de faire du temps supplémen- taire. Ces moyens de pression durent déjà depuis une semaine, explique M. Pierre Desjardins, mais alors que les annulations ne tou-

Dans la conjoncture actuelle

Patrons et syndicats jugent que la table nationale de l'emploi est essentielle

JEAN-PIERRE LEGAULT

collaboration spéciale

À l'aube de la campagne électorale provinciale, au cours de laquelle les questions économiques domineront les discours des candidats, les membres de la table nationale de l'emploi (TNE) ont fait savoir qu'ils estiment cet outil essentiel dans la conjoncture actuelle au niveau de l'emploi, et demandant qu'il soit maintenu quel que soit le résultat du prochain scrutin.

S'adressant à la fois au gouvernement actuel, au nouveau premier ministre et au prochain gouvernement, les représentants du patronat et du monde ouvrier affirment que «cet outil nouveau qu'est la TNE apparaît si essentiel à tous qu'il doit être assuré d'une permanence». En conséquence, estiment-ils, «la concertation pour l'emploi doit transcender les événements politiques».

Le Conseil du patronat du Québec, membre de la TNE mais qui n'a pas pris part aux travaux de l'organisme au cours des trois dernières rencontres, a toutefois accepté que sa signature apparaisse au bas du communiqué final de la cinquième rencontre du groupe, tenue jeudi et vendredi dernier dans les Laurentides.

Créée en mars dernier par le ministre de l'emploi et de la concertation, M. Robert Dean, dans le but de favoriser une amélioration de la situation de l'emploi au Québec en créant une stratégie commune tendant vers le plein emploi, la TNE regroupe les principaux partenaires sociaux-économiques de la province : Conseil du patronat, Association des manufacturiers du Canada, Chambre de Commerce du Québec, FTQ, CSN, CSD et groupes de femmes.

Cinq rencontres auront donc été nécessaires pour que soient définis les thèmes qui feront l'objet de discussions autour de la Table et fixé le

calendrier de travail du groupe. Ainsi, les participants entendent reconsidérer en profondeur l'impact qu'ont sur l'emploi les différents programmes gouvernementaux d'aide aux entreprises et de maintien de l'emploi. L'environnement législatif des entreprises et les programmes de sécurité sociale feront l'objet de discussions. Les politiques commerciales et tarifaires sont également à l'ordre du jour des travaux de la TNE ainsi que les programmes de formation professionnelle et les mesures de partage du travail.

D'autre part, le groupe tentera d'instaurer une certaine planification quant aux projets d'immobilisation des secteurs publics et parapublics. Il examinera en outre les améliorations à apporter au programme d'assurance-chômage, dossier qui déjà est, depuis peu, l'objet d'attentions particulières à tous les paliers de gouvernement.

Pour en arriver à leurs fins, les membres de la TNE devront définir une politique économique par laquelle l'emploi devient le critère premier de prise de décisions, supplantant la principale préoccupation qui a souvent cours actuellement : la croissance. Cette dernière, de l'avis de plusieurs économistes, que nous avons interrogé, peut effectivement être maximisée sous contrainte de réaliser le plein emploi.

La volonté manifestée par les membres de la TNE à l'effet d'assurer la permanence de l'organisme de concertation et de renforcer le travail qui s'y effectue vient combler le désir manifesté à cet égard par M. Dean lors d'une récente conversation avec LE DEVOIR. Le ministre disait alors craindre qu'advenant un changement de gouvernement ou simplement une réorientation politique, que «tout cela soit mis à la poubelle. Cela qui serait très dommageable pour le Québec» devait-il ajouter. «C'est toute une commande

que nous avons reçu (de la part du gouvernement). Ce que j'espère avant tout, c'est de parvenir à mettre en marche une démarche qui serait irréversible».

Pour le ministre, les objectifs visés par une politique de plein emploi telle qu'appliquée dans certains pays à gouvernements sociaux-démocrates, mais aussi en Allemagne qui est dirigée par des conservateurs, nécessite une approche de discussions permanente et globale.

Interrogé sur les vues de son parti en regard de la TNE, le député M. Reed Scowen, critique du Parti libéral québécois en matière économique, disant parler en son nom et non au nom du parti, devait déclarer qu'à son avis, une table de l'emploi ne constitue pas une solution. «Une telle initiative est vouée à l'échec. A quoi cela sert-il de réunir pour la 150e fois MM. Dufour et Laberge?» M. Scowen dit se méfier du terme «plein emploi» qui ferait l'objet de

toutes sortes d'interprétation.

A son avis, le plein emploi peut être réalisé si l'on parvient à créer des conditions concurrentielles favorables. Pour M. Scowen, ce sont les mentalités qu'il faut changer et «c'est dans les discours politiques que ça commence». Plutôt que de favoriser la concertation («je n'ai pas tellement confiance dans le style Dean»), mais tout en soutenant qu'il y a effectivement nécessité d'en arriver à une nouvelle entente entre le patronat et le monde du travail dans le secteur privé, le député se dit personnellement plutôt enclin à réexaminer les lois, le code du travail, les décrets et la législation «afin de susciter la collaboration au lieu de la confrontation». M. Scowen se montre favorable à la création d'un groupe d'analyse qui examinerait les conditions de «notre concurrentialité» : taxes, impôts, coûts de production ainsi que les conditions dans lesquelles elle s'exerce.

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

■ Université de Montréal

— La trentaine des jeunes. Dans le cadre de l'année internationale de la jeunesse, le Service d'animation culturelle de l'U de M organise une série d'activités et de conférences débutant cette semaine. Ainsi, le mardi 1er octobre, de 12 h 30 à 14 h, au Pavillon des Sciences sociales (3200, rue Jean Brillant), la première conférence aura comme thème *Le stress face aux études: le gérer ou le subir*. Le lendemain, de 12 h 30 à 14 h, toujours au Pavillon des sciences sociales, une table ronde regroupant des membres de toutes les composantes de l'université parleront de: *La participation étudiante: mariage d'amour ou de raison?* Tout au long de la trentaine des jeunes, il y aura également plusieurs spectacles, expositions de réalisations étudiantes et de concerts pour les jeunes. Informations: 343-6524.

■ Université Laval

— Création d'une chaire sur la culture d'expression française en Amérique du nord. Le Secrétariat d'État a accordé une subvention d'un demi-million de dollars pour créer cette chaire qui aura comme but de favoriser les activités de recherche menées par les deux centres de recherche facultaires voués à l'étude des francophones en Amérique du nord. Les principaux domaines auxquels s'intéressera cette chaire sont la géographie, l'histoire, la linguistique et la littérature francophone.

— Création d'une chaire sur les femmes. Dans le cadre de son programme de promotion de la femme, le Secrétariat d'État a donné une autre subvention d'un demi-million de dollars pour la création d'une chaire d'étude sur les femmes. L'Université Laval s'est engagée à verser une somme équivalente à la contribution du gouvernement fédéral. Cette chaire visera l'étude des interactions existant entre l'évolution des conditions de vie des femmes et les changements sociaux et les représentations qui en découlent dans la société.

— Les conférences Hydro-Québec. Plusieurs organismes de la ville de Québec s'associent à l'Université Laval et l'Hydro-Québec pour organiser la série de conférences sur l'aménagement de l'espace urbain. Cette année, le thème général de cette série de conférences hebdomadaires est *Les places et espaces publics*. Les conférenciers prononceront leurs allocutions tous les jeudis, à 17 h 30 à l'Implanthéâtre, 2, rue Crémazie (coin Salaberry). La saison s'ouvre avec une conférence prononcée par M. Thomas Piper et dont le thème sera *Copley Square: an implementation strategy for urban design*. L'entrée est libre. Informations: 656-2543/3103.

■ École de technologie supérieure

— Création d'un Centre d'expérimentation en productique. Grâce à une convention signée avec la Société Hewlett Packard, l'ÉTS désire participer à la création d'un Centre d'expérimentation en productique (CEP). Les contributions prévues des deux partenaires sont de l'ordre de \$ 3.5 millions pour les trois prochaines années. Le Centre aura comme mission d'effectuer le transfert des nouvelles technologies de la robotique, l'automatisation progressive des processus de la production dans les entreprises manufacturières du Québec (en particulier les PME), ainsi que la promotion de la recherche appliquée et le développement dans le domaine de la robotique. Le CEP sera situé dans les nouveaux locaux de l'École de technologie supérieure, au 4750, rue Henri-Julien et mettra à contribution d'autres institutions universitaires, organismes gouvernementaux et industries québécoises. Pour sa part, Hewlett Packard considérera le CEP comme un prolongement au Québec de ses laboratoires de recherche et de développement.

La répartition des sièges mécontente le CPQ qui se retire de la table

JEAN-PIERRE LEGAULT

collaboration spéciale

Mécontent du nombre de sièges qui lui a été attribué et en désaccord avec certaines questions abordées lors des discussions auxquelles il a assisté, le Conseil du patronat du Québec ne participera pas aux travaux de la table nationale de l'emploi tant que le litige ne sera pas réglé à sa satisfaction. Le CPQ a participé aux deux premières rencontres pour, par la suite, se retirer devant la difficulté de solutionner ces problèmes.

«Le ministre devra faire plus de compromis. Le nombre de sièges qui nous est attribué n'est pas suffisant», a déclaré au DEVOIR M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif du CPQ. On ne peut pas comprendre qu'on ne fasse pas de concessions à ce chapitre.

M. Dufour tient cependant à préciser que l'absence de l'organisme des réunions de la TNE ne doit pas être perçue comme un boycottage. Le CPQ a d'ailleurs accepté que son nom apparaisse, avec ceux des autres membres, au bas du communiqué émis vendredi dernier à la suite des travaux de la TNE.

Lors de la création de la table, en avril dernier, il a été décidé que les représentants patronaux et syndicaux ou populaires se verraient attribuer le même nombre de sièges.

Présentement, le CPQ en a trois, le même nombre que la Chambre de Commerce du Québec, alors que l'Association des manufacturiers canadiens, organisme membre du CPQ, peut asseoir deux représentants. De l'autre côté de la table, la FTQ a cinq

représentants, la CSN trois et la CSD un. Les groupes de femmes occupent quant à eux un siège.

Le CPQ soutient que le nombre de sièges qu'il peut occuper ne lui permet pas d'assurer une représentation adéquate de ses membres. «D'autres organismes comme la CSST fonctionnent avec plus de monde. Pourquoi pas nous?» demande M. Dufour. «On pourrait très bien régler ce problème en élargissant la participation des deux côtés de la table, en accueillant par exemple la CEQ. Cela nous permettrait de profiter d'un nombre de sièges accru».

Interrogé sur cette question, le ministre de l'emploi et de la concertation, M. Robert Dean, tout en déplorant l'absence du CPQ, a rappelé que lors de la création de l'organisme de concertation, il «souhaitait que les participants de chaque côté de la table s'entendent entre eux quant à la répartition des sièges». Devant l'impossibilité d'en arriver à une entente du côté patronal, il a dû trancher.

Le contenu des discussions à la TNE fait également problème dans certains cas pour le CPQ. «Nous ne croyons qu'il soit pertinent de discuter à cette table de sujets qui font déjà l'objet de débats ailleurs», affirme M. Dufour. «Nous avons toujours dit que les organismes déjà en place devaient demeurer», affirme M. Dufour qui donne comme exemple le Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre où la représentation patronale est assurée majoritairement par le CPQ. «Ces organismes qui ont fait leurs preuves ne doivent pas faire l'objet d'un transfert vers la TNE. Ils veulent y discuter d'apprentissage et de formation professionnelle alors que notre principal interlocuteur dans ce dossier, la CEQ, n'est pas partie aux dis-

Les Diplômés en fête

Douzième soirée annuelle des Diplômés de l'Université de Montréal

Hall d'honneur
Pavillon principal
Université de Montréal
Le vendredi 18 octobre 1985 à dix-neuf heures

Au programme
19 heures:
Cocktail
20 heures:
Mot de bienvenue et remise de la médaille de bronze de l'Université de Montréal aux diplômés à l'honneur
20:30 heures:
Spectacle donné par le groupe Répercussion
21:30 à 2 heures:
Soirée dansante avec l'orchestre de Paul Beauregard et buffet

Prix de présence

Diplômés à l'honneur
1935 Monsieur le Juge Jacques Vadboncoeur, droit
1945 Madame Jeannine Guindon, psychologie
1955 Monsieur Jean Campeau, H.E.C.
1965 Monsieur Jacques C. Léger, H.E.C.
1975 Madame Jeannine Pelland Baudry, Ph.D. (Sc. de l'éducation)

Coût de la soirée:
37,50\$ par personne

Pour réservation, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'Association au numéro (514) 343-6230



La Société de transport de Laval demande la conciliation

LAVAL (PC) — Après avoir dû annuler près de 255 départs en deux jours parce que ses employés refusent de travailler, la Société de transport de Laval a réclamé samedi l'intervention d'un conciliateur du ministère du travail à la table des négociations.

«Devant l'escalade des moyens de pression

mis de l'avant par les chauffeurs, et alors que les négociations en vue du renouvellement de la convention collective sont toujours en cours, nous faisons appel à la conciliation», a déclaré un porte parole de la STL.

Depuis vendredi, quel-

que 255 départs d'autobus ont dû être annulés, ce qui représente

chaient que 2 pour cent de nos voyages en début de semaine, elles représentent maintenant près de 10 pour cent des activités de transport de la compagnie.

Les chauffeurs, tout comme les employés de bureau, les répartiteurs, les employés d'entretien et les travailleurs au terminus, sont sans contrat depuis le 31 juillet.

Traduction simultanée sans frais

LE DEVOIR
et **101.98.5**

vous invitent aux Conférences
Hydro-Québec et
Université de Montréal

Q

Aménager l'environnement urbain
PLACES ET ESPACES PUBLICS

tous les mercredis
à 18 h
jusqu'au 27 novembre
entrée libre

ce mercredi 2 octobre
Thomas Piper
(Boston)
«Copley Square: an implementation strategy for urban design»
présenté par
Adrien Sheppard,
Université McGill

• Capacité: 425 places • prière d'arriver à l'heure
• ouvert au grand public

Bibliothèque nationale du Québec
Salle Saint-Dulphe,
1700, rue Saint-Denis/Montréal
Métro Berri-de-Montigny 873-4553 / 873-7982

Aussi à Québec, le jeudi à 17 h 30
à l'implanthéâtre, 2 Crémazie

INFORMATIONS INTERNATIONALES

LIBAN

Le Djihad pourrait libérer les otages américains sous « certaines conditions »

BEYROUTH (AFP) — L'organisation clandestine du Djihad islamique a posé « certaines conditions » au gouvernement des États-Unis pour la libération des otages américains encore détenus par cette organisation, mais annoncé pour la première fois qu'il acceptait « toute initiative humanitaire, quelle que soit la personnalité qui l'entreprene » pour résoudre ce problème.

Dans un appel téléphonique à une agence de presse étrangère à Beyrouth, un interlocuteur anonyme se réclamant de cette organisation a indiqué hier que ces otages « adresseront des messages à leur gouvernement et à leurs familles lors d'une conférence de presse ».

La date et le lieu de la conférence de presse, au cours de laquelle les otages américains « adresseront des messages à l'opinion publique, au gouvernement américain, aux personnalités chargées d'organismes humanitaires et à leurs familles » n'ont cependant pas été fixés par le Djihad islamique.

L'interlocuteur parlant au nom de cette organisation a ajouté que le « gouvernement américain avait été informé des conditions et du délai » fixé pour qu'elles soient remplies, sans donner plus de précisions. Le Djihad islamique a indiqué que « passé ce délai, le gouvernement américain assumera l'entière responsabilité du sort des otages ».

Depuis mars 1984, sept ressortissants américains ont été kidnappés à Beyrouth-Ouest. Leur enlèvement avait été revendiqué par le Djihad. L'un d'eux, le révérend Benjamin Weir, 61 ans, enlevé le 8 mai 1984, a été libéré le 14 septembre dernier dans des conditions restées mystérieuses. Sa libération avait alors été annoncée par le Djihad islamique.

Dans une conférence de presse à son arrivée aux États-Unis, M. Weir avait affirmé que ses ravisseurs avaient comme seule exigence la li-

bération de leurs camarades détenus au Koweït, et ajouté que les ravisseurs menaçaient d'exécuter leurs otages si une décision n'était pas prise rapidement.

M. Weir avait ajouté qu'il avait transmis au président Ronald Reagan « un message de ses ravisseurs » et estimé qu'il existait une occasion à saisir pour obtenir la libération des six autres otages. « Je crains que cette occasion ne dure pas très longtemps », avait-il dit.

Le vice-président américain George Bush a, selon le fils d'un des otages, déclaré que le gouvernement

des États-Unis refusait d'échanger les six otages américains détenus au Liban contre « 17 terroristes incarcérés au Koweït », mais qu'il accepterait de parler avec les auteurs de l'enlèvement.

On ignore si les « conditions » auxquelles fait allusion le Djihad dans son communiqué d'hier sont les mêmes que celles évoquées par le révérend Weir et qui ont trait au sort des 17 détenus au Koweït.

Dans son communiqué, le Djihad souligne que M. Weir a été libéré comme preuve de « bonne foi » et pour montrer que l'organisation peut

« remplir ses engagements » concernant le sort des otages. L'organisation a également voulu montrer, selon le communiqué, que le Djihad n'est pas « l'ennemi du peuple américain, mais de la politique criminelle des États-Unis à l'encontre des peuples déshérités ».

Le communiqué du Djihad n'a fait aucune mention des autres otages qu'il détient. Outre, les six Américains, l'organisation clandestine affirme détenir quatre Français, deux diplomates, un journaliste et un chercheur, enlevés il y a plusieurs mois à Beyrouth.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Les indépendantistes font une percée

PARIS (AFP) — Les indépendantistes de Nouvelle-Calédonie, territoire français du Pacifique, ont pris hier le contrôle des trois-quarts du territoire, laissant aux anti-indépendantistes la seule région de Nouméa, par ailleurs la plus peuplée.

À la suite des élections régionales d'hier, le FLNKS (Front de libération nationale kanak socialiste), favorable à une indépendance à terme, sera majoritaire dans trois des quatre conseils de région (nord, centre et les Loyautés), même si les anti-indépendantistes du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République, néo-gaulliste) restent majoritaires au sein du Congrès territorial de la Nouvelle-Calédonie, dont le pouvoir n'est que consultatif.

Alors que la précédente consultation, le 18 novembre 1984, avait été boycottée par les indépendantistes et avait marqué le début d'une crise accompagnée de violences qui ont fait une vingtaine de morts, les élections

d'hier se sont déroulées dans le calme et avec un taux de participation qui a atteint 80 %. D'importantes forces de l'ordre avaient été envoyées dans l'île tandis que 178 magistrats venus spécialement de métropole contrôlaient directement chacun des 138 bureaux de vote.

Négligeant les listes secondaires, les électeurs ont concentré leurs suffrages sur les deux principales for-

ces en présence, le FLNKS et le RPCR, une bipolarisation relevée par le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, M. Edgard Pisani.

L'élection d'hier constituait la première étape d'un processus progressif vers un référendum — en principe avant le 31 décembre 1987 — sur l'accession à l'indépendance en association avec la France, imaginé par M. Pisani.

Démission du président panaméen

NEW YORK (Reuter) — L'ancien président panaméen, M. Nicolas Ardito Barletta, a affirmé samedi soir à la télévision américaine que sa démission, le jour même, visait à empêcher les militaires de s'emparer du pouvoir.

M. Barletta, interviewé par Cable News Network, a déclaré qu'il y aurait eu des risques de coup d'État militaire s'il n'avait pas démissionné.

M. Barletta avait pris ses fonctions le 11 octobre 1984.

(À Panama, rapporte l'Agence France-Presse, le nouveau président panaméen, M. Eric del Valle, a déclaré qu'il

souhaitait imposer « la discipline et le respect » pour tenter de résoudre les problèmes économiques et mettre un terme à la crise de confiance au Panama. La gestion gouvernementale, a-t-il ajouté, nécessite un leadership qui « détermine avec fermeté la bonne direction ».)

Tentative de putsch au Soudan

KHARTOUM (Reuter, AFP) — Les autorités soudanaises ont imposé le couvre-feu et procédé à l'arrestation de 162 personnes à la suite de la tentative de putsch menée il y a trois jours par des militaires du sud du pays, a indiqué le ministre de la Défense, Osman Abdallah Mohamed, dans des propos cités hier par le journal gouvernemental *al-Sahafa*.

Le premier ministre soudanais, M. Gazouli Dafallah, a confirmé samedi que les mutineries dans deux casernes de la capitale constituaient bel et bien une tentative de coup d'État.

Selon lui, 52 personnes ont été impliquées dans les mutineries de la nuit de mercredi à jeudi dernier, localisées dans une caserne de Khartoum-Nord et une caserne de la ville jumelle de la capitale, Omdourman, qui ont fait un mort et sept blessés.

Al-Sahafa précise que 50 des 52 sous-officiers ou soldats qui ont pris part à la mutinerie ont été arrêtés.

Ces événements se sont produits quatre jours après les violents affrontements dans les rues de Khartoum qui ont fait quatre morts et une cinquantaine de blessés parmi les manifestants, lorsque se sont opposés partisans et adversaires du colonel John Garang, chef de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS).

À l'ouverture de négociations proposées par le gouvernement, le colonel Garang a répondu en posant des conditions jugées inacceptables par le pouvoir central.

Le colonel sudiste, indique-t-on de source soudanaise, demande la démission du gouvernement et du Conseil militaire de transition dirigé par le général Sewart el-Dahab. Il exige aussi l'abrogation de la charia (légalisation islamique) mise en place par le président

Gaafar Nimeiry en septembre 1983, et des accords conclus par Khartoum avec l'Égypte et la Libye.

La réponse du colonel rebelle fait suite à une offre de négociations présentée en juillet dernier par le chef du gouvernement soudanais.

En attendant, selon les informations parvenues à Khartoum, la situation continue à se dégrader dans le Sud, en particulier dans les provinces du haut Nil et de Bah el-Ghazal, où les forces du colonel Garang encerclent toujours trois localités : Nasir, Bor et Yrol.

Dans la capitale, la police et l'armée recherchent les armes prises par les mutins dans une caserne de Khartoum-Nord, et le premier ministre a révélé que les rebelles s'apprêtaient à assassiner les membres du gouvernement et du Conseil militaire ainsi que des personnalités politiques.

Al-Sahafa donnait hier les noms de ces hommes politiques : M.M. Hassan al-Turabi, du Front islamique national (Frères musulmans), Sadeq al-Mahdi, du Nouveau parti umma, et al-Cherif Zenn al-Abidin al-Hindi, du Parti unioniste national.

Le premier ministre a déclaré que l'enquête et l'interrogatoire des personnes arrêtées avait confirmé que les conjures bénéficiaient d'un appui de l'étranger et qu'un avion aurait dû, une fois menée à bien la première phase du coup, décoller d'une capitale étrangère pour amener à Khartoum les chefs de la rébellion et leurs partisans.

Il n'a pas cité de nom mais un des hommes politiques arrêtés, M. Philip Abbas Ghabouch, ne cache pas ses sympathies pour le colonel John Garang, dirigeant des rebelles de l'APLS jouissant de l'appui éthiopien.

Le ministre algérien de la Justice condamne la « campagne de dénigrement à l'étranger »

Alger accuse la Ligue des droits de mettre en péril la sécurité de l'État

ALGER (Reuter) — Confirmant implicitement pour la première fois les arrestations de personnalités liées à la Ligue algérienne des droits de l'homme, le ministre algérien de la Justice a déclaré samedi que les actes qui leur étaient reprochés portaient atteinte à la sécurité de l'État.

M. Boualem Baki a révélé à cet égard qu'il avait reçu la semaine dernière un représentant d'Amnistie internationale et, le mois dernier, un représentant de la Ligue internationale des droits de l'homme, rapporte l'agence APS.

M. Baki a en outre affirmé qu'un lot d'armes de guerre diverses avait été découvert en possession d'un chanteur arrêté, faisant allusion à l'arrestation, le 5 septembre, du chanteur kabyle Lounis Ait Menguellet.

Dans les milieux algériens d'opposition en exil à Paris, on avait alors indiqué que l'arrestation de Menguellet était liée au fait qu'il avait dédié, lors d'un concert donné en août en Algérie, une chanson à Ferhat Mehenni, autre chanteur et membre actif de la Ligue algérienne des droits de l'homme, également interpellé. Selon M. Baki, Menguellet devra comparaître devant le juge d'instruction du tribunal d'Alger qui examinera cette affaire selon la loi.

« Les informations dénuées de tout fondement propagées par les ennemis de l'Algérie visent à faire de certains citoyens algériens des citoyens au-dessus des lois, en faisant croire, selon eux, que le crime commis est politique voire même un délit d'opinion, alors qu'en réalité ils ont commis des crimes rele-

vant du droit commun », a encore déclaré le ministre.

« Que les ennemis de l'Algérie sachent que dans notre pays il n'est pas de place au crime politique car la souveraineté en Algérie appartient au peuple », a-t-il ajouté.

S'agissant de l'affaire présentée à la justice, et qui fait l'objet d'une campagne de dénigrement à l'étranger (...), ils ont exercé leur activité au nom d'associations illégales et non reconnues, rédigeant des tracts appelant à la division et semant le trouble portant atteinte à la sécurité générale. Tous ces actes, quels que soient leurs auteurs, portent atteinte à la sécurité de l'État », a-t-il dit.

Selon les milieux d'exilés en France, plus de 20 fondateurs et sympathisants de la Ligue sont actuellement détenus à la prison de Ber-

rouaghia. La dernière arrestation en date est celle du docteur Hachemi Nait Djoudi, secrétaire adjoint de la Ligue nouvellement créée.

Parmi les personnes arrêtées, a indiqué M. Baki, figurent des avocats et des intellectuels « qui ne pouvaient ignorer les dispositions législatives ou réglementaires ».

Évoquant la visite des représentants des deux organisations internationales de défense des droits de la personne, M. Baki a déclaré qu'il les avait reçus, non pas pour justifier des actes qui ne débordent pas le cadre légal, mais pour leur montrer que « l'Algérie, en ce qui concerne sa politique générale, ou ce qui a trait à sa justice, est comparable à une maison de verre où rien ne peut être caché ».

Ce fut aussi l'occasion, a-t-il dit, de leur demander s'il y avait un seul pays au monde

ayant pris des mesures de grâce comme ce fut le cas pour l'Algérie à l'occasion du 30e anniversaire de la révolution (le 1er novembre dernier), ou comme chaque année au profit de tous les détenus jugés définitivement.

Les mesures de grâce prises par notre pays et relatives à des réductions de peine variant entre six mois et cinq ans, selon les cas, sont régulièrement passées sous silence, a-t-il dit.

LE MONDE EN BREF

■ Japon : arrestations

NARITA (AFP) — Soixante-quinze manifestants qui protestaient contre l'extension de l'aéroport de Tokyo-Narita ont été arrêtés après que 13 cocktails Molotov eurent été lancés hier contre une station de radio-balise proche de l'aéroport, a annoncé la police. Selon la police, 700 « extrémistes » et cultivateurs de la région, opposés à la construction d'une nouvelle piste d'envol sur l'aéroport international de Narita, à quelque 60 km de la capitale, ont organisé une marche à travers les rues de la ville. Une centaine d'entre eux ont jeté des pierres et chargé les forces de police antimaniifestation.

■ Victime de la police

FRANCFORT (Reuter) — Un homme a trouvé la mort dans la nuit de samedi à hier lors de heurts violents entre forces de l'ordre et manifestants de gauche qui tentaient d'empêcher la tenue d'un rassemblement néo-nazi à Francfort. Près de 500 personnes ont défilé dans les rues de la ville, puis érigé des barrières qu'ils ont enflammées tout près de la salle de réunion où s'étaient rassemblés près de 600 sympathisants du Parti national démocratique (PND), un mouvement néo-nazi. Un camion de la police a donné la chasse à un groupe de manifestants et un homme d'une cinquantaine d'années qui se tenait au milieu de la rue a été assommé par l'eau des canons utilisés par la police pour disperser les protestataires.

■ Rencontre entre ex-SS et vétérans US

BAD WINDSHEIM (AFP) — Une réunion d'anciens Waffen SS et de vétérans de la 70e division d'infanterie américaine s'est déroulée sans incident ni contre-manifestation samedi soir dans la petite localité bavaroise de Bad Windsheim (sud de la RFA), a-t-on appris hier de source policière. En prévision de contre-manifestations, la police avait interdit l'accès de l'hôtel de ville où se tenait la réunion. Des militants antifascistes et des associations de victimes du nazisme avaient protesté à l'avance contre la tenue de cette réunion.

■ Vente d'armes US

NEW YORK (Reuter) — Des armes sophistiquées sont volées dans les bases militaires américaines et revendues au marché noir, a indiqué hier le *New York Times*. Le montant des ventes s'élève à plusieurs dizaines de millions de dollars. Parmi les armes vendues figurent des mines, des explosifs, des missiles, des bazookas et des lance-grenades.

Washington se réjouit de la proposition de Chevardnadze

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, a déclaré hier que les États-Unis considéraient la nouvelle proposition soviétique de désarmement comme « inacceptable », si celle-ci ne faisait pas de distinction entre les types d'ogives nucléaires susceptibles de faire l'objet d'une réduction.

Tout en répétant que les États-Unis accueillent favorablement cette proposition dont le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a exposé vendredi les grandes lignes au président Ronald Reagan, M. Shultz a déclaré au cours d'une émission de la chaîne NBC : « Si la proposition revient au concept selon lequel toutes les ogives sont les mêmes, cela n'est pas acceptable. »

Si l'on parle de pourcentage de réduction, « il faut savoir à quoi il s'applique », a fait valoir M. Shultz, en répétant la position américaine selon laquelle il convient d'abord de réduire le nombre de missiles à têtes multiples basés à terre (ICBM), qui, a-t-il dit, « représentent la plus grande menace ». Les États-Unis considèrent que Moscou dispose d'un net avantage dans ce domaine, rappelle-t-on.

Selon des sources gouvernementales américaines citées samedi par la presse américaine, les Soviétiques ont proposé une réduction de 50 % des armes offensives nucléaires de chaque super-puissance.

En échange de cette réduction, les Soviétiques prévoient, selon les mêmes sources, un arrêt des efforts des États-Unis pour mettre au point leur projet de bouclier défensif dans l'espace, l'initiative de défense stratégique (IDS).

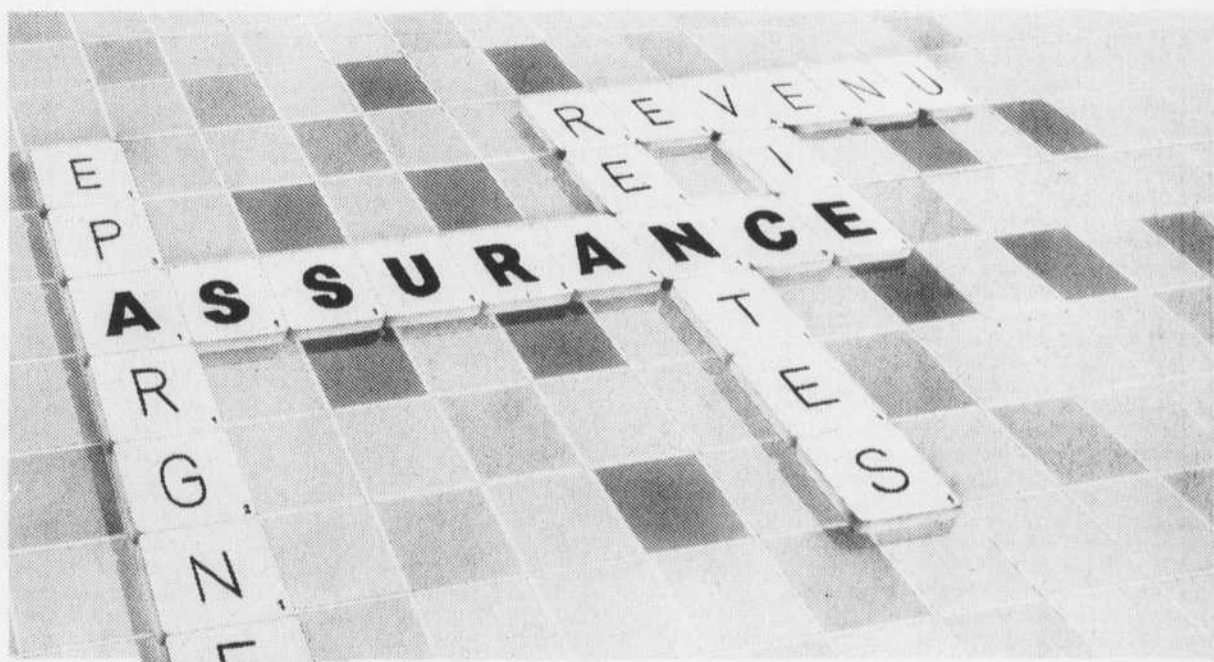
De son côté, le président Reagan a déclaré samedi que les contre-propositions de l'URSS étaient bienvenues si elles n'étaient pas assorties de conditions.

Il a néanmoins averti qu'un rapprochement des positions américaines et soviétiques ne pouvait être qu'un processus à long terme.

Au cours de son allocution radiophonique hebdomadaire, le président américain n'a donné aucune indication sur le contenu des contre-propositions soviétiques, se bornant à indiquer qu'il espère qu'elles enlèveront les obstacles aux progrès des négociations de Genève.

Dans son allocution de samedi, le président a affirmé qu'il n'y a aucune raison pour que des réductions ne commencent pas rapidement. Il a en outre déclaré qu'il est important que ces contre-propositions répondent à nos préoccupations en ce qui concerne la réduction (des armements) et la stabilité, de la même façon que nous avons essayé de répondre aux préoccupations soviétiques.

Indiquant qu'il avait parlé avec le ministre soviétique des Affaires étrangères de la préparation de sa rencontre avec le leader soviétique, M. Mikhail Gorbatchev, en novembre à Genève, M. Reagan a précisé qu'il avait convenu avec M. Chevardnadze que cette réunion serait préparée par une série de discussions entre des experts de haut niveau des deux pays.



L'ASSUREUR-VIE DESJARDINS

«Une solution, une réponse»

L'assureur-vie Desjardins propose une solution à de multiples besoins de sécurité financière, tels l'assurance-vie, l'assurance d'une hypothèque, la protection du revenu, la planification de la retraite, la planification successorale, les régimes d'épargne-retraite, les régimes de rentes de retraite, l'assurance-salaire et l'assurance-accident et maladie.

Aux gens d'affaires, l'assureur-vie Desjardins apporte une réponse à leurs besoins: assurances et rentes pour leurs employés, transmission de l'entreprise au décès ou en cas d'invalidité, convention d'achat-vente entre associés, assurance sur la vie des personnes-clé, programme de rémunération différée et de couverture de crédit.

L'assureur-vie Desjardins peut offrir le bon service au bon moment.



**Assurance-vie
Desjardins**

*à chaque
passage
de la vie*

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Jean-Louis RoyRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Christian BellavanceDirecteur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints:
Pierre Beaulieu, Serge GosseleinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

DE LA DÉPOLITISATION

L'UN DES THÈMES les plus souvent abordés par les candidats à la succession de M. René Lévesque, l'une des constatations aussi qui se dégage de la campagne qui s'est terminée hier par l'élection de M. Pierre-Marc Johnson à la présidence du Parti québécois, a été le sentiment d'une dépolitisation, d'un mouvement puissant de désengagement du politique qui serait à l'oeuvre chez nous. La politique n'aurait plus pour les Québécois la même importance. Leur intérêt se serait déplacé vers l'économie ou/et la poursuite de leur développement personnel. Ces idées à la mode servent généralement d'explication à un phénomène certain qui n'est pas propre au Québec.

Selon toutes les apparences, le domaine du politique a été évacué par un fragment significatif de ceux-là même qui jusqu'à tout récemment y trouvaient des motifs suffisants pour s'y engager à divers niveaux. Des hypothèses ont été invoquées pour expliquer ce changement et notamment la défaite référendaire et la crise de l'économie.

Ces hypothèses sont-elles fondées? Se pourrait-il que le phénomène ait peu à voir avec l'histoire récente du Québec mais tienne plus largement à l'évolution des sociétés industrielles? Quoi qu'il en soit, on doit chercher à en saisir la portée et la signification. Si la dépolitisation est massive et décisive, le fonctionnement démocratique en sera durablement affecté. Sa force deviendra vite précaire et sa qualité mise en cause. À moins que le terme dissimule d'autres aspirations et appelle une autre politique.

Depuis un quart de siècle, la politique québécoise a été largement dominée par un double objectif: construire un état moderne et renouveler son statut constitutionnel par la rénovation du fédéralisme ou l'accession à la souveraineté. L'idée de la construction et de la consolidation de la communauté nationale a dominé cette période. Elle est aujourd'hui en déficit certain. Son pouvoir d'attraction et de mobilisation apparaît tari et sa force d'évocation réduite. Comment expliquer ce phénomène? Quelle est sa signification pour notre avenir?

Dans une remarquable étude publiée dans la parution d'été de *The Public Interest*, le politologue américain William A. Schambra constate et cherche à expliquer le déclin de « l'idée de communauté nationale » chez notre grand voisin du sud. Il conclut que l'affaiblissement de cette idée n'a pas été produite par la résurgence des intérêts individuels au sens étroit, au sens mesquin du terme. Ce déclin serait le résultat de la faillite des objectifs qu'elle devait atteindre. Bref, cette grande idée lancée au début des années 60 par le président Kennedy et reprise par tous ses successeurs jusqu'à Richard Nixon n'a pas créé ce sens de la communauté qu'elle devait en dernière analyse produire en surabondance. Paradoxalement, elle a secrété son contraire. D'où son rejet et son remplacement par le sens d'appartenance à des communautés immédiates mieux identifiées. D'où aussi des engagements renouvelés à partir de situations sociales et économiques spécifiques que les citoyens connaissent et qu'ils souhaitent transformer. La dépolitisation ou ce qu'on dissimule sous ce terme serait bien davantage un déplacement de l'intérêt politique qu'une négation

aussi absolue qu'on le dit de la préoccupation politique.

La doctrine de communauté nationale a été chez nous un moteur puissant. Son invocation a permis la conduite de politiques d'envergure qui ont changé la nature de l'État et cherché, non sans succès à encadrer différemment la société et à infléchir son évolution. Au nom de la solidarité et de l'égalité, au nom de la spécificité du Québec et de sa fragilité relative, au plan culturel tout au moins, cette doctrine a fait appel à la fois à des impératifs politiques et éthiques et a subordonné les intérêts individuels à l'intérêt public. Il est indéniable que cette voie a produit des résultats politiques, sociaux et économiques probants. Mais il est aussi certain qu'elle n'a pas tenu l'ensemble de ses promesses.

Cette doctrine et les politiques qui en ont découlées n'a pas tiré de la marginalité les plus démunies et en conséquence, elle a secrété un scepticisme généralisé chez ces derniers et chez leurs alliés. Elle n'a pas su organiser les débats publics sinon par des formules contraignantes et peu fécondes qui ont souvent produit des aliénations durables. Elle n'a pas été capable de discipliner ses propres succès. Ainsi cet état tant désiré apparaît aujourd'hui captif d'une logique bureaucratique, peu soucieux dans le déploiement quotidien de ses services de respecter ces valeurs dont il se réclamait pour justifier sa croissance, ses contrôles et son coût. Certes, sa force a été telle qu'en peu de temps, il a créé de vastes réseaux de services publics et de protections sociales. Mais ces grands circuits, dont la sensibilité aux besoins des citoyens, sont quotidiennement vérifiés par des dizaines de milliers d'entre eux, apparaissent aujourd'hui peu pertinents, mal adaptés aux besoins en constante évolution et souvent inefficaces. À n'en point douter, ces appréciations ont modifié le jugement des citoyens sur la politique.

Faut-il conclure à un désintérêt qui se généralise ou au besoin d'une redéfinition fondamentale de la politique? Quelques signes récents démontrent que nos concitoyens n'ont pas perdu de vue l'importance du domaine public. Les travaux des municipalités régionales de comtés visant la mise à jour de la Loi sur la protection des territoires agricoles, le projet de restructuration scolaire et son volet participatif, pour ne citer que ces exemples, tendent à prouver que la dépolitisation est bien davantage un déplacement qu'un abandon. Au niveau des pouvoirs locaux, les individus ont le sentiment enfin de redevenir des citoyens et d'exercer une influence réelle sur les choix. Ils redécouvrent aussi des solidarités que les corporatismes et les bureaucraties brouillent autrement.

À la veille d'une élection générale, le discours sur la dépolitisation est troublant. Les politiciens ont-ils bien saisi la nature de ce qu'ils appellent la dépolitisation qui n'est rien d'autre que le désir des citoyens de reprendre une part d'initiative qui soit vraie, axée sur ce qu'ils perçoivent comme étant décisif par rapport à leur milieu, à la qualité de leur environnement et de leur vie. Quel projet ont-ils en réserve pour faire cette jonction entre la doctrine nationale qui demeure essentielle à notre devenir et cette manière de redonner aux communautés le pouvoir de débattre et de choisir?

— JEAN-LOUIS ROY

Le retour au troc

L'ACTUALITÉ

ANDRÉ PATRY

MONTREAL est, depuis hier, le lieu d'un important colloque consacré au commerce dit de compensation ou de contrepartie, version élargie et modernisée d'une pratique bien ancienne: le troc. Celui-ci était la seule forme possible d'échanges avant l'invention de la monnaie. Il a régné sur la plus haute Antiquité et il continue de fonctionner dans sa forme originelle au sein de quelques peuplades d'Amérique, d'Afrique et d'Océanie. Dans les époques de pénurie ou de grave dépréciation monétaire, il est fréquent que des particuliers se livrent au troc: ainsi, en Allemagne de 1945 à 1948, on a eu la monnaie cigarette.

Aujourd'hui, en des formes complexes et variées, les échanges commerciaux compensés se généralisent dans le tiers monde après avoir été d'abord privilégiés à l'intérieur du bloc soviétique.

Ces modalités d'échanges englobent toutes les transactions aux termes desquelles l'importateur achète des biens ou des services à condition que l'exportateur ou un tiers agissant en son nom consente à lui acheter en retour d'autres biens ou services. De telles transactions sont donc de la même nature que le troc. Elles en représentent la version la plus récente et aussi, selon des partisans du commerce libre, la plus néfaste.

Bien que les statistiques en la matière soient assez peu fiables, on estime qu'environ 20 pour cent des échanges mondiaux de biens et de services s'effectuent en ce moment suivant les règles du commerce de contrepartie et que 90 États ont présentement recours à cette pratique.

À l'intérieur du COMECON, le commerce de compensation est la norme et certains pays membres de cette organisation économique tentent d'en généraliser l'application dans leurs échanges avec les autres pays du monde. C'est avant tout le cas de la Roumanie qui fonctionne systématiquement sur cette base, ce qui lui permet très souvent d'écouler à l'étranger des produits de piètre

qualité ou peu adaptés au marché de ses partenaires.

Dans le tiers monde, le commerce de contrepartie est en voie de devenir la règle. Le pétrole est l'article le plus communément offert comme monnaie d'échange. On en devine la raison. Dans les pays les moins développés dont les huiles minérales constituent le seul produit de base, il est vital d'en assurer l'exportation pour l'obtention des biens et services indispensables à l'économie nationale. Comme il existe dans le tiers monde d'autres pays qui ont besoin de pétrole mais ne peuvent le payer en devises, il devient relativement facile aux parties intéressées — producteur et consommateur — de s'entendre sur des conditions d'échanges mutuellement avantageuses.

Quelques géants dominent ce marché: le Brésil, comme importateur de pétrole, le Nigeria et l'Iran, comme exportateurs. Le Brésil a adopté la pratique de la compensation vis-à-vis des pays arabes, notamment l'Irak, et aussi du Nigeria avec lequel les accords de troc pétrolier ont favorisé, en 1984, des échanges d'une valeur de \$ 1,25 milliard. Le Nigeria n'est pas toujours satisfait de ces ententes qui peuvent se traduire dans les faits par un abattement sur le prix de son pétrole; mais il n'a pas le choix. Son endettement l'expose à verser à ses créanciers les devises que lui procurerait la vente moyennant paiement, et il serait alors incapable d'acheter des produits de première nécessité.

Un autre État, la Libye, impose son pétrole aux pays à l'égard desquels il se trouve dans une position de débiteur. La Libye a la réputation d'accumuler les arriérés de paiement à l'endroit de ses fournisseurs en les accusant, à tout moment, de violer les termes de leurs contrats. En juillet 1984, ce pays devait \$ 600 millions d'arriérés à l'Italie, et en janvier 1985, il devait plus de \$ 500 millions d'arriérés à la Turquie. Enfin, un autre État pétrolier, l'Indonésie, rend passibles d'une pénalité de 50 pour cent les entreprises étrangères qui n'achètent pas des biens indonésiens (souvent de nature agricole) d'une valeur égale au montant des contrats accordés.

Ce mouvement de plus en plus gé-

néralisé vers les échanges commerciaux compensés a finalement atteint les pays industriels. Ceux-ci limitaient habituellement cette pratique à l'achat de matériel militaire. Aujourd'hui, ils sont obligés, dans leurs rapports avec les pays de l'Est comme ceux du tiers monde, de se plier aux nouvelles règles du jeu. Le Canada lui-même s'engage de plus en plus dans cette voie. Il a conclu des accords de compensation avec le Brésil, la Roumanie et l'Indonésie, et il négocie présentement avec le Nigeria une transaction dont la valeur dépasserait le milliard de dollars.

Les milieux favorables au commerce sans entraves, qui se recrutent essentiellement dans les pays les plus avancés, dénoncent le nouveau troc. Ils le tiennent pour dangereux et rétrograde. Il faut avouer que leurs arguments ne sont pas dénués de fondement.

Les partisans du commerce libre considèrent qu'en l'absence de paiement il n'y a pas de commune mesure d'évaluation et que certains produits peuvent être sacrifiés à des prix bien inférieurs à leur valeur réelle, appauvrissant d'autant ceux qui sont forcés de les exporter. En outre, ils font remarquer que ce genre de commerce retarde l'adaptation aux techniques nouvelles des pays incapables, faute de devises, d'acheter les pièces indispensables à la modernisation de leur infrastructure et de leurs équipements industriels et agricoles. De plus, ils estiment que les États engagés dans le bilatéralisme auquel les assujettit généralement le commerce de contrepartie retardent leur accès à la production mondiale puisqu'ils n'ont pas le choix de leurs partenaires. Enfin, ils prédisent que le nouveau troc finira par être funeste aux États les plus avancés ayant un marché restreint et que les petites et moyennes entreprises seront les premières victimes de cette pratique à leurs yeux anachronique.

À la réflexion, on peut se demander si le commerce de contrepartie n'est pas, en définitive, l'indice d'une crise monétaire dont les États les plus riches retardent la solution parce qu'elle les obligerait à un partage que leurs populations refusent d'envisager.

diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boul. Lebeau à Ville St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE

PAR PORTEUR

Édition quotidienne Montréal métropolitain

= 3\$ par semaine

Extérieur de Montréal = 3,25\$ par semaine

le samedi seulement = 75¢

Pour information:

à Montréal: 332-3891

à Québec: (418) 687-2022

Livraison par porte:

Édition quotidienne = 139\$ par année

75\$ 6 mois

39\$ 3 mois

Livraison par la poste:

Édition quotidienne = 145\$ par année

79\$ 6 mois

42\$ 3 mois

Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Il n'y a pas d'alternative

LE MOT DU SILENCIEUX

ALBERT BRIE

ON A les défauts des qualités qui nous manquent.

La lecture des grands auteurs m'influence moins qu'elle ne m'affluence.

Nombre d'universités américaines sont moins des temples de l'esprit que des citadelles du football.

« J'aime mieux le théâtre de Hugo que celui de Racine parce qu'on s'y bouscule davantage. »

Les mots ont aujourd'hui si peu de poids que le fait de trop parler nuit moins qu'il n'ennuie.

Si, comme nous l'apprenait le petit catéchisme, « Dieu est partout », il n'y a pas de raison qu'Il ne se retrouve pas en enfer.

Il y a des saints qui ont imité Jésus-Christ jusqu'à la crucifixion exclusivement.

Grâce aux ingénieuses techniques de rajeunissement du corps, il

est une façon d'arriver à percer l'âge de quelqu'un: la qualité des émissions de son appareil phonateur.

De richissimes exploiters nagent dans l'argent comme dans un cloaque.

Quand on apporte du secours aux misérables, aussi longtemps qu'on ne se prive pas de ce que l'on donne, notre geste ressortit moins à la charité qu'à l'affabilité.

Dans une discussion, quand, comme il nous arrive de dire: « Je l'ai bouché, le type », il n'y a pas lieu de tirer avantage de ne pas avoir mieux que la propriété d'un bouchon.

L'amour a des hauts et des bas; le bas étant la dispute, le haut la réconciliation.

La plupart des politiciens échanagent volontiers un filet d'argent de parole contre un pactole d'or de silence.

Ne dites pas: « Il parle anglais comme une vache espagnole », mais « comme un Basque, l'épagnoul ».

On ne se rend pas plus digne d'un malheur qui nous frappe parce qu'on refuse de s'en consoler.

Le coeur a des migraines; la raison a des nausées.

Comme on se trouve bon quand on se sent ému!

Après être tombé en amour, on ne fait pas un mariage d'inclination mais de trébuchement.

J'aime voir les autres comblés de ce qu'ils ont, lorsque ce sont des choses qu'il me serait indifférent de posséder.

Ce que j'aime des feuilles à l'autonne, ce ne sont pas seulement les magnifiques couleurs dont elles se fardent, mais aussi de les voir ne plus porter ombrage aux feux doux et aux vaporeuses lueurs du soleil.

L'oisiveté est l'amertume des retraits.

L'homme sérieux qui s'interdit de rire ne peut pas ne jamais rire, et quand cela lui arrive, faute de ne savoir comment s'y prendre, il rit comme un imbécile.

Les oiseaux migrateurs sont les seuls à réussir artistiquement des voyages organisés.

On ne se fait jamais plus de tort que quand on met quelqu'un dans son tort.

LETTRES AU DEVOIR

■ Réflexion valable

DANS LES CERCLES déprimants de la psychiatrie, le rapport du psychologue Léonard (et non pas Laurent) Aucoin redéfinit la mission de l'hôpital Louis-H.-Lafontaine au bénéfice réel des patients. Sa perspective en est véritablement une de santé mentale. Il a le mérite d'avoir recommandé autre chose que le statu quo administratif de la médicalisation à tout prix, promu par les tenants nostalgiques de la mainmise psychiatrique.

Heureusement, la maladie mentale au Québec n'est pas le seul fait de la profession psychiatrique. Le rapport Aucoin laisse bien présager de la quantité des apports nouveaux qui surgissent quand les perspectives d'autres professionnels sont mises à contribution en santé mentale.

Aussi, je trouve incongrue et déplacée la proposition de M. Jean Francoeur de coller à la porte du Comité (et non pas du Conseil) de la santé mentale du Québec (CSMQ) une affiche disant: « Qui veut d'abord répondre à toutes les questions n'entreprendra jamais rien. » Sauf erreur, le CSMQ est un comité consultatif auprès du ministre. Il n'a donc pas de rôle exécutif. De plus, la qualité des réflexions véhiculées par le CSMQ dernièrement permet justement d'entrevoir autre chose que la morosité d'un oligopole psychiatrique sur la maladie mentale.

— FRANÇOIS LEDUC

Montréal, 20 septembre.

■ La raison du bulldozer

LES BULLDOZERS ont encore gagné! Après les marais de La Prairie, de l'île des Soeurs et des Maiserets, ceux de Longueuil disparaîtront à leur tour sous des tonnes de déchets de construction et de remblais divers. Car à Longueuil, comme ailleurs, un espace vert ne saurait être autre chose qu'un terrain bien nivelé, gazonné dru et planté au besoin de quelques arbres exotiques, sur lequel on promène son chien.

Il faut presque admirer le zèle et la détermination avec lesquels l'actuel gouvernement, ministre de l'Agriculture en tête, a entrepris d'éliminer, de Kamouraska à la rivière du Sud, tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à un marais. Il semble qu'on n'aura de cesse que lorsque le Saint-Laurent, qui fait pourtant partie de notre patrimoine au même titre que nos vieilles églises, ne sera plus qu'un long canal coulant, comme à Terre des Hommes, entre deux rives escarpées et rectilignes, pour la plus grande joie des goélands et des rats qui seront les seuls à s'y sentir chez eux. Quant à la riche faune et à la flore luxuriante de la région de Montréal — les plus diversifiées du Québec —, qu'auront heureusement décrits en leur temps un Gaboriau et un Marie-Victorin, on pourra toujours aller les admirer... en Ontario ou chez nos voisins du sud.

Pour protéger la nature, le Québec s'est pourtant doté d'un ministère de l'Environnement, d'un ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de toute une batterie de lois et de règlements (comme ceux qui protègent en théorie l'intégrité des rives des cours d'eau). Oui mais voilà: le ministère de l'Environnement n'a jamais eu de pouvoir réel; le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qui confond faune et gibier, est

tout entier au service du puissant lobby des chasseurs et des pêcheurs. Quant au BAPE, impuissant devant les déprédations du ministère de l'Agriculture et désavoué par le premier ministre sortant, il n'a jamais pu régler autre chose que des querelles de py-lônes.

Dans le dossier de la nature, comme dans beaucoup d'autres, tout n'est que façade, stratégie, de la part d'un gouvernement qui a toujours multiplié les intervenants (terme qu'il a lui-même popularisé) pour mieux dissimuler les véritables décideurs.

— PHILIPPE BLAIN

Montréal, 15 septembre.

■ Hommage à Hélène Côté

COMME ÉTUDIANTE dans les années 1935 à 1945, élève de soeur Marie-Stéphane, cette grande dame de l'éducation en musique, je me permets, au nom de tous ceux et de toutes celles qui ont étudié avec elle, de lui rendre hommage.

Même avec une orientation différente de la musique, on parvient plus souvent qu'autrement à retrouver les racines profondes d'une éducation. Cela rejoint bien sa thèse de doctorat: *La Musique au point de vue éducatif*.

Quand j'ai appris son décès par les journaux, immédiatement j'ai réjoui à mon piano, comme je le fais quotidiennement, le premier *Prélude* de Jean-Sébastien Bach pour lui rendre hommage. C'était ma prière pour elle.

— ARMANDE SENAY-DAY

Montréal, 9 septembre.

■ Le gratte-ciel et la cathédrale

Commentaires relatifs à un article d'Alain Duhamel publié dans LE DEVOIR du 19 septembre.

LES COOPÉRANTS, qui coopèrent à Dieu sait quoi, sont possédés par une furieuse envie de gratter le ciel. Chacun en Amérique du Nord sait depuis environ un siècle que toute grande société doit ainsi démontrer sa puissance virile une fois dans son existence. Donc, les Coopérants projettent de s'ériger derrière la cathédrale Christ-Church.

Mais en 1985, le temps des érections sommaires et fonctionnalistes est révolu. Il y faut de la nuance et du doigté. Heureusement, l'architecture est là. Hier moderne, aujourd'hui post moderne, elle drapait le produit dans une « volumétrie d'avant-guerre » et la coiffe de deux tuques de cuivre afin de « faire un mariage avec la cathédrale ». Sur quoi la Ville de Montréal, touchée de tant de délicatesse, bénit cette union étrange au nom de la démocratie urbaine.

Il est question là-dedans d'intérêts privés et d'intérêts publics. Des premiers, je n'ai rien à dire, ça regarde les Coopérants. Les seconds sont ceux de tous les Montréalais et personne ne semble s'en soucier. La construction d'un gratte-ciel est une opération lourde de conséquences pour l'économie et l'espace d'une ville. Ce n'est pas un phénomène atmosphérique négligeable et inéluctable. À quelles fins et en vertu de quels principes dispose-t-on ainsi d'un bien public essentiel? Quels desseins, quel design urbain régissent l'usage du centre-ville de Montréal?

Soyons sérieux! Préfendre respecter un monument au moment même où on l'écrase sous le poids visuel d'un monstre de cent mètres, c'est se payer de mots ou se payer nos têtes et ce n'est pas un mur en miroir, quelques arcades « gothiques » ou une paire de caillottes vertes qui changeront les faits.

D'ailleurs, quel sens peut bien avoir le respect du patrimoine historique dans un contexte d'ou-

les besoins et les désirs des vivants semblent si notoirement absents?

Les Coopérants utilisent la cathédrale comme une façade et une caution morale. On les comprend. Ce qu'on ne comprend pas, c'est que les représentants élus des Montréalais laissent l'entreprise privée triquer notre espace urbain sans risquer ni responsabilités en dépit de nos intérêts collectifs.

— YVES DESCHAMPS

Montréal, 23 septembre.

■ Merci aux immigrants!

NOUS NE SOMMES manifestement pas assez reconnaissants à l'endroit des immigrants. Nous devrions les remercier d'avoir choisi notre pays. Ils nous apportent une richesse inestimable qui ne se calcule pas en dollars, mais en art de vivre. Ils apportent avec eux tout un art de vivre qui manque tellement à nos sociétés nord-américaines. Ils apportent avec eux la couleur de leur peau, la beauté de leurs visages, le charme de leurs gestes, la vivacité de leurs traditions. Nos sociétés nord-américaines sont froides. Chacun fait sa petite affaire; même les amitiés ont quelque chose de distant. Ces gens venus d'ailleurs apportent bien souvent avec eux toute une chaleur au niveau des relations familiales et communautaires. Là où ils se trouvent, ils transforment l'air environnant. Pour un instant, on a soi-même l'impression d'être ailleurs.

— PIERRE BERTRAND

Montréal, 22 septembre.

■ Le culot de Paramount

PARAMOUNT a peut-être le respect « du public des salles » comme le dit son représentant, mais celui-là, ce public, Paramount ne le respecte que parce qu'il le rapporte; il n'a cependant aucun respect, Paramount, pour le Québec, son peuple et sa volonté d'autonomie et de souveraineté sur le cours de son destin.

C'est d'ailleurs cette volonté que méprisent souverainement et ouvertement, avec le sang-gène qui les caractérise si bien, tous les « majors » hollywoodiens. Ils ont le culot de faire du chantage: « Pas de loi 109 ou nous vous abandonnons. » Comme s'ils nous faisaient une faveur en restant, alors que c'est justement leur présence de requins qui fait échouer tous nos efforts tendant à faire un cinéma différent à travers l'édification légitime d'une structure industrielle autonome et propre au Québec. D'après les « majors », le Québec doit faire sa part dans la consolidation financière du système à l'échelle continentale; on croirait entendre le « grand frère » du roman 1984 d'Orwell. Cela revient à dire: « Le Québec fera sa part ou sera puni. » Et c'est quoi, la punition? Le Québec ne pourra plus voir tous ces navets que les « majors » ont l'impudence de faire avaler à l'année longue à tous ces innocents cinéphiles québécois.

Bon dieu! Qu'on les prenne par le revers de la veste, les « majors », et qu'on la passe cette loi, et sans concession! Quelle ménage ce serait! Quelle aération! Quelle purification de l'air! Posons ce geste sans crainte au plus vite; ce ne pourra être que pour le plus grand bien de notre industrie du cinéma. Soyons audacieux! Cessons de craindre cette bande de pitres, d'exploiteurs éhontés que sont les « majors ». Et si notre industrie du cinéma ne peut vivre sans cette racaille, il est préférable qu'elle meure; si la fierté ne gouverne pas chacun de nos gestes, nous sommes plus que morts: nous ne sommes rien!

— RÉAL LANCTÔT

Montréal, 18 septembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

LES DÉFIS DU QUÉBEC POST-INDUSTRIEL

« Avons-nous encore de ces hommes et femmes d'action capables d'infléchir le cours des choses ? »

Me MARCEL AUBUT

Extraits de l'allocution prononcée par le président du club de hockey Les Nordiques de Québec lors du congrès annuel de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, le 18 septembre dernier, à Québec.

C'ÉTAIT un Québec relativement jeune, enthousiaste et volontaire qui sortait, il y a 25 ans, de la grande noirceur. C'est un Québec vieilli, plus mûri, plus riche et plus méfiant qui sort de l'après-crise. Le temps est venu pour les Québécois et les Québécoises de se demander dans quel type de société ils veulent vivre et avec qui ils veulent la modérer. Mais, parce que les leaders d'idées et d'actions sont en pénurie grave, ce Québec d'aujourd'hui semble plus hésitant à entériner de nouveaux projets collectifs qui lui aideraient à choisir le type de société qui lui va.

Il y a beaucoup plus de questions que de réponses. Quel choix devrions-nous faire ? Quels sont les meilleurs moyens pour assurer le développement économique ? Pouvons-nous encourager une croissance plus forte sans pour autant taxer et endettier à outrance les générations futures ? Doit-on développer l'industrie lourde ou plutôt nous lancer dans la petite et moyenne entreprise ? Doit-on choisir la super-concentration dans la grande région métropolitaine ou



Me Marcel Aubut.

reconstituer des économies autour de plusieurs pôles de croissance régionaux ? Doit-on continuer de favoriser l'intervention directe et le contrôle de l'État ou plutôt déplacer les efforts de relance vers le privé ? [...]

À toutes ces interrogations, s'en ajoute une plus pressante : avons-nous encore de ces hommes et femmes d'action capables d'infléchir le cours des choses et d'entraîner dans leur sillage toutes les forces

dynamiques du Québec ?

Voilà quelques questions que je me pose et que je pose aux dirigeants québécois. Ces questions concernent les nouveaux enjeux du Québec, en tant que société moderne post-industrielle ; elles concernent le défi qui consiste à réorienter notre croissance et à choisir définitivement le modèle de notre société. Par ailleurs, la question est aussi de savoir si ce Québec d'aujourd'hui, dont le profil et l'évolution ressemblent bien à toutes les sociétés occidentales, dispose des ressources et d'une volonté collectives suffisantes pour relever tous ces défis. Lorsque j'examine les principaux éléments du Québec post-industriel, il faut se rendre à l'évidence que demain ne nous offre pas nécessairement les meilleures garanties :

— Des rassembleurs d'idées partis sans avoir été remplacés. Dès lors, il nous est devenu difficile — comme une espèce de handicap national — de nous engager dans l'avenir, dépourvus de guides qui pourraient nous dire la voie à suivre et ainsi initier le travail des leaders d'actions, eux-mêmes en minorité dramatique. Cette déficience à elle seule pourrait nous mener à la catastrophe.

— Une population vieillissante, suffisamment pour que, selon les tendances actuelles, le Québec ait en 2026 plus de 15 % de citoyens et citoyennes de plus de 65 ans.

— Une croissance démographique très faible. Au rythme présent, le Québec présente la dénatalité la

plus forte de toutes les provinces canadiennes.

— Une augmentation plus lente que prévue du produit intérieur brut. Selon les études prévisionnelles disponibles, l'évolution du taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut québécois annonce que nous continuerons à accuser un retard par rapport au produit national brut canadien, et surtout par rapport à celui de l'Ontario.

— Un maintien des inégalités économiques et des disparités régionales. Les mêmes études prévisionnelles démontrent que les inégalités des revenus entre favorisés et défavorisés iront en augmentant. De même, les disparités économiques entre les régions présentent des tendances à l'aggravation, ce qui veut dire qu'au plan économique, comme au plan démographique, la polarisation urbaine se renforcera davantage et que cette tendance ira croissante d'ici l'an 2000.

— La réduction du temps de travail couplée à la diffusion de nombreuses idéologies et de modes divers.

— Une main-d'œuvre féminine de plus en plus importante, compétente, compétitive et structurée, ce qui aura comme enjeu l'obligation d'ouvrir de nouveaux sous-secteurs d'emplois ou alors une nouvelle redistribution des emplois actuels.

— Une plus forte spécialisation des travailleurs rendant plus sélectif le marché des emplois spécialisés.

— La multiplication des groupes et des associations d'intérêts avec

comme résultats probables des contestations fréquentes des décisions gouvernementales, des revendications de participation aux projets et une plus grande mobilité des structures d'influence et de pouvoir.

— Une transformation progressive de la répartition de la main-d'œuvre québécoise par profession, imputable particulièrement aux conséquences du virage technologique.

Les nouveaux leaders de la société québécoise de l'an 2000 sont condamnés à regarder bien en face des réalités qui se conjuguent en quelques mots : surabondance éphémère, inégalités chroniques, seuil de pauvreté inadmissible, moyens de production inadéquats, accroissement ralenti du produit intérieur brut, conservation des ressources menacées, productivité insuffisante des secteurs public et parapublic, nécessité d'un redéploiement plus équilibré de la croissance économique, main-d'œuvre plus compétente mais bloquée par une création d'emplois déficiente, population vieillissante moins productive et comptabilisée comme une charge sociale de plus en plus lourde. [...]

Seule la force du nombre, guidée par des nouveaux leaders d'idées et d'actions, de la cohésion et de la solidarité sociale peut permettre à notre société d'envisager l'avenir avec un certain espoir de succès. Les nouveaux leaders québécois n'ont plus à se nourrir de mythes et de symboles, car les problèmes actuels et éventuels d'un Québec bien

intégrés dans la conférence des nations bien nanties sont clairement posés. Ces leaders devront : — rendre la vie des citoyens plus aérée et plus gouvernable ; — redonner à la société québécoise un second souffle et un nouveau goût du risque ; — changer les mentalités trop attachées au « welfare state ».

COMMENT ?

— En mettant un certain frein à une consommation débordante, ce qui implique un certain changement dans nos styles de vie ;

— en prônant une plus grande autosuffisance par une meilleure canalisation de nos productions destinées à la consommation interne ;

— en réduisant le déséquilibre d'une trop forte concentration métropolitaine par le renforcement de centres régionaux ;

— en orientant le secteur tertiaire vers une amélioration de sa productivité ;

— en imposant un freinage de la croissance des budgets de l'État en même temps qu'une déréglementation progressive des pratiques administratives, commerciales et financières, ce qui suppose le dégraissage de l'appareil gouvernemental ;

— en assurant au Québec le contrôle d'un minimum de centres décisionnels.

Voilà le sens de mes réflexions et ma vision sur notre société d'aujourd'hui et celle de demain. Le défi est de taille mais il est réalisable.

L'envers de la médaille de l'Institut catholique

LIBRE OPINION

DANIEL BARIL

L'auteur est président du Mouvement laïque québécois.

EN DÉBUT de septembre, l'Institut catholique de Montréal ouvrait ses portes pour offrir, malgré un avis défavorable du Conseil des universités, un baccalauréat en enseignement catholique directement rattaché à l'archevêché de Montréal. Aux yeux du Conseil des universités, le projet de l'Institut catholique ne répondait pas aux normes qu'on doit attendre d'une institution de niveau universitaire.

Outre ces considérations, le projet de l'Institut catholique constitue une nouvelle menace contre l'équilibre et la santé des droits sociaux et scolaires au Québec. Les considérations suivantes nous amènent à juger ce projet à la fois comme inutile en regard des exigences et besoins du système scolaire, dangereux à l'égard de la liberté de conscience des élèves et des enseignants des écoles publiques, et socialement sectaire.

1. L'objectif fondamental du baccalauréat offert par l'Institut catholique est de former des éducateurs chrétiens, considérant que les universités québécoises préparent mal les enseignants qui auront à oeuvrer dans les écoles catholiques. Bien qu'une telle affirmation ne soit pas démontrée, on ne saurait reprocher aux universités de ne pas former des chrétiens, cette tâche relevant des Églises chrétiennes. L'objectif des départements et facultés d'éducation est de former des éducateurs. Comme toute les universités sont ouvertes à tous les citoyens sans dis-

tinction d'appartenance religieuse, il est tout à fait loisible à un chrétien d'aller y chercher une formation d'éducateur et de devenir ainsi un « éducateur chrétien » qui pourra oeuvrer en conformité avec ses convictions. Ainsi, selon le Conseil des universités, « les besoins invoqués par l'Institut catholique appellent une solution plus globale qu'il devrait être possible de mettre en oeuvre dans le cadre actuel du réseau universitaire ».

2. Les gens à l'origine du projet, c'est-à-dire l'archevêché de Montréal, l'Association des parents catholiques et le Mouvement scolaire confessionnel, ont défendu des positions fortement idéologiques tout au long du récent débat sur la restructuration scolaire ; le projet de l'Institut catholique semble répondre beaucoup plus à une stratégie d'ensemble visant à rendre le système scolaire conforme aux visées de ces groupes qu'à répondre à un besoin réel exprimé par la population.

Il est à craindre qu'à long terme l'archevêché de Montréal arrive à exiger que les maîtres désirant enseigner dans les écoles catholiques du diocèse de Montréal soient obligés de passer par le certificat de l'Institut catholique si celui-ci finissait par s'implanter. Une telle hypothèse, cohérente avec les positions de l'archevêché et des groupes qui le soutiennent, a déjà été formulée par les professeurs du département de sciences religieuses de l'UQAM qui s'opposaient à l'implantation du projet de l'Institut catholique dans cette université.

Plusieurs articles sans portée constitutionnelle de la loi 3 rendent une telle éventualité tout à fait possible. Dans ce cas, la liberté de conscience des enseignants ne serait plus respectée et la discrimination religieuse deviendrait un critère

d'embauche pour les enseignants de ces écoles publiques. En cela, le projet de l'Institut catholique rejoint les visées du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation qui réclamait, en juin dernier, que les enseignants oeuvrant dans une école où se donne de l'enseignement religieux catholique soient de foi et de formation catholiques. La détermination dont font preuve ces groupes actuellement nous assure qu'ils n'hésiteront pas à labourer nos libertés fondamentales pour parvenir à leurs fins.

3. La formation que veut dispenser l'Institut catholique nous apparaît également menaçante à l'égard de la liberté de conscience des élèves des écoles publiques qui se retrouveraient avec de tels maîtres. Un des objectifs du programme est de former « des éducateurs chrétiens pour qui les valeurs sociales, culturelles, intellectuelles et morales sont analysées et situées par rapport à leurs conceptions spirituelles et religieuses dans la perspective de la pensée catholique ».

Ces éducateurs seraient donc des artisans de projets éducatifs confessionnels où les valeurs religieuses imprégneraient l'ensemble des matières et des cours et guideraient les orientations et activités de l'école. Or, à plusieurs reprises, la Commission des droits de la personne a reconnu que de tels projets éducatifs étaient discriminatoires parce qu'ils contraignaient des élèves à baigner dans une atmosphère scolaire religieuse qui peut ne pas être conforme à leurs convictions.

Même si l'école n'affichait pas officiellement un tel projet éducatif, il y a lieu de se demander si des enseignants formés selon les orientations indiquées plus haut seraient en mesure de respecter la liberté de con-



science des enfants qui leur seraient confiés. Les situations déjà fort déplorable subies par les enfants exemptés de l'enseignement religieux nous fournissent de nombreux exemples de discrimination : ces enfants, formant des classes pluralistes, se retrouvent bien souvent avec des maîtres soit insuffisamment préparés pour dispenser une éducation morale de qualité, soit incapables de reculer par rapport à leur formation confessionnelle. Le pire est donc à craindre devant l'arrivée éventuelle de titulaires formés à l'Institut catholique.

4. Finalement, l'ouverture d'une telle institution, pour les motifs et objectifs que celle-ci invoque, constituerait à nos yeux un dangereux précédent. À sa suite, tout groupe religieux ou politique, défendant une

idéologie particulière et insatisfait de la qualité de l'enseignement, serait justifié de fonder sa propre université afin de former des maîtres à l'image de l'idéologie qu'il défend. La porte serait alors ouverte à tous les abus et nous risquerions de nous retrouver dans une société constituée de ghettos dressés les uns contre les autres. Au printemps dernier, le rapport Chancy invitait les écoles à préparer les jeunes à vivre dans une société pluraliste et multiculturelle et à former des maîtres en conséquence ; dans ce contexte, le projet de l'Institut catholique fait figure de sectarisme et se situe à contresens de l'évolution sociale.

Forts de leur victoire contre la loi 3, les confessionnalistes intégristes regroupés autour de l'archevêché de Montréal en viennent maintenant à considérer que l'article 93 de l'AANB

les place au-dessus des lois qui pourraient limiter leurs actions. Voudraient-ils fomenter une guerre de religions qu'ils ne s'y prendraient pas autrement. Ayant droit à l'école publique confessionnelle, ils soutiennent avoir droit par le fait même à former leurs propres enseignants catholiques, lesquels n'auraient pas besoin du permis d'enseignement du ministère de l'Éducation pour enseigner dans une commission scolaire publique catholique ! Bénéficiant déjà d'exemptions spéciales d'impôt pour leurs enfants recevant l'enseignement religieux catholique dans les écoles privées catholiques, on ne peut que constater que les intégristes catholiques s'érigent petit à petit un véritable État dans l'État, et cela avec la complicité silencieuse et l'« à-plat-ventisme » de nos gouvernements.

Les sages-femmes et la dépossession de l'acte de naissance

LU

LUCIA FERRETTI

★ Hélène Laforce, *Histoire de la sage-femme dans la région de Québec*, I.Q.R.C., coll. « Edmond-de-Nevers », 1985, 237 pages.

HÉLÈNE LAFORCE ne craint pas de s'engager, convaincue que la recherche en sciences humaines peut allier la rigueur et l'objectivité de l'analyse à une connaissance mise au service des débats des sociétés contemporaines. Au moment où Québec s'apprête enfin à légaliser la profession de sage-femme, malgré les protestations véhémentes des médecins qui crient à la victoire des forces obscurantistes et au retour à des pratiques moyenâgeuses, Hélène Laforce veut redonner aux sages-femmes, et plus généralement à toutes les femmes québécoises, la mémoire des transformations survenues dans l'univers de la naissance depuis le XVII^e siècle. Par le biais de faits historiques et de statistiques inattaquables, seuls moyens pour l'instant de construire un discours crédible, elle a voulu retracer l'his-

toire d'une dépossession : celles des femmes, exclues progressivement du monde de la naissance au point que des recherches actuelles en génétique, en partie financées par les fonds publics, visent à faire porter les foetus humains de l'avenir par une autre que des brebis.

L'histoire de la sage-femme québécoise, dans la perspective que retient Hélène Laforce, s'inscrit dans le contexte général des mutations de civilisation qui ont bouleversé le monde au cours du XIX^e siècle et dans le contexte plus spécifique de la lutte que la médecine moderne, essentiellement technique et masculine, a entreprise contre les médecines traditionnelles depuis le XVII^e siècle, mais avec une ardeur renouvelée au XIX^e siècle.

Le débat entre médecins et sages-femmes s'est fondé dès l'origine sur la question de l'efficacité. Les tenants de l'approche « efficace » l'ont emporté dans l'univers gynécologique, concrétisant ainsi la coupure entre deux mondes : celui de l'entraide, auquel participe la sage-femme, caractéristique des sociétés pré-industrielles, et celui de la technologie, qui domine les nôtres.

Or, de l'avis général, les sages-femmes nouvelles-françaises étaient efficaces, davantage que les chirurgiens, qui connaissent mal l'anatomie féminine et qui étaient

vus d'ailleurs, sous l'Ancien Régime, davantage comme des barbiers que comme des médecins. Respectées par les habitants qui recouraient à leurs services, par les chirurgiens et par les autorités cléricales, soutenues financièrement et même contrôlées par l'État dans le but d'assurer la qualité de la pratique dans une colonie de peuplement si dispersée où chaque naissance comptait, la « sage-femme nouvelle-française » a même voulu se donner une école sur place, ce qui fut approuvé en 1755 par le ministre français des Colonies. Elle était ainsi en mesure d'affronter avec dynamisme et compétence les virages qui s'annonçaient dans le domaine de l'obstétrique.

D'ailleurs, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le champ de l'obstétrique est encore laissé aux sages-femmes. Quelques médecins protestent bien contre une sage-femme rurale devenue routinière, mais la majorité d'entre eux n'ont ni le goût ni l'intérêt de s'y introduire : les accouchements en campagne sont souvent éloignés, longs, fatigants et peu rentables. Dans les villes, le système d'apprentissage et les lieux d'enseignement sont encore accessibles aux sages-femmes, car les organisations de femmes, laïques ou religieuses, qui s'occupent de dispensaires, leurs offrent un appui et un débouché. Enfin, la pratique des sages-femmes est

approuvée par les usagers, qui recherchent leurs services au point que les nouveaux cadres de contrôle, dans lesquels les législateurs ont remplacé la profession après la Conquête, ne sont pas encore défavorables aux sages-femmes.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle cependant, tout va véritablement changer. De plus en plus nombreux dans la profession, les médecins vont réussir, entre 1840 et 1920, à contrôler l'ensemble du champ médical et à jeter dans l'illégalité, grâce au contrôle des leviers politiques nécessaires, les professions par trop concurrentes : chiropathe, sage-femme, etc.

C'est donc essentiellement pour des raisons de surplus d'effectifs et parce que la pratique de l'accouchement assure au médecin la clientèle de la famille que la sage-femme est désormais discréditée. Pourtant, les directeurs des facultés de médecine reconnaissent eux-mêmes à plusieurs reprises au cours de la période, quoique dans des rapports non destinés au public, que la formation des sages-femmes, d'une durée de trois ans en 1919, est de loin supérieure à celle des étudiants en médecine, d'ailleurs peu intéressés par l'obstétrique. Des professeurs, tels René de Cotret, admettent que les médecins mettent davantage la vie des femmes en danger que les sages-

femmes. Des journaux aussi prestigieux que *L'Abeille médicale* publient des recettes à base de térébenthine pour les femmes en couche ! Ce n'est donc pas à leur efficacité supérieure mais à leur poids politique que les médecins ont dû éliminer les sages-femmes du Québec. Sages-femmes d'ailleurs soutenues par la population, comme en témoignent non seulement l'absence de plainte contre elles tout au long de cette période cruciale, mais également les pétitions de villageois pour conserver leur sage-femme, telle celle des habitants de Sacré-Coeur, au Saguenay, en 1920.

La prise de contrôle de l'obstétrique par les médecins va conduire à une approche technologique de l'accouchement. Contrairement aux sages-femmes, les médecins, selon le

not de l'un d'entre eux, n'ont pas l'intention de rester des heures « à surveiller un trou ». De là l'usage abusif des forceps, des accouchements provoqués, des césariennes, et la constitution d'un univers de l'accouchement qui fait des femmes en couches des malades à l'hôpital, à la merci des accoucheurs.

C'est cette conception et cette pratique de l'accouchement qui sont remises en question depuis quelques années par des femmes désireuses de reprendre en main ce moment important de leur vie. C'est dans ce contexte d'une humanisation de la naissance qu'il faut comprendre le droit à la pratique de sage-femme. En retraçant l'histoire de la naissance au Québec, Hélène Laforce vient d'écrire une page remarquable de notre histoire collective.

LE CENTRE DE LECTURE RAPIDE

Début des cours les 3 et 8 octobre
de 19 h à 22 h

(près de l'Université de Montréal)

Informations: tél.: 681-4545

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Discours

de la prochaine campagne électorale, en insistant davantage sur les défis économiques que le Québec devra relever. « Si nous voulons nous occuper des personnes âgées et assurer un développement harmonieux des régions, un environnement adéquat et propice. Si nous voulons assurer justice et équité dans la société, il faudra le faire avec la richesse. Il faut que le Québec continue sa marche vers la prospérité, le progrès et un plus grand enrichissement, mais aussi une plus grande maîtrise de lui-même, de son territoire et de ses institutions ».

Dès les premières heures de son règne, M. Johnson sera confronté à l'urgence de prendre une série de décisions majeures. Aujourd'hui même, il se réunira avec les membres de son état-major, ses stratèges de campagne, pour faire le point et déclencher le processus de transition du pouvoir.

Les premières démarches du nouveau président du PQ devraient normalement viser à rallier les autres factions et à refaire l'unité du parti. Pour un, M. Bernard Landry confiait hier au DEVOIR, qu'il se propose de rencontrer M. Johnson, dans les prochains jours, pour tenter de voir quel rôle le nouveau chef pourrait lui réserver au sein de son prochain gouvernement. Il en sera de même pour Jean Garon qui a démontré en fin de campagne certains signes d'amertume et qui pourrait résister plus que d'autres à l'invitation du nouveau premier ministre, si main tendue il y a. L'on prête à M. Garon les mêmes aspirations qu'à M. Landry, c'est-à-dire d'occuper le poste de ministre des Finances.

Tout en poursuivant les tractations et négociations indispensables à la nomination de ses futurs ministres, M. Johnson communiquera avec M. Lévesque pour déterminer le jour de la transition des pouvoirs. D'après les informations recueillies hier et considérant que M. Lévesque a annoncé avec hâte sa démission comme député de Taillon, il appert qu'il permettra que la passation des pouvoirs se fasse dès demain et permette ainsi à M. Johnson de présider, mercredi, à sa première réunion du conseil des ministres. Préablement, cela implique que MM. Lévesque et Johnson se donnent rendez-vous dans les prochaines heures. C'est à l'issue de ce tête-à-tête que M. Lévesque se rendra chez le lieutenant gouverneur, Gilles Lamontagne, pour remettre la démission de son gouvernement. Aussitôt après, le lieutenant gouverneur invitera le leader de la majorité ministérielle à former un nouveau gouvernement. En quelques mois seulement, le Parti québécois se sera donné un nouveau chef, de nouvelles orientations politiques et une nouvelle équipe gouvernementale.

Après avoir réglé les problèmes relatifs à son leadership, le nouveau premier ministre devra se pencher

sur la gestion des affaires publiques. S'il s'en tient aux recommandations du comité électoral de transition, il retournera à l'Assemblée nationale, le 15 octobre, pour la reprise de la session ajournée en juin dernier. Il lui restera à convoquer une réunion extraordinaire du conseil national du parti avant de retourner chez le lieutenant gouverneur pour lui demander de dissoudre la Chambre. Le dernier geste officiel de M. Johnson comme premier ministre du Québec sera de fixer la date des prochaines élections, que le comité électoral de transition suggère de tenir le 25 novembre ou le 2 décembre.

Agé de 39 ans, Pierre-Marc Johnson a adhéré au Parti québécois en 1971, pour devenir aussitôt président de l'association péquiste du comté d'Orford, à proximité de l'université de Sherbrooke, où il a complété ses études en médecine. De 1967 à 1975, il a décroché successivement une licence en droit, un examen d'entrée au Barreau et un diplôme de médecine. Il n'a exercé la médecine que pendant une année, avant de se faire élire député d'Anjou le 15 novembre 1976.

De 1977 à 1985, M. Johnson a été successivement ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, des Consommations, des Affaires sociales, de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes.

En octobre 1984, dans une entrevue au DEVOIR, il lançait sur la place publique un débat qui s'était jusque-là déroulé à l'intérieur des portes closes du conseil des ministres. En posant ce geste, il devenait, aux yeux des éléments orthodoxes du parti, comme le principal responsable du « virage fédéraliste » qui a enterré la notion d'élection référendaire lors du congrès spécial du 19 janvier. Alors que la popularité de M. Lévesque ne cessait de chuter, les sondages indiquent aujourd'hui que le Parti québécois, sous le leadership de Pierre-Marc Johnson, connaîtra une importante remontée dans l'opinion publique.

◆ Johnson

et à former le conseil des ministres. Il sera le 24e premier ministre du Québec.

Entouré des membres de sa famille et de ses amis, M. Johnson a salué la foule avec émotion, répétant à plusieurs reprises le mot « merci », avant de se rendre à la tribune pour le ralliement des candidats et faire un bref discours d'acceptation.

L'élection de M. Johnson, député du comté montréalais d'Anjou depuis novembre 1976, a été annoncée quelques minutes avant 21h, soit près de deux heures après la fermeture des bureaux de scrutin. Près de 100.000 membres du PQ ont exercé leur droit de vote, soit environ les deux tiers des péquistes inscrits sur les listes électorales officielles.

M. Johnson a obtenu facilement la majorité dans toutes les régions et dans presque tous les 122 comtés du Québec. Il s'est classé deuxième dans six comtés, soit ceux de La Peltrie, Verchères, Lac-Saint-Jean et Roberval, qui sont allés à la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, et ceux de Mercier et Louis-Hébert, qui ont voté majoritairement pour le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. M. Johnson est arrivé troisième

dans un seul comté, soit Lévis, fief incontesté de M. Garon.

Mme Marois est arrivée à l'aréna Maurice-Richard dans les minutes qui suivirent, pour se rallier au nouveau président, lui passant son fichu autour du cou, et saluant amicalement les ministres qui, pour la plupart, appuyaient M. Johnson. Elle se rallia de bonne grâce au nouveau chef, élu démocratiquement et majoritairement. Elle rappelle que M. Johnson a promis vendredi soir de protéger et défendre le droit à l'autodétermination du Québec. Elle reprend aussi les thèmes centraux du « testament » du chef démissionnaire visant à garder le cap sur l'objectif de faire du Québec un pays complet et reconnu. Elle est arrivée deuxième, mais c'est une première pour les femmes du Québec. Elle est prête à faire sa part. « Pierre Marc, ensemble nous gagnerons », conclut-elle, avant que le nouveau chef ne lui lève le bras en signe de victoire.

M. Garon s'est également rallié en allant saluer M. Johnson avant de retourner avec les siens à Québec. Le ministre souhaite que le PQ redevenue un parti d'idées et de débats. Il reprend sa sentence de vendredi soir: il accordera à son nouveau chef autant de loyauté que M. Johnson en a accordée lui-même à M. Lévesque.

Le ministre Bernard Landry, qui s'est retiré à mi-chemin, a aussi fait parvenir un message de félicitations à M. Johnson. Mais pas de nouvelles de M. Lévesque.

En proclamant M. Johnson élu, la présidente du scrutin, Mme Francine Jutras, a fait état du mode de scrutin sans précédent utilisé par le PQ — soit le suffrage universel de membres — démontrant ainsi que le parti gouvernemental, au pouvoir depuis neuf ans, reste à l'avant-garde de la participation démocratique et de la vie politique au Québec.

M. Gagnon et Mme Lalonde étaient aussi à l'aréna. Mme Lalonde sera à nouveau candidate aux prochaines élections générales.

M. Johnson a fait son entrée peu après 20h30, accompagné de sa femme, Mme Marie-Louise Parent, et d'un imposant cordon de sécurité. Ses partisans l'ont entouré et chanté le traditionnel: « Mon cher Pierre Marc, c'est à ton tour », puis le non moins traditionnel: « Y en a pas comme lui ».

Les résultats officiels furent annoncés avec plusieurs minutes de retard sur l'horaire prévu. On ne sait trop s'il y eut des ennuis dans les communications avec les comtés ou si, au contraire, l'on voulait faire durer le plaisir et le temps d'antenne sur les grands réseaux de télé et de radio. Comme l'élection a eu lieu au suffrage universel, il n'y eut pas de congrès traditionnel au leadership, qui dure habituellement de deux à trois jours et multiplie en conséquence le temps de couverture et de publicité partisane à bon compte.

Surprenant bien du monde, après s'être fait tirer l'oreille, M. Garon fut le premier des six candidats à se présenter à l'aréna presque vide, vers 20h15, il était entouré de partisans, et il fut vite encerclé littéralement par les journalistes. Quelques instants plus tard, on annonça que le ministre de l'Agriculture avait une bonne majorité dans son comté de Lévis, suivi de Mme Marois et de M. Johnson.

de. D'où l'impression de vide et de dislocation au quartier-général. Mais la course finie à la chefferie, les organisateurs vont revenir renforcer la structure du parti.

Chez les libéraux, le programme — pour ne pas dire la liste des promesses — ne sera dévoilé qu'au déclenchement de la campagne électorale proprement dite. Mais déjà le programme général du parti est largement connu, certains chapitres y ont été ajoutés ou le seront.

Mais l'arme la plus sophistiquée consiste dans

Dans ses premiers commentaires, M. Garon s'est employé à dédramatiser la situation et à atténuer la portée de ses critiques envers la presse. Mais il a laissé planer l'ambiguïté sur ses intentions.

Ainsi qu'il l'avait promis, M. René Lévesque ne traînera pas longtemps dans le décor. Non seulement il n'a pas participé à la soirée électorale, mais il a fait parvenir dès hier sa lettre de démission à titre de député de Taillon au président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay. Il reste toutefois premier ministre pour quelques jours encore.

Théoriquement, un peu plus de 160.000 membres du PQ avaient le droit de vote hier, dans quelque 750 bureaux de scrutin répartis dans les 122 comtés du Québec. Mais, de ce nombre, il faut exclure plus de 20.000 anciens péquistes qui, la veille du scrutin, n'avaient pas encore renouvelé leur adhésion. De telle sorte qu'un peu moins de 140.000 personnes étaient effectivement membres du parti. Comme dans toute élection, il y a eu quelques anicroches, surtout causées par des gens qui, n'étant pas inscrits sur les listes électorales, voulaient quand même voter. On s'attendait à ce qu'au moins les deux tiers des membres exercent leur droit de vote, soit entre 90.000 et 100.000. Mais il est difficile de faire des comparaisons, une telle élection au suffrage universel des membres étant inédite en Amérique du Nord, sinon en Occident.

La journée s'est déroulée sur le modèle d'une élection générale, sauf qu'elle était réservée uniquement, bien sûr, aux membres du PQ. Dans chaque bureau, il y avait deux scrutateurs, en plus des représentants de chacun des six candidats, s'ils le voulaient. En plus des 300 bénévoles du PQ, les trois principaux candidats avaient des partisans à leur disposition pour faire sortir le vote, selon l'expression populaire: 3.000 pour M. Johnson, 1.700 pour Mme Marois et 1.000 environ pour M. Garon. Les résultats étaient acheminés au siège social du PQ, traités par ordinateur et communiqués au public sans délai, sur grand écran à l'aréna Maurice-Richard, et à la télé. Radio-Canada avait aussi son ordinateur. Dès 19h33, l'agence de nouvelles Presse Canadienne annonçait l'élection de M. Johnson à la présidence.

Peu après 19 heures, un premier résultat est parvenu, des Îles-de-la-Madeleine, accordant une majorité confortable à M. Johnson. Surprise, toutefois, M. Garon était deuxième, en avant de Mme Marois, dont tout le monde avait prévu qu'elle serait facilement deuxième. La lutte pour la deuxième place s'est poursuivie durant toute la soirée.

Il y avait peu de monde à l'aréna, militants et organisateurs étant dans leurs comtés, les autres préférant probablement suivre le déroulement de la soirée à la télé. Quelques ministres étaient toutefois présents, notamment MM. Jean-Pierre Jolivet, Guy Chevette, Robert Dean.

Les observateurs estimaient que, pour être à l'aise et avoir quelque chance de recréer l'unité, M. Johnson devrait obtenir au minimum 60% des suffrages à travers le Québec et une majorité dans toutes les régions, sinon dans tous les comtés.

À vrai dire, il n'y avait pas de suspense, l'élection de M. Johnson ne

un programme de gouvernement à trois niveaux, qui comportera des propositions « nationales », des engagements propres aux régions ainsi que des promesses circonscription par circonscription.

Au PQ, rien n'est fait d'officiel encore dans le parti. Un comité provisoire a tracé des avenues pour le programme électoral. Aucun congrès ne sera appelé à endosser une « plate-forme » électorale. Le chef décidera des engagements du mandat qu'il sollicite: le principal article du programme sera Pierre-Marc Johnson lui-même!

◆ Région métropolitaine

Shefford			
Bertrand, G.	33	3,0 %	
Gagnon, L.	8	1,0 %	
Garon, J.	85	8,0 %	
Johnson, P. M.	750	72,0 %	
Lalonde, F.	21	2,0 %	
Marois, P.	146	14,0 %	

Taillon			
Bertrand, G.	31	3,0 %	
Gagnon, L.	11	1,0 %	
Garon, J.	125	13,0 %	
Johnson, P. M.	586	61,0 %	
Lalonde, F.	16	2,0 %	
Marois, P.	185	19,0 %	

Vachon			
Bertrand, G.	23	4,0 %	
Gagnon, L.	8	1,0 %	
Garon, J.	72	11,0 %	
Johnson, P. M.	399	63,0 %	
Lalonde, F.	15	2,0 %	
Marois, P.	115	18,0 %	

Vaudreuil-Soulanges			
Bertrand, G.	20	3,0 %	
Gagnon, L.	9	1,0 %	
Garon, J.	100	14,0 %	
Johnson, P. M.	488	66,0 %	
Lalonde, F.	7	1,0 %	
Marois, P.	112	15,0 %	

Verchères			
Bertrand, G.	27	2,0 %	
Gagnon, L.	22	1,0 %	
Garon, J.	179	11,0 %	
Johnson, P. M.	1,121	67,0 %	
Lalonde, F.	17	1,0 %	
Marois, P.	317	19,0 %	

Verdun			
Bertrand, G.	15	5,0 %	
Gagnon, L.	3	1,0 %	
Garon, J.	48	15,0 %	
Johnson, P. M.	189	59,0 %	
Lalonde, F.	5	2,0 %	
Marois, P.	60	19,0 %	

Viau			
Bertrand, G.	15	4,0 %	
Gagnon, L.	5	1,0 %	
Garon, J.	47	13,0 %	
Johnson, P. M.	242	65,0 %	
Lalonde, F.	2	1,0 %	
Marois, P.	59	16,0 %	

Viger			
Bertrand, G.	10	2,0 %	
Gagnon, L.	3	1,0 %	
Garon, J.	67	16,0 %	
Johnson, P. M.	250	59,0 %	
Lalonde, F.	6	1,0 %	
Marois, P.	86	20,0 %	

Vimont			
Bertrand, G.	15	2,0 %	
Gagnon, L.	8	1,0 %	
Garon, J.	131	18,0 %	
Johnson, P. M.	432	58,0 %	
Lalonde, F.	15	2,0 %	
Marois, P.	145	19,0 %	

Westmount			
Bertrand, G.	10	3,0 %	
Gagnon, L.	7	2,0 %	
Garon, J.	36	12,0 %	
Johnson, P. M.	144	50,0 %	
Lalonde, F.	15	5,0 %	
Marois, P.	78	27,0 %	

taisant pas de doute auprès de laquelle, sinon pour M. Garon et ses irréductibles partisans. La seule inconnue, c'était l'ampleur de cette victoire. De même, le partage du vote entre M. Garon et Mme Marois soulevait un point d'interrogation. Pour être élu dès le premier tour, un candidat avait besoin de la majorité des voix, soit 50% plus 1. Sinon, il y aurait eu un deuxième tour dimanche prochain, les membres étant cette fois invités à donner un premier et un deuxième choix parmi les trois candidats encore en lice. Mais tel ne sera évidemment pas le cas, M. Johnson l'ayant emporté facilement, comme prévu depuis des mois.

Le PQ avait prévu que l'annonce officielle des résultats se ferait vers 20h15 par la présidente de l'élection, Mme Francine Jutras, suivie de la présidente intérimaire du parti depuis le 20 juin, Mme Nadia Assimpoulos, et du nouveau président du PQ, M. Johnson. Partagés entre leur désir dse rester auprès de leurs militants de la région de Québec et celui de se rendre à Montréal, comme le parti l'avait prévu, Mme Marois et M. Garon ont coupé la poire en deux, se rendant d'abord dans leur comté respectif, La Peltrie et Lévis, puis à l'aréna Maurice-Richard et, de nouveau, avec leurs supporters de Québec. Les amis de M. Johnson avaient aussi organisé un ralliement dans un hôtel de Québec, sous la férule du ministre Jean-François Bertrand.

◆ Émeutes

septembre derniers.

« Dans le climat social actuel, les banlieues telles que Brixton sont comme une poudrière susceptible d'exploser à la moindre étincelle », a souligné hier M. Gerald Kaufman, un porte-parole du Parti travailliste qui a réclamé l'ouverture d'une enquête officielle.

Selon l'opposition, les risques d'émeutes sont particulièrement élevés dans les quartiers à forte population immigrée de Brixton, de Toxteth à Liverpool, de Saintul à Bristol ou de Moss Side à Manchester. Les habitants appartenant aux couches les plus défavorisées y sont plus durement frappés par le chômage, qui se conjugue à la dégradation des conditions de logement, à la délinquance, et aux difficultés d'intégra-

tion raciale.

En avril 1981, 200 personnes avaient été blessées dans des émeutes à Brixton. Les méthodes de la police avaient été désignées dans un rapport officiel comme responsables de l'aggravation des tensions.

Depuis, à Brixton, responsables du maintien de l'ordre et représentants communautaires tiennent des réunions régulières qui ont largement contribué à éviter des incidents sérieux. Cette fragile harmonie a été compromise par les affrontements de samedi et hier.

30 septembre

par la PC et AP

1984: 107 extrémistes musulmans

sont condamnés à la prison pour avoir tenté d'instaurer un régime islamique en Égypte après l'assassinat du président Sadate en 1981.

1981: 89 miles torrentiels sur Windsor: 89 millimètres en 24 heures, un record: les rues sont inondées.

1974: les Indiens manifestent sur la colline parlementaire: cela se termine par un sanglant affrontement avec des membres de la Gendarmerie royale.

1971: les États-Unis et l'URSS signent un accord destiné à empêcher un conflit nucléaire accidentel.

1966: les criminels de guerre nazis Baldur von Schirach et Albert Speer sont libérés de la forteresse de Spandau, à Berlin-Ouest, où seul Rudolf Hess demeure emprisonné.

1955: la délégation française quitte la salle lorsque l'Assemblée générale de l'ONU décide d'ouvrir un débat sur la situation en Algérie.

1946: le tribunal international de Nuremberg condamne à mort onze criminels de guerre nazis.

1927: Babe Ruth établit un record en frappant 60 coups de circuit en une saison.

1895: prise de Tananarive, à Madagascar, par les Français.

1892: le général Georges Boulanger se suicide à Bruxelles où il vivait en exil.

1731: construction d'un premier navire de guerre au Canada.

Ils sont nés un 30 septembre: le romancier américain Truman Capote (1924); le chanteur Johnny Mathis (1935).



Rapidair Le choix éclair

• La fréquence

La meilleure entre Montréal et Toronto. 37 Prêt-à-partir par jour, en semaine. Des horaires adaptés à vos besoins.

• La ponctualité

Incontestable. Un service fiable, éprouvé depuis des années.

• La rapidité d'enregistrement

Le seul comptoir d'enregistrement distinct. Clairement identifié.

• La facilité d'embarquement

Pour le voyageur pressé. La seule porte d'embarquement exclusive. La plus proche de l'entrée de l'aéroport.

• La qualité du service à bord

Un petit déjeuner ou une collation de qualité supérieure. Consommations gratuites.

• L'Aéroparc

Le meilleur programme de primes-voyages pour les grands voyageurs.

A la réservation, mentionnez le DRF 5948.

Rapidair. Pour voyager sans même y penser.

37 Prêt-à-partir par jour, en semaine entre Montréal et Toronto			
Montréal départ	Toronto arrivée	Toronto départ	Montréal arrivée
06 h 50	07 h 58	06 h 50	07 h 55
07 h 20	08 h 34	07 h 00	08 h 05
08 h 00	09 h 08	08 h 00	09 h 05
09 h 00	10 h 08	08 h 25	09 h 26
10 h 00	11 h 08	09 h 00	10 h 04
11 h 00	12 h 08	10 h 00	11 h 04
12 h 00	13 h 08	11 h 00	12 h 01
12 h 30	13 h 38	12 h 00	13 h 01
14 h 00	15 h 08	13 h 00	14 h 01
15 h 00	16 h 08	14 h 00	15 h 01
16 h 00	17 h 08	15 h 00	16 h 01
17 h 00	18 h 15	16 h 00	17 h 10
17 h 55	19 h 07	17 h 00	18 h 04
18 h 00	19 h 10	17 h 25	18 h 29
19 h 00	20 h 12	18 h 00	19 h 08
19 h 20	20 h 30	19 h 00	20 h 05
20 h 00	21 h 10	20 h 00	21 h 05
22 h 00	23 h 07	21 h 00	22 h 03
		22 h 55	23 h 54

AIR CANADA



MACRO-ÉCONOMIE

JOCELIN DUMAS

■ BAISSÉ DU COMMERCE CANADA-USA DES PRODUITS DE L'AUTOMOBILE

Au cours des six premiers mois de 1985, le commerce des produits de l'automobile avec les États-Unis se traduit, pour le Canada, par un excédent de \$ 2,3 milliards, en baisse de \$ 411 millions par rapport à celui de \$ 2,7 milliards enregistré au cours de la même période en 1984. Il s'agit de la première diminution de l'excédent depuis 1981. Le déficit du commerce des produits automobiles avec les pays autres que les États-Unis s'élève à \$ 1,9 milliard au premier semestre de 1985, ce qui constitue une hausse de \$ 360 millions par rapport à celui de la période correspondante de 1984. Cette augmentation du déficit est imputable principalement aux importations de voitures, qui augmentent de 30 % pour se situer à \$ 1,2 milliard.

■ Le déficit des comptes courants des États-Unis augmente

Le déficit des comptes courants extérieurs des États-Unis s'est élevé à \$ 31,8 milliards au deuxième trimestre contre \$ 30,3 milliards au premier trimestre de l'année et contre un niveau record de \$ 32,5 milliards au dernier trimestre de 1984, annonçait récemment le ministère du Commerce. L'aggravation du déficit des comptes courants au deuxième trimestre a reflété un déficit record de \$ 33 milliards de la balance commerciale des États-Unis que n'a notamment compensé que partiellement une légère amélioration de leur excédent au titre des services et des revenus des investissements à l'étranger, à \$ 4,5 milliards.

Au cours du trimestre visé, les exportations commerciales américaines se sont inscrites en baisse de \$ 2,5 milliards (à \$ 53,2 milliards) par rapport au trimestre précédent. Les importations commerciales américaines ont, pour leur part, progressé de \$ 1 milliard (à \$ 86,2 milliards).

Les États-Unis, rappelle-t-on, sont devenus au printemps dernier un pays débiteur net vis-à-vis de l'étranger et ce, pour la première fois depuis la première Guerre mondiale. Les experts estiment que le déficit de leurs comptes courants s'élèvera pour l'ensemble de l'année à quelque \$ 120 milliards contre \$ 101,5 milliards en 1984.

■ Les ventes au détail ont augmenté à \$ 997 millions en juillet

Les ventes des magasins à rayons ont augmenté de 1,3 % en juillet pour atteindre \$ 997 millions, comparativement à des ventes globales révisées de \$ 984,5 millions en juin. Statistique Canada précise que ces données tiennent compte des fluctuations saisonnières de même que des congés et du nombre de jours ouvrables.

L'organisme gouvernemental signale que parmi les 25 rayons ayant enregistré des ventes accrues en juillet figurent ceux de la plomberie, du chauffage et des matériaux de construction, dont les ventes ont grimpé de 18,3 %, des vêtements pour fillettes et adolescentes, en hausse de 16,1 %, et de la lingerie pour femmes, pour une majoration de 15,3 %. Par contre, les rayons dont les ventes ont enregistré les baisses les plus prononcées sont : manteaux et costumes pour dames et demoiselles, en baisse de 7,5 %; les fourrures, en régression de 7 %, et les appareils de télévision, de radio et de musique, en chute de 7 % également.

Statistique Canada ajoute que la valeur non désaisonnalisée des stocks détenus par les magasins à rayons en juillet s'établissait à \$ 3,393 milliards, en baisse de 1,4 % par rapport aux chiffres révisés de juin, évalués à \$ 3,489 milliards.

■ Livraisons manufacturières : + 4 %

Après désaisonnalisation, la valeur des livraisons des industries manufacturières canadiennes s'est établie à \$ 20,7 milliards en juillet 1985, soit une augmentation de 4 % par rapport à la valeur révisée de \$ 19,9 milliards de juin. La valeur des commandes en carnet, après désaisonnalisation, s'est inscrite à \$ 22,6 milliards en juillet, en hausse de 1,2 % comparativement à la valeur de juin de \$ 22,4 milliards.

■ Baisse du rapport stocks-livraisons

La valeur désaisonnalisée du total des stocks possédés par les industries manufacturières était de \$ 34,2 milliards en juillet, en hausse de 0,8 % comparativement à la valeur de \$ 33,9 milliards du mois précédent. Le rapport désaisonnalisé du total des stocks possédés en relation avec les livraisons est passé de 1,71 : 1 en juin à 1,65 : 1 en juillet.

Régimes de réinvestissement de dividendes et de versements facultatifs

Les actions de grandes sociétés constituent une solution de rechange aux nouvelles émissions RÉA

PAUL DURIVAGE

L'abondance des émissions de nouveaux titres RÉA qui sont présentement offerts aux épargnants ne doit pas leur faire oublier la possibilité qui leur est toujours offerte de souscrire des titres de première qualité par le biais des régimes d'investissement des grandes compagnies. D'autant plus que la conjoncture baissière actuelle du marché boursier a fait de certains de ces titres de véritables aubaines.

Sept grandes compagnies ayant leur siège social au Québec offrent à leurs actionnaires la possibilité d'acheter des actions du trésor de façon périodique au moyen de versements au comptant pouvant atteindre \$ 7,500 par trimestre. Ce sont Alcan, la Banque de Montréal, la Banque Royale, les Entreprises Bell Canada, Dominion Textile, Dometar et depuis peu, Canadien Pacifique.

Les participants à ces régimes ne paient aucun courtage ni aucuns frais de service. Le prix de l'action est établi sur la base du cours moyen du marché durant les cinq dernières séances boursières précédant la date de souscription.

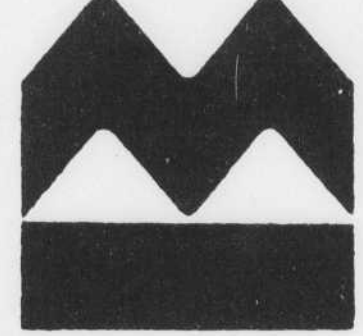
La prochaine date de souscription est assez rapprochée dans la plupart des cas. C'est le 15 octobre pour les Entreprises Bell Canada, et le 18 pour Dominion Textile. Dometar et Alcan n'autorisent pour leur part que les versements trimestriels, c'est pourquoi la prochaine date de souscription n'est qu'en décembre prochain.

Les sommes reçues avant la date de souscription ne procurent pas d'intérêt. Il est donc conseillé d'envoyer un chèque postdaté au fiduciaire. Il est rare que les agents refusent ce mode de paiement.

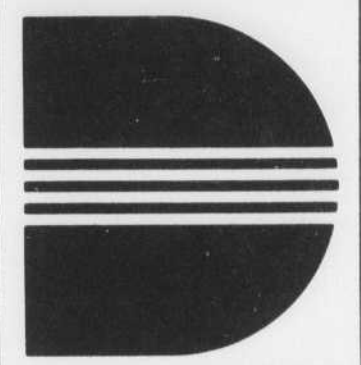
Pour participer à un de ces régimes, il suffit de devenir actionnaire en se portant acquéreur d'au moins une action de la compagnie. Les courtiers consentent généralement des modalités spéciales pour l'achat d'une action d'admissibilité. Certains courtiers consentent même à effectuer cette transaction minimale sans aucuns frais.

La plupart des firmes de courtage ont par ailleurs mis au point une formule « clé en main » pour l'acquisition d'actions du trésor. Le courtier prend alors entièrement à sa charge les démarches auprès de l'émetteur. Des frais représentant 2 % du coût d'achat sont alors demandés.

Un investisseur peut cette année investir tous ses avoirs RÉA dans des titres de grandes compagnies. L'an prochain, une limite de \$ 2,000



(pour une déduction de \$ 1,000) lui sera imposée à ce chapitre. Seules les actions acquises directement du trésor de Dominion Textile permettent une déduction du revenu imposable équivalente à 100 % de leur coût. Celles acquises de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale, de la Banque Royale, des Entreprises Bell Canada et de Dometar ne permettent plus qu'une déduction de 50 % cette année. Entreprises Bell Canada (EBC) figure parmi les titres qui ont le plus reculé ces dernières semaines. Les



actions de celle-ci s'échangeaient la semaine dernière pour moins de \$ 40, après avoir touché un sommet de \$ 45 1/4 plus tôt cette année. Au cours actuel, EBC procure un rendement en dividende de 5,5 % et ne représente que neuf fois le bénéfice par action de \$ 4,50 prévu par l'analyste Michael Dunn de Capital Group.

C'est sans doute une occasion intéressante d'accumuler à bon compte des actions d'une des plus importantes entreprises canadiennes. Plus encore si le coût d'achat de ces titres peut être réduit en incluant les actions dans un compte RÉA.

Les administrateurs et autres personnes très près de la compagnie ont de même profité de cette situation pour accumuler des actions additionnelles. La dernière compilation faite par le courtier Richardson Greenshields du Canada concernant les transactions d'initiés place EBC en tête de liste parmi toutes les entreprises ayant suscité une activité d'achat de la part de ses dirigeants. C'est généralement le signe précurseur d'une hausse du titre en Bourse.

Les banques à charte canadiennes ont pour leur part repris le chemin de la prospérité. Elles ont enregistré une augmentation de 27 % de leur bé-

néfice net au troisième trimestre de 1985, rapportait cette semaine l'Association des banquiers canadiens.

Leur rentabilité, telle que mesurée par rapport à l'actif moyen, s'est ainsi rétabli à ce qu'elle était au cours des dernières années, soit 0,55 %. Avec un rendement de 12,3 % sur l'avoir des actionnaires, les banques sont passées d'autre part du septième au sixième rang parmi tous les secteurs industriels canadiens.

Selon l'analyste Thomas Starkey de Capital Group de Toronto, les perspectives des banques pour le quatrième trimestre sont encourageantes. Il s'attend à une croissance de 2 % de leur actif jumelée à un accroissement de la marge bénéficiaire des banques.

A son avis, la Banque Royale devrait réaliser un bénéfice d'environ \$ 1,10 par action au prochain trimestre et terminer l'année avec un bénéfice cumulé de près de \$ 4. Au niveau de prix actuel, le multiple cours-bénéfices n'est donc que de 7,5 fois.

Quant à la Banque de Montréal, les prévisions sont de \$ 1 et de \$ 3,67 pour le quatrième trimestre et l'exercice entier, respectivement. Le rapport cours-bénéfices est dans ce cas-ci de 7,9 fois.

Canadien Pacifique ne s'est ajoutée que récemment à la liste des compagnies ayant des programmes de réinvestissement et d'achat d'actions. Précédemment, sa filiale Entreprises Canadien Pacifique offrait un programme semblable. La limite du régime de la société mère est de \$ 20,000 par année civile.

Les analystes estiment en général que la proposition de fusion de CP avec sa filiale de ressources aura un effet généralement positif. « CP amorcé un virage qui lui permettra de mieux mettre en valeur ses éléments d'actif et de les rendre plus visibles », déclarait récemment au DEVOIR M. Douglas Dawson, analyste chez Lévesque, Beaubien Inc. de Montréal.

Si les économies à réaliser à moyen terme sur ce début de restructuration ne sont pas évidentes, l'analyste a noté néanmoins qu'à plus long terme, « on peut certainement s'attendre à des restructurations des différentes filiales du groupe ».

Pour sa part, Dometar a perdu près de 18 % de sa valeur depuis deux mois. Le titre se négociait à plus de \$ 22 après avoir été divisé par deux à la mi-juillet. Il s'échangeait récemment à un peu plus de \$ 18.

Dometar a vu une baisse de 15 % de son niveau de bénéfice au deuxième trimestre en raison d'un conflit de

Voir page 14 : Grandes sociétés

LES TITRES RÉA

COMPAGNIES AYANT DISTRIBUÉ DES VALEURS ADMISSIBLES AU R.É.A.Q.

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 22-09-85	Prix au marché 28-09-85	Var.
24-04-84	* Aligro	150 %	3,5 \$	5 \$	11 1/4 \$	11 1/4 \$	- 3/4
16-12-83	* Amusecor Inc.	150 %	2,4 \$	200	75	75	-
06-10-83	* Banque d'Épargne	100 %	22,2 \$	18 1/2 \$	22 1/2 \$	23 \$	+ 1/4
22-06-84	* Bercley pr. conv.	150 %	4,0 \$	4 \$	360	370	+ 10
28-05-85	* Bombardier B	75 %	28,6 \$	13 \$	13 \$	13 1/4 \$	+ 1/4
27-11-84	* Biotech Electronics	150 %	7,0 \$	5 \$	410	400	- 10
15-06-84	* Canam Manac Inc. A	100 %	9,5 \$	9 1/2 \$	19 1/2 \$	19 1/2 \$	+ 3/4
08-12-84	* Cancom	150 %	20,0 \$	5 \$	6 1/4 \$	6 1/4 \$	- 1/4
06-09-85	* Cascades	100 %	11,3 \$	9 1/2 \$	10 1/2 \$	11 \$	+ 1/4
22-03-84	* CB Pak Inc.	75 %	27,0 \$	12 1/2 \$(3)	22 \$	21 1/2 \$	- 3/4
27-12-84	* CB Pak Inc.	75 %	24,0 \$	12 1/2 \$	9 \$	8 1/2 \$	- 1/2
10-09-85	* Ciment St-Laurent A	50 %	14,0 \$	22 \$	21 \$	19 1/4 \$	- 1 1/2
03-10-84	* Circo Craft Inc.	150 %	23,1 \$	8 1/4 \$	7 1/4 \$	7 1/4 \$	- 1/4
16-06-83	* Circuits Helix Inc.	100 %	7,1 \$	425(3)	8 1/4 \$	8 1/2 \$	+ 1/4
15-06-85	* CFCF Inc.	75 %	44,0 \$	13 1/2 \$	13 1/2 \$	13 1/2 \$	-
08-12-83	* Comterm Inc.	150 %	28,5 \$	8 1/2 \$	215	207	- 8
23-04-85	* Consolidated Bathurst	50 %	100, \$	16 1/2 \$	16 1/2 \$	15 1/2 \$	- 3/4
07-05-85	* Corp. Fin. Power	50 %	27,4 \$	27 1/2 \$	25 1/2 \$	24 1/2 \$	- 1 1/2
11-12-84	* Datagram Inc.	150 %	3,0 \$	3 \$	335	340	+ 5
26-06-85	* Datamark	150 %	2,0 \$	2 \$	325	320	- 5
15-06-85	* Dofor Inc.	50 %	25,0 \$	9 1/2 \$	9 1/4 \$	9 1/4 \$	-
06-06-85	* Dometar	50 %	56,2 \$	23 1/2 \$(1)	18 1/2 \$	18 1/2 \$	- 1/4
14-09-83	* Donohue Inc.	100 %	42,5 \$	10 1/2 \$(1)	16 1/2 \$	15 1/2 \$	- 1 1/2
22-03-83	* Dufresnoy Inc.	100 %	0,7 \$	60	33	-	-
18-12-84	* Entreprises Hartco	150 %	7,0 \$	7 \$	425	425	-
30-09-85	* Equipements Denis	150 %	2,0 \$	2,0 \$	190	185	- 5
07-11-84	* FCA Internationale	100 %	12,5 \$	18 \$	18 1/4 \$	18 1/4 \$	+ 1/2
07-08-85	* Gaz Métropolitain Inc.	100 %	75,9 \$	11 1/2 \$	11 1/4 \$	10 1/2 \$	- 3/4
29-10-84	* Goodfellow	150 %	5,0 \$	5 \$	420	410	- 10
29-10-84	* Groupe Trans. GTC.	150 %	10,0 \$	8 1/4 \$	13 1/4 \$	12 1/4 \$	+ 3/4
07-06-85	* Guardcor Invest.	150 %	10,0 \$	9 1/2 \$(3)	8 1/2 \$	8 1/2 \$	-
16-03-83	* Guardian Trustco Inc.	100 %	1,3 \$	6 1/4 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	- 1/4
22-12-83	* Guardian T.pr.conv.b	150 %	5,0 \$	10 \$	8 1/2 \$	8 1/2 \$	-
05-10-84	* Industries Charan Inc.	150 %	3,5 \$	35(3)	10 1/2 \$	8 1/2 \$	- 1 1/2
21-11-83	* Le Groupe Forex Inc.	100 %	5,0 \$	5 \$	105	100	- 5
08-12-83	* Magasins Château	150 %	10,4 \$	11 1/4 \$	21 1/4 \$	21 1/4 \$	- 1/4
27-07-83	* Mines d'Or Kiena Ltée	100 %	25,0 \$	25 \$	23 1/2 \$	24 1/2 \$	+ 1
08-11-83	* Louvem Inc.	150 %	5,0 \$	450(3)	150	145	- 5
25-03-84	* Louvem Inc. pr. conv.	150 %	8,0 \$	5 \$	250	245	- 5
09-04-84	* McNeill, Mantha Inc.	150 %	3,0 \$	300	5 \$	5 1/2 \$	+ 1/2
30-12-84	* Mines D'Or Val	150 %	2,2 \$	150	170	175	+ 5
20-06-83	* Mines Dumagami Inc.	100 %	10,7 \$	7 1/4 \$(3)	470	460	- 10
20-02-85	* Mines J.A.G. Ltée	100 %	0,5 \$	160	36	36	-
22-03-84	* Montreal Trustco	75 %	27,5 \$	12 1/2 \$	15 1/2 \$	14 1/2 \$	- 3/4
27-03-84	* Morgan Trustco	100 %	6,0 \$	6 \$	400	380	- 20
10-07-85	* Multidev Immoillia Inc	150 %	2,5 \$	3 \$(3)	350	320	- 30
08-12-83	* Muscocho pr. conv.	150 %	4,0 \$	8 \$	13 \$	13 1/4 \$	+ 1/4
22-11-84	* Perkins	150 %	7,2 \$	5 1/4 \$	5 \$	485	- 15
15-11-84	* Petro-Sun pr.cnv.sr1	150 %	4,0 \$	3 1/2 \$(3)	275	260	- 15
14-09-83	* Pro-Optic	150 %	2,0 \$	200	180	150	- 30

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 22-09-85	Prix au marché 28-09-85	Var.
16-06-83	* Quebecor	100 %	13,0 \$	4,33\$(2)	12 1/2 \$	12 \$	- 1/2
19-09-85	* Radiomutuel	100 %	12,0 \$	5 \$	5 1/4 \$	5 \$	- 1/4
12-07-85	* Ressources Algubelle	100 %	9,0 \$	5 \$	440	430	- 10
20-06-85	* Ressources AuNore	150 %	12,0 \$	250 (3)	115	-	-
15-07-85	* Ressources Yorbeau	150 %	2,2 \$	70	84	87	+ 3
06-07-83	* Sensormatic Canada	150 %	2,5 \$	8 1/4 \$	315	345	+ 30
17-06-85	* Sumabus Inc.	100 %	10,0 \$	5 \$	6 1/4 \$	6 1/4 \$	+ 1/4
09-04-85	* Techmire Ltée	150 %	2,6 \$	4 \$	325	325	-
21-12-84	* Télé-Capitale	100 %	23,0 \$	5 \$	10 \$	9 1/4 \$	- 1/4
12-12-83	* Tembec Inc.	100 %	10,0 \$	5 \$(3)	325	310	- 15
05-11-84	* UAP Inc.	100 %	8,0 \$	17 1/2 \$	23 \$	22 1/2 \$	- 1/2
27-12-84	* Unigesco pr.conv. 1	100 %	8,0 \$	6 \$	9 1/4 \$	9 1/4 \$	-
16-09-85	* Unigesco B	100 %	55,0 \$	4,50\$(3)	475	475	-

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982) 2040 2049 + 9

ÉMISSIONS EN COURS DE VALEURS ADMISSIBLES AU R.É.A.Q.

Prospectus								
29-07-85	* Central Dynamics	150 %	3.0 \$	—	—	—	—	—
xx-10-85	Continental Pharma Cryosan	150 %	2.5 \$	—	—	—	—	—
29-08-85	* Groupe Kaufel	150 %	6.0 \$	—	—	—	—	—
12-10-85	IPL inc.	150 %	5¼ \$	5¼ \$	—	—	—	—
28-08-85	* La Laurentienne	50 %	30.0 \$	10.0 \$	—	—	—	—
26-08-85	* MPA Vidéo inc	150 %	3.0 \$	—	—	—	—	—
xx-xx-85	* Premier Choix-TVEC	150 \$	6.0 \$	5.0 \$	—	—	—	—
27-08-85	Promatek	150 %	3.9 \$	3¼ \$	—	—	—	—
xx-xx-85	Restaurants Sportscene	150 %	10.0 %	—	—	—	—	—
xx-08-85	Sico inc.	100 %	—	—	—	—	—	—
xx-08-85	* Visway Transports	150 %	11.2 \$	7½ \$	—	—	—	—
xx-08-85	* Voicano	150 %	15.0 \$	7½ \$	—	—	—	—

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D'ACTIONS

Prochaine date limite	Émetteur	Déduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au 22-09-85	marché 28-09-85	Var.
15-12-85	* Alcan	50 %	2 000\$	1,56 \$	35 \$	34 1/4 \$	- 3/4
23-10-85	* Banque de Montréal	50 %	20 000\$(4)	1,96\$	29 1/2 \$	29 1/2 \$	- 1/4
23-10-85	* Banque Royale	50 %	7 500\$	2,00 \$	30 1/4 \$	30 1/4 \$	+ 1/4
28-10-85	* Canadien Pacifique	50 %	20,000\$(5)	0,80 \$	17 \$	16 1/2 \$	- 1/2
18-10-85	* Dominion Textile	100 %	4 000\$	0,48 \$	10 1/2 \$	10 1/2 \$	+ 1/4
13-12-85	* Dometar	50 %	4 000 \$	1,40\$	18 1/2 \$	18 1/2 \$	- 1/4
15-10-85	* Ent. Bell Canada	50 %	20 000\$(4)	2,28\$	41 1/2 \$	41 1/2 \$	- 1/4

- * Premier appel public à l'épargne
- (1) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
- (2) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 6 pour 1.
- (3) Bon de souscription exclus.
- (4) Par exercice.
- (5) Par année.

Compilation par LE DEVOIR.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE / L'AUTOMOBILE

La Nova n'est rien d'autre qu'une Corolla munie d'une calandre différente

DANIEL HÉRAUD
collaboration spéciale

L'association des deux plus grands constructeurs automobiles de l'époque, General Motors et Toyota, a fait grand bruit. C'est dans les couloirs de la justice américaine que la compagnie résultant de cette union, New United Motors, s'est d'abord fait connaître par l'opposition de Chrysler qui jugeait que certains aspects de ce projet étaient par trop déloyaux. Ce n'est qu'après le règlement hors cour de cet épisode que l'on a pu entrevoir les rejets nés de cette gigantesque union. Une fois encore « la montagne accoucha d'une souris... »

Avec un peu de recul, on comprend mieux pourquoi aucun battage publicitaire n'a été fait autour du lancement de la Nova. Quand on la regarde, on ne peut que constater que tout le génie du géant américain consiste désormais à vendre des Toyota à peine déguisées...

C'est bien de cela qu'il s'agit puisque les Chevrolet Nova ne sont en fait que des Toyota Corolla avec une calandre différente. De la tête aux pieds, et jusqu'au bout des ongles, ces voitures fabriquées dans une usine désaffectée de GM à Fremont en Californie sont identiques à toutes les Toyota Corolla vendues dans le monde entier. On comprend mieux aujourd'hui pourquoi toute l'opération a été menée à la vitesse de l'éclair, puisqu'il ne s'est agi que d'aménager en Californie une annexe de l'usine japonaise qui construit ces modèles depuis deux ans déjà. La Nova a été officiellement introduite en juin dernier sous la forme d'une berline quatre portes qui sera rejointe par une berline quatre portes à hayon à partir de ces jours-ci.

Par rapport à ceux de la première série, les modèles 1986 seront caractérisés par une augmentation de puissance du moteur de 4 cv, l'amélioration des systèmes d'air conditionné, du régulateur de vitesse et l'installation de nouveaux supports du moteur visant à réduire les vibrations au ralenti... Pour le reste, ils demeureront identiques.

La Nova-Corolla est une traction avant caractérisée par une suspension à quatre roues indépendantes avec amortisseurs à gaz « basse pression » et un ensemble mécanique placé transversalement au-dessus du train avant. Dans la gamme Chevrolet, elle se place entre la Spectrum et la Cavalier et GM espère vendre un

modèle à hayon pour cinq berlines conventionnelles.

En s'installant au volant d'une Nova, il est difficile de déceler la touche américaine tant l'omniprésence japonaise est forte. Nous sommes loin du concept d'alliance des tendances des modes nationales et importées dont AMC et Renault avaient fait le compromis en construisant en sol américain les Renault 9 et 11. Sur la Nova, tout est 100 % japonais. Dans la mentalité de General Motors, les raisonnements sont simples. « Il faut que cela coûte le moins cher possible sur toute la ligne afin de préserver notre sacro-saint pourcentage de profit. Les Américains veulent de la voiture japonaise, nous allons leur en vendre... » La plus belle leçon que Toyota pourra enseigner à son partenaire des années 80, c'est le concept de la fiabilité pour le même prix. Qui se ressemble s'assemble, dit-on, et nos deux belligérants ne pouvaient pas mieux tomber. À la différence près que le Japonais a toujours livré des modèles finis, parfaitement au point, ce qui n'a pas toujours été le cas de GM, tant s'en faut.

La Nova n'est pas une voiture qui laisse un souvenir impérissable. Pas particulièrement performante en accélération ou en reprise, le comportement routier est moyen avec des pertes d'adhérence des roues motrices et un tempérament sous-vireur dans les situations extrêmes.

Le freinage n'est pas plus impressionnant qu'il faut, car si sa progressivité est bonne, les trajectoires ne sont pas rectilignes car les roues bloquent alternativement. Côté consommation, il faut s'attendre à une moyenne de 10 litres au 100 km, qui est très raisonnable vu le format logeable de ces voitures.

Avec un volume intérieur correspondant à ceux d'une Encore ou d'une Horizon, les Nova sont de grosses sous-compactes. Elles peuvent accueillir cinq adultes avec leurs bagages dans un confort honnête. Bien que les sièges ne soient pas plus rembourrés qu'il faut, ils se maintiennent bien et la hauteur disponible sous le pavillon accommodera les grands gabarits. La suspension est ferme, mais son débattement lui permet d'absorber les inégalités avec efficacité. Seul le bruit du moteur est

parfois envahissant, laissant supposer un manque de matériel insonorisant. Le tableau de bord est stéréotypé, mais tout est logiquement en place sans fantaisie. Saluons le sens du détail des Japonais, qui ont prévu nombre d'espace de rangement pratiques.

Inodore, inodore et sans saveur particulière, les Chevrolet Nova devront faire la preuve qu'elles sont aussi fiables que leurs consœurs fabriquées de l'autre côté du Pacifique pour se mériter l'appellation de Toyota. Une pincée de puissance, un peu de fantaisie (comme sur le prototype Super Nova 115 cv que les gens de Chevrolet nous ont fait essayer en juillet dernier) pourraient changer du tout au tout l'allure de ce produit bien conçu et bien réalisé, mais, bien entendu, cela coûtera un peu plus cher.

La Nova-Corolla, c'est un peu la revanche du Big Mac de MacDonald que les Américains se vantent d'avoir implanté partout dans le monde et même au Japon. Les Toyota Corolla roulent partout dans le monde, même aux États-Unis, sous le nom de Chevrolet...



Chevrolet Nova

Avantages	Inconvénients
Volume intérieur intéressant	performances modestes
Technique et format modernes	Présentation terne
Bonne maniabilité	Niveau sonore perfectible
Comportement routier acceptable	Pertes d'adhérence des roues motrices
Suspension relativement confortable	Certains détails bon marché
Construction/ finition sérieuse	
Rangements nombreux et pratiques	

Quelques chiffres...

Prix :	
Équipement de série :	
Principales options :	
Garantie :	
Caractéristiques	Performances
Type : sedan 4 portes à hayon	Vitesse maximale 150 km/h
Empattement 2,430 mm	Accélération 0-100 km/h 15,5 s
Longueur 4,225 mm	Reprise 60-100 km/h 10,3 s
Poids à vide 1,004 kg	Consommation 10,0 l/100 km
Coef. aérodynamique (Cx) 0,36	Niveau sonore moyen 70 dBA
Roues motrices : Avant	Freinage 100-0 km/h 3,43 s
Transmission : manuelle 5 vit.	

La nouvelle BMW série 7

On voit ici la version quasi définitive de la dernière BMW série 7 qui est un des centres d'attraction du Salon de Francfort qui se tient actuellement en Allemagne. Le coefficient aérodynamique a été considérablement amélioré puisque, selon les versions, il se situe désormais entre 0,30 et 0,32, alors qu'il était auparavant de 0,42.

En Europe, les moteurs six cylindres sont des 2,8 l de 185 cv ou 3,5 l turbo de 252 cv ou 3,5 l à quatre soupapes par cylindres donnant 282 cv. C'est certainement ce

dernier, revu et corrigé par l'anti-pollution, qui sera vendu au Canada. En plus du freinage antiblocage qui devient un équipement de série, la nouvelle série 7 est pourvue d'un correcteur d'assiette électronique et une version à traction intégrale fera partie du catalogue.

Avec de telles caractéristiques, la marque bavaroise a de quoi répondre aux attaques de Mercedes, avec ses nouvelles 300 performantes, et à Audi, dont les 5,000 Quattro ont les dents longues.



Les constructeurs étrangers menacent l'industrie automobile canadienne

MARTINE JACOT
de l'Agence France-Presse

MONTREAL (AFP) — L'arrivée en force du constructeur sud-coréen Hyundai sur le marché canadien et la concurrence créée par les importations japonaises notamment, menacent l'industrie automobile locale, les filiales des groupes américains General Motors (GM), Ford, Chrysler et American Motors Corporation (AMC).

Les constructeurs américains se sont relevés de la crise du pétrole et de la désaffection des automobilistes pour les modèles « gloutons » et prédisent d'excellents résultats au Canada pour la deuxième année consécutive.

Mais 1985 n'en demeure pas moins une année annonciatrice de

accepté en juillet dernier, après quatre mois de négociations, de limiter leurs importations à 18 % du marché canadien. Elles ont néanmoins obtenu la levée du plafond de 170,000 véhicules qui figurait dans le précédent accord. Les Japonais pourront donc vendre cette année 189,000 voitures au Canada, soit 18,600 de plus que l'an passé.

La sud-coréenne Hyundai, qui avait déjà vendu 66,000 de ses Pony en 1984 — année de son arrivée au Canada — est devenue en juin le plus gros importateur de voitures étrangères dans ce pays, surpassant Toyota

pour la première fois. Ses ventes pour les huit premiers mois de cette année ont atteint 48,556 voitures, soit une hausse de plus de 35 % par rapport à la même période de l'an passé.

« Ce succès prouve que la qualité de nos produits, qui offrent confort et espace pour un prix relativement modeste, correspond à un besoin », constate le directeur général de Hyundai à Toronto, M. Norm Woods.

Selon Statistique Canada, le prix moyen de vente d'une voiture américaine canadienne a été au cours des six premiers mois de l'année de

\$ 11,810 et celui d'une japonaise de \$ 11,516.

La Corée du Sud étant considérée comme un pays en voie de développement, Hyundai est dispensée jusqu'en janvier 1987 d'une taxe de vente d'environ 6 % sur ses importations, qui ne sont pas contingentes.

« Les Japonais, tout comme nous, trouvent que ce traitement de faveur est injuste », estime M. Doug Stirling, vice-président de GM Canada.

Fin août, M. Sinclair Stevens, ministre canadien de l'Industrie, a rappelé que « quiconque vend au Canada doit prendre un engagement

correspondant au niveau de la production, de l'achat et de l'emploi » dans ce pays.

L'emploi subit le contrecoup de cette concurrence. Ford prévoit licenciement 10,000 de ses 48,000 travailleurs nord-américains avant 1990, et GM et Chrysler, qui comptent réduire leurs coûts de 30 % chacun pour rester compétitifs, devraient, selon les prévisions des spécialistes, faire de même. Au total, 30,000 emplois devraient être supprimés sur les quelque 100,000 que compte le secteur, où 24,000 postes de travail ont été perdus entre 78 et 83.

Peugeot 205 décapotable

Peugeot s'apprête à sortir une version décapotable de son modèle fétiche : la 205. Cette voiture qui s'est vendue à 171,702 exemplaires en 1984 a permis le redressement spectaculaire du deuxième constructeur français. Le cabriolet 205 sera commercialisé d'ici à la fin de l'année et il

pourra recevoir, au choix, les moteurs 1,360 cc de base ou 1,580 cc de la version GTI. Avec cette motorisation, elle sera la seule décapotable capable de performances réellement sportives offerte sur le marché français.

Volvo aura un coupé sportif

Spécialisée dans les voitures de luxe très dignes, Volvo veut accentuer son image sportive et profiter du baby boom. Les voitures à hautes performances connaissent actuellement un regain d'intérêt à travers le monde entier. Volvo a pensé à mettre au point une version tonique qui sera dérivée de sa nouvelle trac-

tion avant qui vient d'être présentée au Salon de Francfort. Le coupé recevra un moteur à quatre cylindres de plus de 100 cv qui lui permettra d'atteindre 200 km/h, tandis que la berline recevra, en Europe du moins, un moteur 1,4 l ou 1,7 l provenant de la Renault 9-Alliance.

Le Point: les sujets de l'heure



Cette semaine:

- Déchets nucléaires: un cimetière dangereusement vivant.
- La fièvre du baseball à Toronto.
- La pire sécheresse dans l'Ouest depuis 30 ans.
- Le sommet Gorbatchev/Mitterand.

- Corée: réunification des familles.
- Haïti: les requins du frère Marcel.

Avec Simon Durivage, Madeleine Poulin et Pierre Nadeau
Du lundi au vendredi à 22h27



À la télévision de
Radio-Canada

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Institutions financières	Unifamilial Duplex/Triplex				Multilogement				Semi-commercial et commercial				Prêts personnels
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	
Banques													
Commerce	10	10 1/4	11 1/4	11 1/4	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	12
Épargne	10	10 1/4	11 1/4	12 1/4	10 1/4	11	11 1/2	12 1/4	10 1/4	11	11 1/2	12 1/4	11 1/2
Montréal	10 1/2	10 1/4	11 1/4	12 1/4	—	—	11 1/2	12 1/4	—	—	—	—	11 1/2
Nationale	10 1/4	11 1/4	11 1/4	12 1/4	10 1/2	11 1/2	12	12 1/2	10 1/4	11 1/4	12 1/4	12 1/4	11 1/2
Nouvelle-Écosse	10	10 1/4	11 1/4	11 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	11 1/2
Royale	10	10 1/4	11 1/4	11 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	10 1/4
Toronto-Dominion	10	10 1/4	11 1/4	11 1/4	—	—	11 1/2	12	10 1/4	11 1/4	11 1/2	12	11 1/2
Caisses pop. Mtl.	10	10 1/4	11 1/4	—	10 1/4	11	11 1/2	—	11	n/d	n/d	n/d	11 1/2
Caisses pop. Qbc.	10	10 1/4	11 1/2	12	10 1/4	11	11 1/2	12 1/4	11 1/2	—	—	—	10 1/4
Fiducies													
Canada Trust	10	10 1/2	11 1/2	12	10 1/4	10 1/4	11 1/4	12 1/4	10 1/4	10 1/4	11 1/4	12 1/4	12 1/4
Crédit-Foncier	10	10 1/4	11 1/2	12 1/4	10	10 1/4	11 1/2	12 1/4	10 1/4	11	11 1/4	12 1/4	—
Fiduciaires	10	10 1/4	11 1/2	12	10	10 1/4	11 1/2	12	10	10 1/4	11 1/2	12	—
Fiducie Guardian	10 1/4	—	—	12 1/4	10 1/4	—	—	12 1/4	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Fiducie Québec	10 1/4	11	11 1/2	12 1/4	10 1/4	11	11 1/2	12 1/4	10 1/4	11	11 1/2	12 1/4	—
First City	—	—	—	—	10 1/4	11 1/4	11 1/4	12 1/4	10 1/4	11 1/4	11 1/4	12 1/4	—
Guaranty Trust	10	—	—	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—
Montréal Trust	10	10 1/4	11 1/2	12 1/4	10	10 1/4	11 1/2	12 1/4	10	10 1/4	11 1/2	12 1/4	—
Permanent	10	10 1/4	11 1/2	12	10 1/4	11	11 1/2	12	10 1/4	11	11 1/2	12	12 1/4
Prêt et Revenu	10	11	11 1/2	12	10	11	11 1/2	12	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Soc. Nat. Fiducie	10	10 1/4	11 1/4	11 1/4	10 1/4	11	11 1/2	12	—	—	—	—	—
Trust Général	10	10 1/4	11 1/4	11 1/4	10 1/4	11	11 1/2	12	10 1/4	11 1/2	12	12 1/2	—
Trust Morgan	10 1/4	11 1/4	11 1/4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trust National	10	10 1/4	11 1/2	12 1/4	10 1/4	11	11 1/2	12 1/2	10 1/4	11	11 1/2	12 1/2	10 1/4
Trust Royal	10	11	11 1/2	12	10	11	11 1/2	12	10	11	11 1/2	12	11 1/4

Compilation Fiducie du Québec — 24 septembre 1985. * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

Institutions financières	Court terme						Long terme					
	Dépôt min. (\$)	À demande 1 à 29 jrs	30 - 59 jrs	60 - 89 jrs	90 - 179 jrs	180 - 364 jrs	Dépôt min. (\$)	1 an annuel	2 ans annuel	3 ans annuel	4 ans annuel	5 ans annuel
Banques												
Commerce	5,000	—	7	7 1/4	7 1/2	7 1/4	1,000	9	9 1/4	10 1/4	10 1/2	11
Continental	5,000	—	7 1/4	7 1/4	7 1/4	8	1,000	9	9 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/2
Épargne	3,000	—	7	7 1/4	7 1/4	8	1,000	8 1/4	9 1/2	10 1/4	10 1/2	11
Mercantile	5,000	—	7 1/2	7 1/4	7 1/4	8	5,000	8 1/4	8 1/2	8 1/2	9	9 1/4
Montréal	5,000	—	7	7 1/4	7 1/2	7 1/4	1,000	8 1/4	9 1/2	10 1/4	10 1/2	11
Nationale	5,000	—	7	7 1/4	7 1/2	7 1/4	1,000	9	9 1/2	10 1/2	10 1/4	11
Nouvelle-Écosse	5,000	—	7	7 1/4	7 1/4	8	1,000	8 1/4	9 1/2	10	10 1/4	10 1/4
Royale	5,000	—	7	7 1/4	7 1/2	8	1,000	8 1/4	9 1/2	10	10 1/4	10 1/4
Toronto-Dom.	5,000	—	7	7 1/4	7 1/2	7 1/4	1,000	8 1/4	9 1/2	10	10 1/4	10 1/4
Caisses pop. Mtl.	5,000	—	7	7 1/4	7 1/2	7 1/4	2,000	8 1/4	9 1/4	9 1/4	—	—
Caisses Pop. Qbc.	3,000	—	7	7 1/4	7 1/2	8	1,000	8 1/4	9 1/2	10 1/4	10 1/2	10 1/2
Fiducies												
Canada Trust	5,000	—	7 1/4	7 1/2	7 1/4	8	1,000	9	9 1/4	10 1/4	10 1/2	11
Crédit-Foncier	5,000	—	7 1/4	7 1/4	8	8 1/4	500	9 1/4	9 1/4	10 1/2	10 1/4	11 1/4
Fiduciaires	5,000	—	7 1/4	7 1/4	8	8 1/4	500	9 1/4	9 1/4	10 1/2	10 1/4	11
Fiducie Guardian	5,000	—	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2	1,000	9 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/2	11
Fiducie Québec	5,000	—	7 1/4	7 1/4	8	8 1/2	1,000	9 1/4	10	10 1/2	10 1/4	11
First City Trust	5,000	—	8 1/4	8 1/4	8 1/4	8 1/4	500	9 1/4	10	10 1/2	10 1/4	11
Guaranty Trust	5,000	—	7 1/4	7 1/4	7 1/4	8	1,000	9	10	10 1/2	10 1/4	11
Montréal Trust	5,000	—	7 1/4	7 1/4	8	8 1/4	1,000	9 1/4	10	10 1/2	10 1/2	11 1/2
Morquard Trust	10,000	—	8	8	8 1/4	8 1/2	1,000	9	9 1/4	10 1/2	10 1/2	11
Permanent	5,000	—	7 1/4	7 1/4	7 1/4	8	1,000	9	9 1/4	10 1/2	10 1/4	11
Prêt et Revenu	5,000	—	8	8	8 1/4	8 1/2	500	9 1/4	10	10 1/2	10 1/2	11
Soc. Nat. Fid.	2,000	—	7 1/2	7 1/4	8 1/4	8 1/2	500	9	9 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4
Trust Général	5,000	—	7 1/2	7 1/2	8	8	1,000	9 1/4	9 1/4	10 1/2	10 1/2	11
Trust Morgan	10,000	—	8 1/2	8 1/2	8	8	1,000	9 1/4	9 1/4	10 1/2	10 1/2	11 1/4
Trust National	5,000	—	7 1/4	7 1/4	7 1/4	8	500	9	9 1/4	10 1/2	10 1/4	11
Trust Royal	5,000	—	7 1/4	7 1/4	8	8 1/2	1,000	9	10	10 1/2	10 1/2	11

Compilation Fiducie du Québec — 24 septembre 1985. * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec, et de Québec.

Boeing va installer un système de détection des trous d'air

NEW YORK (Reuter) — La compagnie Boeing a l'intention d'installer un système de détection des trous d'air dans ses avions pour permettre aux pilotes de s'adapter plus rapidement aux conditions météorologiques, annonce le *New York Times* dans son édition de dimanche.

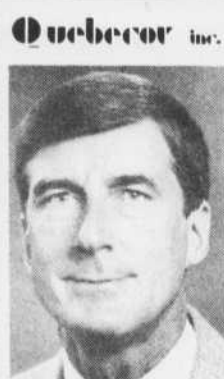
Le système d'alerte, signaux lumineux et alarmes sonores, se déclenche lorsque l'avion doit rencontrer une zone de turbulences. Il permettra aux pilotes de manoeuvrer avec une plus grande marge de sécurité.

Les nouveaux appareils de détection seront mis en place dès l'été prochain.

Les experts de l'aviation civile pensent qu'un trou d'air est à l'origine de l'accident d'un Lockheed 1-1011 de la compagnie Delta Airlines à Dallas le mois dernier. La catastrophe avait fait 135 morts. Depuis 1973, 534 personnes ont trouvé la mort dans ce type d'accidents.

Selon le *New York Times*, la firme française Airbus Industrie de Toulouse a découvert un système de détection

des trous d'air il y a 10 ans et l'utilise sur tous ses avions.



Monsieur Gilles Roy, Vice-président du Secteur Imprimeries de Quebecor inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Normand Laurin au poste de Directeur général de l'imprimerie Montréal/Magog, située à Magog, Québec.

Monsieur Laurin possède une connaissance approfondie de l'imprimerie et une bonne expérience de gestionnaire ayant détenu des postes de direction dans le domaine des pâtes et papiers, de la pétrochimie et de l'imprimerie.

Quebecor inc. publie trois quotidiens, quatre hebdomadaires populaires, trente-deux hebdomadaires régionaux, des magazines de langue française et des livres. Le Groupe compte également quatorze imprimeries, les plus importantes maisons de distribution de publications, de livres et de disques au Québec.

Au revoir, Ramsès

Nous remercions
• l'Organisation des Antiquités égyptiennes et le musée du Caire
• nos généreux commanditaires et
d'autres organismes qui nous ont appuyés :

Banque Nationale du Canada
Bell Canada
Centre Rockland
CFCF
Chalifour Designers
Château Champlain
CJAD
CKAC
Cleynd and Tinker International
Coca-Cola
Complexe Guy Favreau
Conseil du Maurier des Arts
Eaton
EgyptAir
Fédération des caisses populaires Desjardins
Flashmedia
Graetz
Hilton Canada
Holt Renfrew
Imperial Tobacco

Investissements Trizec
Journal de Montréal
La Baie
La Presse
Le Devoir
Le Groupe SNC
Merck Frosst Canada
Ministère des Communications du Canada
Ministère du Tourisme du Québec
Misr Travel
Place des Arts
Radio Cité
Ritz Carlton
Simpson
Société des alcools du Québec
Sperry
Télélobe Canada
Télé-Métropole
Trans-Public
VIA Rail
Videotron

Surtout, nous remercions le public dont l'enthousiasme, la capacité d'émerveillement, la patience aussi nous permettent d'afficher des ventes de quelque 700 000 billets.

Et nous espérons que vous reviendrez l'été prochain au Palais de la Civilisation.

Le Comité organisateur de l'exposition

RAMSÈS II

Ville de Montréal



Cliché répété à éclairage différent, en raison du texte imprimé sur fonds gris ou de couleur.

L'agriculture française est sinistrée par la sécheresse

J.-P. BENOIT
de l'Agence France-Presse

PARIS — Montagnes pelées, pâturages brûlés, maïs grillé, tournesol flétri, bétail sous-alimenté, semis de colza et de blé d'hiver en danger : la sécheresse qui se prolonge depuis le printemps dans le centre et le sud-ouest de la France cause d'importants dégâts.

Les agriculteurs de ces régions ont devant eux « une très mauvaise passe », mais ils peuvent compter sur « la solidarité nationale », a assuré vendredi le ministre de l'Agriculture, M. Henri Nallet, en visite à Cahors (Lot), département déclaré sinistré samedi.

Les régions du nord de la Loire avaient été touchées par la sécheresse au printemps 1976, mais des pluies pendant l'été avaient favorisé une reprise de la végétation. La sécheresse actuelle risque de détruire les cultures d'hiver (blé, colza, prairies) et de provoquer une pénurie au printemps prochain, en plus de la récolte sera petite, mais de bonne qualité, indique-t-on.

Les exploitants agricoles des régions qui n'ont pas été touchées devront participer à leur manière à l'effort de solidarité envers leurs collègues, peut-être en livrant des céréales, a poursuivi M. Henri Nallet.

Le ministre de l'Agriculture, qui a visité vendredi trois exploitations agricoles, a insisté sur le fait « qu'il ne faut pas paniquer ». Il a demandé aux éleveurs, qui sont le plus directement touchés et dont certains n'ont plus de quoi nourrir leurs bêtes, de ne pas « acheter du fourrage à n'importe quel prix pour ne pas encourager la spéculation ».

Les éleveurs puisent depuis plusieurs semaines dans leurs réserves de fourrage alors qu'ils ne commencent normalement à y recourir qu'en décembre, explique-t-on. Elles seront épuisées en février et il faudra alors trouver d'autres aliments ou abattre une partie du bétail.

La sécheresse est si forte que dans la ville sainte de Lourdes (Hautes-Pyrénées) la source miraculeuse est presque tarie et son eau rationnée.

La situation dans les régions sinistrées est beaucoup plus grave qu'en 1976, année où l'Etat avait dû lever un impôt-sécheresse pour

des difficultés pour nourrir les animaux cet hiver, souligne-t-on.

Enfin, la petite agriculture familiale — élevages bovin et ovins et production de lait — est dominante dans les régions touchées cette année. Et, comme l'a rappelé le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), M. François Guillaume, le revenu des agriculteurs a baissé de 3,4 % par an de 1974 à 1983 et ceux-ci, lourdement endettés, n'ont plus la capacité financière pour faire face aux mauvaises années.

Des agriculteurs ont cessé de verser leurs cotisations sociales et se trouvent ainsi privés d'assurance-maladie.

Résultats

Tirage du 28-09-85

GAGNANTS	LOTS
6/6	6 233 128,30\$
5/6 +	31 17 045,90\$
5/6	399 1 012,70\$
4/6	32 868 23,60\$
3/6	304 048 10,00\$
Ventes totales: 13 664 128,00\$	

Prochain tirage: mercredi 2 octobre

Gros lot (approx.): 1 000 000,00\$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

NUMEROS	LOTS
1821589	500 000\$
821589	50 000\$
21589	1 000\$
1589	100\$
589	25\$
89	10\$

NUMEROS	LOTS
699458	50 000\$
99458	5 000\$
9458	250\$
458	50\$
58	5\$

NUMEROS	LOTS
684395	250 000\$
84395	2 500\$
4395	250\$
395	50\$
95	10\$

NUMEROS	LOTS
453778	25 000\$
445877	25 000\$
272603	25 000\$
86192	2 500\$
9502	250\$
171	50\$

NUMEROS	LOTS
684395	250 000\$
84395	2 500\$
4395	250\$
395	50\$
95	10\$

NUMEROS	LOTS
684395	250 000\$
84395	2 500\$
4395	250\$
395	50\$
95	10\$

NUMEROS	LOTS
684395	250 000\$
84395	2 500\$
4395	250\$
395	50\$
95	10\$

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Un moyen d'augmenter le volume de ses activités

La Bourse de New York ouvre ses portes une demi-heure plus tôt à partir d'aujourd'hui

JOHN CRUDELE
du New York Times
traduit par Jean-Philippe Tastet

La semaine dernière, M. Chester Prado a pu dormir jusqu'à 5 heures du matin. Mais cela aura été la dernière fois que ce courtier de Los Angeles aura pu dormir autant. En effet, à partir d'aujourd'hui lui et quelques milliers de ses collègues disséminés à travers les États-Unis, vont devoir se lever encore plus tôt afin de pouvoir répondre aux nouvelles exigences liées à la décision de la Bourse de New York d'ouvrir une demi-heure plus tôt.

Pour la Bourse de New York cette décision de commencer les opérations dès 9 h 30 au lieu de 10 h a pour principal objectif d'augmenter ses activités et pourrait être un des signes précurseurs du passage à un négoce 24 heures sur 24.

Cette demi-heure supplémentaire pourrait également permettre à la Bourse de New York de prendre en considération une plus grande partie du négoce ayant lieu en Europe, où les investisseurs manifestent un intérêt croissant pour les valeurs américaines. Selon certaines études portant sur les marchés financiers et effectuées avant que ne soit prise la décision d'ajouter ces 30 minutes en début de journée, le négoce des va-

leurs américaines à l'étranger pourrait passer de \$ 134 milliards en 1983 à \$ 167 milliards d'ici à 1988.

« Ceci devrait faciliter le travail des investisseurs européens, commente M. Harry A. Jacobs Jr., président-directeur général de Prudential-Bache Securities Incorporated. Si vous restez ouvert plus longtemps, vous pouvez augmenter votre chiffre d'affaires. Ceci s'applique aussi bien à la Bourse qu'à la gare Grand Union ou à la chaîne de restaurants Howard Johnson », ajoute-t-il.

En un peu plus de 110 ans d'activités, c'est la troisième fois que la Bourse de New York change ses heures d'ouverture et de fermeture. Avant 1952, l'horaire était de 10 h à 15 h, et avant 1974, de 10 h à 15 h 30.

Cette période supplémentaire ne devrait pas s'avérer bien coûteuse, car à 9 h 30 les courtiers, les négociants et les employés sont déjà en place depuis longtemps. En fait, nombre de courtiers et de négociants arrivent plusieurs heures avant l'ouverture afin de rencontrer leurs collègues et de planifier leur journée.

M. Thomas A. Lewis, vice-président en charge des opérations à la corbeille de la Bourse pour Kidder, Peabody & Company, pense que pour sa firme cela signifie simplement que le rythme des activités antérieures à l'ouverture devra être un peu plus rapide.

Il se demande toutefois si « une légère augmentation du volume » justifie vraiment la tension supplémentaire que vont devoir subir les employés de la corbeille et les autres personnes participant de près au négoce.

Ceux qui auront le plus à souffrir de ce changement sont les professionnels, comme M. Prado, le vice-président responsable de l'analyse technique pour la firme AC Securities, qui demeurent en dehors du fuseau horaire de l'Est.

À partir d'aujourd'hui, M. Prado va devoir se lever à 4 h 30, prendre connaissance des nouvelles déjà publiées, et quitter son domicile suffisamment tôt pour pouvoir être à son bureau de Los Angeles au plus tard à 6 h 30 — juste à temps pour participer à l'ouverture de la Bourse de New York. « Cela donne de très longues journées de travail », reconnaît-il.

M. Will K. Weinstein, associé-gérant de la firme Montgomery Securities de San Francisco, pense quant à lui que cette demi-heure supplémentaire ne va pas le déranger outre mesure. Le changement se traduit pour lui par la tenue d'une réunion d'équipe à 5 h 30 au lieu de 5 h 45. « Lorsque de toute façon vous êtes tenu de vous lever à une heure aussi ridicule, ce n'est pas une demi-heure de plus ou de moins qui va changer

quelque chose », commente-t-il. Il ajoute aussitôt : « Mais s'il s'agit d'un premier pas vers l'instauration définitive d'un horaire beaucoup plus chargé, cela change tout ».

En fait, de nombreux observateurs prévoient un tel changement. Selon eux, pour la Bourse de New York la prochaine étape est de convaincre les maisons de courtage du bien-fondé et de l'intérêt que revêt un changement d'heure de fermeture, permettant de travailler après 16 h.

Au cours des neuf mois à venir, explique M. Richard Grasso, vice-président de la Bourse de New York, la Bourse et les maisons de courtage vont tenter de voir si le fait d'avoir avancé d'une demi-heure l'ouverture a permis d'augmenter le volume des activités, ou si l'on a seulement ajouté une demi-heure au temps imparti pour traiter le même volume d'affaires qu'autrefois. C'est seulement après cela, ajoute-t-il que la Bourse décidera si l'apport de temps supplémentaire à la journée de négoce est une bonne ou une mauvaise chose.

Les maisons de courtage craignent de leur côté que cette demi-heure supplémentaire ne rende encore plus difficile l'étude des commandes de la journée écoulée avant même que ne vienne le moment de

Voir page 15 : Une demi-heure

Grandes sociétés

travail, ceci malgré le fait que le chiffre des ventes ait légèrement augmenté. John Duncanson de McNeil Mantha estime cependant que Dometar est bien placée pour profiter de la hausse de la demande de papiers fins en Amérique du Nord et en retirera une rentabilité accrue.

Dometar a d'importants projets d'expansion, dont celui de \$ 1,2 milliard à Windsor, pour lequel le gouvernement fédéral se fit titer l'oreille avant de délier les cordons de sa bourse. Elle a aussi procédé en juin dernier à une émission d'actions accréditées afin de pourvoir en partie à la modernisation de ses installations à Dolbeau, au coût de \$ 85 millions.

Pour ce qui est de Dominion Textile, il s'agit probablement de la meilleure aubaine, le titre se négociant à son plus bas niveau des deux dernières années. Ces actions sont par contre les plus risquées compte tenu des difficultés actuelles de l'entreprise, dont l'issue demeure toujours incertaine.

Le dividende trimestriel de 12 cents est aussi fort alléchant, si l'on a confiance qu'il pourra être maintenu au niveau actuel. Dominion Textile a déjà diminué son dividende une première fois, de 18 cents à 12 cents par action en mai dernier en raison de résultats financiers insuffisants.

Dominion Textile a connu les pires résultats de son histoire au cours de son dernier exercice financier terminé le 30 juin, en essayant une perte sévère de \$ 14,4 millions ou \$ 1,18 par action ordinaire. Les résultats n'avaient pourtant cessé de s'améliorer au cours des deux exercices précédents. La compagnie fut d'ailleurs rentable au cours de 48 des 50 dernières années.

Le plus important fabricant canadien de textile se bute à des importations croissantes de la part de pays à faible coût de main-d'œuvre. Le nombre d'unités vestimentaires en provenance de ces pays, comme Taiwan, est passé de 166 millions en 1982 à 206 millions en 1983 et à 244 millions l'an dernier. Les producteurs canadiens affirment n'avoir maintenant plus que 40 % du marché canadien du textile.

En conséquence, on s'attend à ce que la compagnie soit obligée de fermer de nouvelles usines. Quatre de ses 35 usines furent d'ailleurs fermées en permanence au cours des trois dernières années. Wabasso fut pour sa part forcée de liquider ses biens en mars dernier.

Alcan a aussi sa part de problèmes ces derniers temps. Elle annonça cette semaine le report à une date indéterminée de la mise en chantier de l'aluminerie de Latérière à Chicoutimi, un projet de \$ CA 1 milliard.

La multinationale montréalaise souffre de la faiblesse du marché mondial de l'aluminium. Le prix de l'aluminium demeure en effet à l'un de ses plus bas niveaux des dernières années, principalement à cause du volume relativement élevé des stocks mondiaux. Selon M. Dawson, une reprise est en vue pour l'industrie de l'aluminium en 1985, mais une hausse durable des prix est peu probable.

Pour ce qui concerne Alcan, plus particulièrement, l'analyste note que le titre s'est nettement raffermi récemment à la faveur de résultats d'exploitation un peu meilleurs que prévu. C'est à son avis une occasion de vendre, car le rendement de l'avis des actionnaires demeurera médiocre.

AVIS PUBLICS

« Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 19 septembre 1985 par lequel Laboratoire Data-Info Eclair Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1985 sous le numéro 3634874. Banque de Montréal, le 26 septembre 1985 ».

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-145991-851
DAME GERMAINE JACQUES, résidente et domiciliée au 1430 D'Orléans, cité et district de Montréal
REQUÉRANTE

«-vs-
MONSIEUR ROBERT GRAVEL, présentement de domicile inconnu
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1985
DOMINIQUE DIBERNARDO
REGISTRARE ADJOINT
DES DIVORCES

LAMARCHE FOURNIER & BAILLARGEON
4930 rue Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-145990-853
MONSIEUR ALBERT LEDUC, résident et domicilié au 1430 D'Orléans, cité et district de Montréal
REQUÉRANT

«-vs-
DAME ALICE DION, de domicile inconnu
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1985
DOMINIQUE DIBERNARDO
REGISTRARE ADJOINT
DES DIVORCES

LAMARCHE FOURNIER & BAILLARGEON
4930 rue Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-145990-853
MONSIEUR ALBERT LEDUC, résident et domicilié au 1430 D'Orléans, cité et district de Montréal
REQUÉRANT

«-vs-
DAME ALICE DION, de domicile inconnu
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1985
DOMINIQUE DIBERNARDO
REGISTRARE ADJOINT
DES DIVORCES

LAMARCHE FOURNIER & BAILLARGEON
4930 rue Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-145990-853
MONSIEUR ALBERT LEDUC, résident et domicilié au 1430 D'Orléans, cité et district de Montréal
REQUÉRANT

«-vs-
DAME ALICE DION, de domicile inconnu
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1985
DOMINIQUE DIBERNARDO
REGISTRARE ADJOINT
DES DIVORCES

LAMARCHE FOURNIER & BAILLARGEON
4930 rue Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-145990-853
MONSIEUR ALBERT LEDUC, résident et domicilié au 1430 D'Orléans, cité et district de Montréal
REQUÉRANT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 août 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 142576 Canada Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de septembre 1985, sous le numéro 3634094.
Ce 26e jour de septembre, 1985
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 septembre 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COLLECTION NOVITA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17e jour de septembre 1985, sous le numéro 3632644.
Ce 26e jour de septembre, 1985
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)
DIVORCES

NO. 500-12-146080-852
BERNADETTE BLONDINA ROACH
Requérante

«-vs-
JEAN-MARCEAU ALEXIS
Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intime, JEAN-MARCEAU ALEXIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de dixante (60) jours de cette publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 26 septembre 1985
GISELE DE MADELEINE
Protototaire-Adjoint

BELL, RODRICK
1155 DUCHESNE
Suite 3404
Montréal, Qué.
H3B 3T3

PRENEZ AVIS que la demanderesse-cedante, AGENCE GILCO LTEE, et la demanderesse-cessionnaire, AGENCE GILCO (1985) LTEE, s'adresseront à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer le permis M-305756 en faveur de la demanderesse-cessionnaire, le tout conformément à l'article 41 de la Loi sur le transport et à l'article 30 des régies de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec (décret 141-82).

Les requérants requièrent de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les régies de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec (décret 141-82).

Les requérants requièrent de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les régies de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec (décret 141-82).

La personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Me Jocelyn Leclerc
MARTINEAU WALKER
Procureurs des demanderesse
Première parution: 30 septembre 1985
Deuxième parution: 1er octobre 1985

«-vs-
DAME ALICE DION, de domicile inconnu
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1985
DOMINIQUE DIBERNARDO
REGISTRARE ADJOINT
DES DIVORCES

LAMARCHE FOURNIER & BAILLARGEON
4930 rue Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-145990-853
MONSIEUR ALBERT LEDUC, résident et domicilié au 1430 D'Orléans, cité et district de Montréal
REQUÉRANT

«-vs-
DAME ALICE DION, de domicile inconnu
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1985
DOMINIQUE DIBERNARDO
REGISTRARE ADJOINT
DES DIVORCES

LAMARCHE FOURNIER & BAILLARGEON
4930 rue Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-145990-853
MONSIEUR ALBERT LEDUC, résident et domicilié au 1430 D'Orléans, cité et district de Montréal
REQUÉRANT

«-vs-
DAME ALICE DION, de domicile inconnu
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe, Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et/ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 20 septembre 1985
DOMINIQUE DIBERNARDO
REGISTRARE ADJOINT
DES DIVORCES

LAMARCHE FOURNIER & BAILLARGEON
4930 rue Hochelaga
Montréal, Québec
H1V 1E7

«Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 19 septembre 1985 par lequel Mulheim Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes, présentes ou futures, payables à la Banque de Montréal au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1985 sous le numéro 3634875.
Banque de Montréal, le 26 septembre 1985 ».

Atlas Van Lines, Inc. Evansville, IN a fait une demande auprès de la Commission des transports du Québec pour modifier l'article 1521 du tarif Canada. États Unis ICC HGB 104-B (le tarif d'exceptions au tarif 400-C). Pour des plus amples renseignements consulter, si il vous-plait, la demande déposée auprès de la Commission. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution dudit avis.
Première parution: 30 septembre 1985
Deuxième parution: 1er octobre 1985
W.D. McConnell, officier de tarif
2033 Tenoga Dr., Mississauga, Ont.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-04-003810-851
CONSTANCE (CONNIE) VILLAFANA
Demanderesse

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

«-vs-
WAYNE LORD
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, WAYNE LORD, est par la présente, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.
Une copie de la déclaration en séparation de corps a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.
Montréal, le 19 septembre 1985
LUC BOULANGER
DALLAIRE, JOLY-RYAN,
LAFONTAINE ET ASSOCIÉS
Procureurs de la partie demanderesse
Tel. (514) 873-7337

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 septembre 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à la Banque de Montréal au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1985 sous le numéro 3634875.
Banque de Montréal, le 26 septembre 1985 ».

Atlas Van Lines, Inc. Evansville, IN a fait une demande auprès de la Commission des transports du Québec pour modifier l'article 1521 du tarif Canada. États Unis ICC HGB 104-B (le tarif d'exceptions au tarif 400-C). Pour des plus amples renseignements consulter, si il vous-plait, la demande déposée auprès de la Commission. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution dudit avis

LE DEVOIR ECONOMIQUE

◆ Une demi-heure

préparer la journée suivante. De plus longues journées de négociation correspondraient pourtant à l'esprit qui régnait aux premiers jours de cette institution financière vieille de près de deux siècles. Lors des premières opérations effectuées en 1792, il n'y avait pas d'horaire fixe

à la Bourse de New York.

C'est seulement en 1872 que l'on impose une heure de fermeture : 17 h en semaine et 16 h le samedi. L'année suivante, la fermeture s'effectue à 15 h en semaine, cinq heures après l'ouverture, et la période de négociation du samedi est réduite à deux heures.

Cet horaire est conservé jusqu'en 1952. À cette date, la Bourse de New

York décide de ne pas ouvrir le samedi et rallonge les journées en semaine jusqu'à 15 h 30. La fermeture à 16 h devait être mise en place en 1974.

L'une des raisons pour lesquelles une prolongation de la journée de négociation après 16 h est envisagée pourrait bien être la nécessité de réduire la pression exercée par Jefferies & Company, une firme de négociants en valeurs mobilières de la côte Ouest, qui n'est pas membre de la Bourse de New York, et qui, même après l'heure de fermeture, continue à recevoir les commandes venant de placeurs institutionnels lorsqu'il s'agit de valeurs particulièrement actives. À la Bourse de New York, on nie toute relation entre une éventuelle prolongation et l'existence même de Jefferies.

Des négociations ont été entamées avec la Bourse de Londres et l'on pense que la Bourse de New York va devoir très prochainement s'engager dans des pourparlers avec la Bourse de Tokyo. Les experts estiment que si la Bourse de New York arrivait à des ententes avec ces deux marchés boursiers, un négoce 24 heures sur 24 deviendrait hautement envisageable.

Philip Morris lance une offre d'achat de \$ 5.7 milliards sur General Foods

NEW YORK (AFP) — Le groupe américain Philip Morris a lancé vendredi une offre d'achat du groupe américain de produits alimentaires General Foods, pour \$ 5.7 milliards, ce qui en ferait la plus importante acquisition de société non pétrolière jamais enregistrée.

La direction de General Foods a accepté cette offre d'achat, qu'elle recommandera lundi lors d'une réunion du conseil de direction. Philip Morris a proposé \$ 120 par action de General Foods.

Le cours de General Foods avait clôturé jeudi à \$ 110.50. Depuis mardi dernier, lorsque la compagnie avait annoncé qu'elle venait de recevoir une offre d'achat, sans préciser de qui elle émanait, le cours avait ainsi progressé de

\$ 25.75.

La prise de contrôle de General Foods par Philip Morris créerait le plus important groupe alimentaire et de produits domestiques aux États-Unis. General Foods produit et commercialise notamment les cafés Maxwell House, les boissons Kool-Aid, les produits de petit-déjeuner Post. Son chiffre d'affaires a atteint \$ 9 milliards l'an dernier. Il emploie 56,000 personnes dans 20 pays.

Le groupe Philip Morris, engagé pour 90 % de son activité dans les produits du tabac (cigarettes Marlboro, Benson and Hedges et Parliament notamment), possède également les boissons gazeuses Seven-Up et les bières Miller. Son chiffre d'affaires l'an dernier a été de \$ 10.14 milliards.

L'opération proposée doit être approuvée par les conseils de direction des deux groupes, qui se réuniront lundi, ont indiqué les deux groupes. L'offre d'achat sera effective dès lundi et s'achèvera le 28 octobre prochain. L'accord annoncé vendredi prévoit le rachat par Philip Morris de l'intégralité des 47.3 millions d'actions de General Foods, à \$ 120 pièce au comptant. En outre, Philip Morris recevrait le droit d'acheter 8.5 millions d'actions nouvelles General Foods, également à \$ 120.

En cas de succès de cette opération, General Foods conserverait son identité au sein de l'empire Philip Morris, ont indiqué les deux compagnies. M. James Ferguson, président de General Foods, deviendrait vice-président.

Libre comme l'air

Association Pulmonaire du Québec

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Accessoires de bureau

PHOTOCOPIEURS, 255 mensuel, profit 400%. Atlas 523-1010 copie coûtant 03-10-85

Ameublement

Set cuisine en pin avec vaisselle, 6 chaises 750\$. Set de chambres provincial français, 5 pièces 650\$. Set de salon colonial 4 pièces 200\$. Bureau de travail et chaise 200\$. Fauteuil modulaire 80\$. Appareil stimula Silhouette Tone professionnel 500\$. Balayeuse Electrolux 1005 — 1-348-3738 07-10-85

SALON moderne, brun, sofa et causeuse, comme neuf, 5 mois d'usage, payé 600\$, laisserais pour 400\$ — 766-8039 05-10-85

Animaux

AU CENTRE PROFESSIONNEL CANIN, pension chiots, adultes, Berger-Allemand, Bouvier, Doberman, enregistreurs, super-temperament. Vente et dressage complet. Tests d'aptitudes à partir de 2 mois. — 458-7277 02-10-85

Antiquités

"LA MAISON BERRI", Antiquités. Ouvert tous les jours, 1029 Berr. — 842-6450 25-10-85

Appareils électro-ménagers

ACHETONS poêle, frigidaire, ensemble laveuse-sécheuse. Allions chercher même journée, payons comptant 383-7833 04-10-85

AUBAINE réfrigérateurs, poêles, lessiveuses, sècheuses. Achetons, vendons meubles usagés S et D. Réfrig. 270-3466, 7481 St-Hubert. 09-10-85

App./logements

ST-JOSEPH, Mantana, à sous-louer, 5+3, 3e étage, 500\$ — 286-8165, 07-10-85

LONGUEUIL, 41, tout confort, chauffé, tranquille, ténor individuel, 679-9352, 674-0077 02-10-85

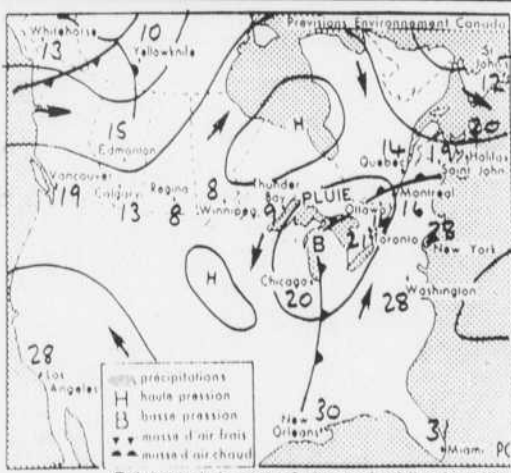
WESTMOUNT, luxueux haut duplex, 8+3, 3-4 chambres à coucher, foyer, garage, 2 s.b. complètes, solarium, libre 1er octobre, Habitat — M.C. Beauchamp, 277-5759 05-10-85

OUTREMONT, sous-location 41, 1er novembre, chauffé, cuisine 1200\$, réfrig., balcon, 520\$ mois, cuisinière, réfrigérateur à discuter. Soir 273-1104 1-10-85

OUTREMONT, rue Laurier, grands logements 61-71, 1000\$ à 1200\$. 5 mois, possibilité d'être occupé à 25% en bureaux de professionnel. Entre 9h — 5h 273-8683 10-10-85

N.D.G. 6060 Terrebonne, haut duplex, grand 71, très éclairé, coin de rue, frais peint, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, chauffé, 1er octobre, références, 800\$ 484-5999 fin de semaine ou après 17 hres. — 01-10-85

LA METEO



Situation générale: la crête de haute pression qui a donné du beau temps sur le sud-ouest du Québec samedi sera repoussée vers le sud lundi par un creux frontal qui s'allonge de l'Abitibi vers le bas du fleuve. Les nuages qui accompagnent cette zone frontale se répandront jusqu'au sud du Québec en fin de journée. Les averse qui tombent sur l'Abitibi se propageront vers l'est. Aussi un système au sud des Grands Lacs augmentera l'humidité le long de la zone frontale et la précipitation deviendra plutôt sous forme de pluie. Demain, la plupart de nos régions seront touchées par le système mentionné ci-haut.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Ennuageant en fin de journée. Max: 20. Mardi: averse.

LEVER DU SOLEIL 6 h 52
COUCHER 18 h 40

QUEBEC

App./Logements

CARRÉ ST-LOUIS, studio et 41/2, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, balcon, 650\$ mensuel, 843-6126 — 725-1424 17-10-85

OUTREMONT, près futur métro, 71/2, chauffé, rez-de-chaussée, libre 1er octobre 272-6971, 455-9073 04-10-85

COURT TERME, meubles, superbes apps et maisons, tout inclus 3 à 12 mois. Troc-vacances — 288-4194 05-10-85

Automobiles

FORD ESCORT GLX 82, 50,000 km. Toute équipée, bon état, 4300\$ — 335-7188 02-10-85

AUDI COUPE GT 1984, bleu, garantie Audi jusqu'en février 1988, 16 500\$ — 1-562-9843 01-10-85

HORIZON 83, 4 portes, 5 vitesses, 57,000 km, 4 495\$ — 524-8213 01-10-85

RENAULT ENCORE 1984, rouge, AM/FM stéréo, tout ouvrant, 32,000 km — 335-7188 01-10-85

CHRYSLER LASER 1984, seulement 7 300 mi., bourgogne, AM/FM stéréo, mags neufs plus roues originales, super propre, comme neuve, faut vendre, vraie aubaine, 5 500\$ Charles — 687-4726 02-10-85

TEMPO 1, 2 portes, 1984, moteur 2.3 litres, 4 cylindres, direction assistée et servofreins, Radio AM/FM stéréo, 40,000 km, auto en excellent état. Prix: 5,750\$, 641-1434 01-10-85

CORVETTE 1985, couleur noire, 10,000 km, tout équipé, excellente condition. Joe 327-9502 03-10-85

TRANSAM 1985, T-Top, 5 vitesses, 16 500\$, 665-4506 03-10-85

RENAULT ALLIANCE DL 84, 31,000 km, 6 000\$, 486-0930 après 18h 02-10-85

HONDA CRX 1985, Blaupunkt, Mags, Pirelli, loovers, etc. Marc 435-3599, 687-8700, jour 01-10-85

Bateaux

VOILIER Hunter 83, 34 pieds, prix à l'achat tout équipé 59 000\$ U.S. Prix de vente 52 000\$ U.S. à discuter. Jour 467-3693, soir 352-8063 02-10-85

BATEAU Sledwinder 15 pi., tout équipé, moteur Johnson 100 forces, 79, 255-0405, Christian 05-10-85

TANXER L5, moteur diesel, très propre, bien équipé, 19,000\$, Jour 273-2851 01-10-85

CHRIS CRAFT, 24 pi. livraison au choix, 20 000\$, 688-3958 01-10-85

MIRAGE 30, 1984, démonstrateur, 500 miles, baltiques aubaine, 1(819) 974-5862 03-10-85

Bureaux à louer

À MPAREL bureau meuble ou non, service téléphonique et secrétaire si désiré, 435-4307 01-10-85

LOCAUX À LOUER, 10 Notre-Dame est — 878-1945 10-10-85

Bureaux à louer

Au rez-de-chaussée, pour professionnels dans une étude de notaires, entièrement renové, stationnement et électricité inclus, réceptionniste disponible, 500\$/mois. Jour 521-9928 01-10-85

BUREAU À LOUER, Parc industriel de Longueuil, 10,215 pi car, comprenant 5,600 pi car, bureaux plus entrepôts, entièrement climatisés, 18 hauteur, un qua de chargement, plus un "drive-in", très grand stationnement, 482-8371 01-10-85

CARRÉ ST-LOUIS, métro Sherbrooke, disponibles 175 à 3 500 pi car, foyers raisonnables, 327-5600, 04-10-85

ST-HUBERT, métro Rosemont, 830 pi car, idéal tout commerces, 733-1838 03-10-85

OUTREMONT, rue Laurier, espace à bureau luxueux de 300 à 1000 pi car, 5h chauffé, climatisé, cie en main, 9h à 5h 273-8683 10-10-85

ST-LAURENT, près Rachel, bureau professionnel, 849-4848 03-10-85

Chalets à vendre

ST-DONAT, hiver-été, 4 pièces, meuble, foyer, chauffage électrique, cave 6 pi., grand terrain, près pente de ski, 27 500\$, 255-9422 02-10-85

CHALET meuble, style rustique, 100 pi. façade sur lac Aymer, très beau paysage, 69 000\$ négociable, Lise Beauzon 819-563-2037 04-10-85

Chambres à louer

HOLLYWOOD, Floride, grande chambre avec salle de bain privée, janvier, février, mars, 2 000\$ U.S. Références demandées. Bon chez-soi 521-5498 01-10-85

Chambres et pension

Pour personnes retraitées autonomes, vie d'auberge dans l'ancien presbytère de St-Damien de Brandon, prix raisonnable 1-514-835-3005 18-10-85

Chambres à louer

ST-DENIS, lace carré St-Louis, rez-de-chaussée et 1er communiants. Trafic piétonnier, métro immédiatement 274-3138 05-10-85

Commerces à vendre

RESTAURANT salle à manger, avec logement au 2e, 821-4008, 30-10-85

BOULIQUE DE DÉCORATION, magasin de peinture établi depuis 25 ans, 45 000\$, 674-4511, 674-3035 25-10-85

TERRAIN DE CAMPING, 64 emplacements, Info 1 (819) 839-3209, Sur 1 (819) 336-3443 1-10-85

CAFÉ BAR DISCO, très bien situé rue St-Denis et ou actionnaires 271-8959, 845-2047, 845-1333 02-10-85

PÂTISSERIE avec bâtisse à vendre à Granby, Info 1-372-2273 01-10-85

AUBERGE, centre-ville de Ste-Agathe, proximité, lac Des Sables et centres de ski, 28 pièces, piscine, possibilité d'aménagement de bureaux pour professionnels (819) 328-0755 01-10-85

QUINCAILLERIE À LONGUEUIL, Style dépanneur, bâtisse de 1100, terrain, logement, garage, bon secteur, comptant 50 000\$. Jean Parenteau, 651-5300 MONTREAL COURTIER, courtier 01-10-85

BIJOUTERIE à vendre, établie depuis 8 ans, équipée pour réparation et fabrication, gros coffre-fort, prêt à discuter — 670-4991 07-10-85

Commerces demandés

DEMANDONS tous genres de commerces, propriétés ou échanges. Qui avez-vous à offrir? Im. Poulin 353-1310 — 351-3816 03-10-85

Condominiums à louer

POMPADOUR, 41/2, vue superbe sur océan, 10e étages, 400\$ U.S./semaine, saison — 271-3158 — 271-2908 02-10-85

PRESTIGIEUX condo, lie des Soeurs, à louer ou à partager, avec possibilité d'achat, entièrement meublé ou non, tout inclus, garage, piscine, etc. 767-4777 4-10-85

Condominiums à vendre

CONDOMINIUMS à vendre, immeuble de prestige, 2 chambres à coucher avec vue sur le fleuve, situé à l'île des Soeurs 761-4711 05-10-85

Près Carré St-Louis et St-Denis, 4 logements en condo, nouvelle construction, style victorien, foyers, fenêtres européennes, tapis, grands balcons, jardin, système d'alarme, 2 chambres, 65 000\$ à 73 000\$, 1er novembre, 849-6755 03-10-85

CONDO, à temps partagé, situé au Mont Ste-Anne, M. Bégin, tél. 521-1453 3-10-85

Copropriétés à vendre

AHUNTSIC, domaine André Grasset, 8756 André Grasset, condominium à l'intérieur d'un cimetière, spacieux, presque neuf, 2 c.c., 62 000\$ — 381-3563 02-10-85

Cours

Venez pratiquer votre anglais avec des anglophones dans le Club motte - motte — 527-4086 01-10-85

Déménagement

CONSEILLER petit, gros déménagements. Courtisier, bons prix, emballage et entreposage Jean-Paul, 725-4285, 121948 Canada Inc. 01-10-85

Cours

COURS DE PIANO
Pour enfants 4 à 6 ans.
Privé ou semi-privé.
Méthode dynamique.
Formation musicale complète.

COURS PRIVÉS ADULTES ET ENFANTS
Préparation aux diplômes reconnus par M.E.
Cours d'harmonie
PROFESSEUR EXPERIMENTÉ
387-4490
1-10-85

Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite, 937-9491 J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374 J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275 J.N.O.

Divers

Prix de gros. Bijoux de fantaisie, argent (925), accessoires de cuisine, robots radios, jeux de société, etc. Jean Michou Inc. 3600 Notre-Dame O. 935-3563 19-10-85

Espaces commerciaux à louer

LOCAL COMMERCIAL, situé à Brossard, libre 1er octobre 85, superficie 1000 pi car, 462-3939 04-10-85

LAVAL, 1000 pi car, atelier, entrepôt, manufacture. Bon prix 669-3833 — 669-3220. Bienvenue aux sous-traitants 11-10-85

REGION MONTREAL NORD, local à louer ou à vendre, commercial, idéal pour restaurant, dépanneur, facturerie ou variétés, avec grand cave — immense stationnement. Prix discutable 323-7527, 323-3492, 326-8012 3-10-85

YVES-MONTREAL, rez-de-chaussée, 2 000 p.c., air climatisé, gicleur 840-8601 3-10-85

Espaces commerciaux à louer

LOCAL COMMERCIAL, situé à Brossard, libre 1er octobre 85, superficie 1000 pi car, 462-3939 04-10-85

LAVAL, 1000 pi car, atelier, entrepôt, manufacture. Bon prix 669-3833 — 669-3220. Bienvenue aux sous-traitants 11-10-85

REGION MONTREAL NORD, local à louer ou à vendre, commercial, idéal pour restaurant, dépanneur, facturerie ou variétés, avec grand cave — immense stationnement. Prix discutable 323-7527, 323-3492, 326-8012 3-10-85

YVES-MONTREAL, rez-de-chaussée, 2 000 p.c., air climatisé, gicleur 840-8601 3-10-85

Hypothèques

ABC HYPOTHEQUE 1ère et 2ème, balance de vente etc. Soir 649-6486 19-10-85

Instruments de musique

PIANO, à queue neuf, Kawai 5 10" — parfaite condition, belle sonorité, valeur 12 000\$ à 8 500\$ 1-460-3741 25-10-85

VIOLONS ET ALTOS de collectionneur, abandonnés à prix sacrifié, 744-4674 03-10-85

Maisons mobiles à vendre

MAISON MOBILE À VENDRE, 14 x 68, 51/2 pièces, salle de bain avec 2 lavabos, 25 000\$ à discuter, 348-5657 02-10-85

Motocyclettes

YAMAHA Virago 1000, 84, 2 600 km, 3 500\$ — 663-9948 07-10-85

Occasions d'affaires

Suite à la demande de soumission aux fabricants de paniers de pêche, la Compagnie Jaleao Inc., 1280 rue Les Seigneurs, Charlebois, G2L 1B1 (418) 623-2988 telex 051-3026 ic abc a été retenue en raison de la qualité et le prix. Consulter en Commerce International sous la licence 1-831-210065-1 01-10-85

Offres d'emplois

LA CRIÉE
Est à la recherche d'un ou d'une responsable de l'information. Poste temporaire. Exigences: Expérience en journalisme et connaissance du quartier Centre-Sud de Montréal. Faire parvenir Curriculum vitae avant lundi le 30 septembre, 16h.

Le Journal La Criée
1710 rue Beaudry
Montréal
H2L 3E7
Tél.: 525-5857
1-10-85

Offre d'emplois

A commission, vendeur(se) enthousiaste pour représenter "Monsieur Baguette", réfection de porcelaine, veuillez appeler Jacques Laurendeau pour fournir vos coordonnées à — 336-1133 01-10-85

Concessionnaire automobile recherche caissière pour département de service, expérience pour fermeture de factures nécessaire. Envoyer C.V. à C.P. 788, Succursale "R", Montréal, H2S 3M4 03-10-85

Maisons mobiles à vendre

MAISON MOBILE À VENDRE, 14 x 68, 51/2 pièces, salle de bain avec 2 lavabos, 25 000\$ à discuter, 348-5657 02-10-85

Offres d'emplois

A commission, vendeur(se) enthousiaste pour représenter "Monsieur Baguette", réfection de porcelaine, veuillez appeler Jacques Laurendeau pour fournir vos coordonnées à — 336-1133 01-10-85

Concessionnaire automobile recherche caissière pour département de service, expérience pour fermeture de factures nécessaire. Envoyer C.V. à C.P. 788, Succursale "R", Montréal, H2S 3M4 03-10-85

Maisons mobiles à vendre

MAISON MOBILE À VENDRE, 14 x 68, 51/2 pièces, salle de bain avec 2 lavabos, 25 000\$ à discuter, 348-5657 02-10-85

Offres d'emplois

A commission, vendeur(se) enthousiaste pour représenter "Monsieur Baguette", réfection de porcelaine, veuillez appeler Jacques Laurendeau pour fournir vos coordonnées à — 336-1133

SANTÉ

Colloque sur les médecines douces

Le dialogue entre médecine traditionnelle et médecines douces est devenu indispensable

PIERRE CAYOUILLE

Il faut que s'affaîsse le mur de béton qui sépare la médecine officielle des médecines douces. Mais pour que cesse le combat entre la médecine classique et ses concurrentes, la médecine traditionnelle doit « avoir le courage de redescendre de l'arène et de se retourner vers le public ».

« Le dialogue est indispensable », a déclaré le Dr Pierre Cornillot, doyen de la Faculté de Santé, de Médecine et de Biologie humaine de l'Université de Bobigny (Paris).

Devant l'auditoire envouté des participants au Colloque sur les médecines douces réunis ce week-end au Centre d'Arts d'Orford, le conférencier s'est dit d'avis que la médecine traditionnelle devrait renoncer à son monopole.

La médecine officielle doit selon lui faire acte d'humilité et abandonner cette « prétention intellectuelle » qui lui fait souvent dire « là où je ne marche pas, rien ne marche ».

Dans l'esprit du doyen Cornillot, la médecine traditionnelle devrait se demander si elle-même respecte les critères de rigueur, d'efficacité et de reproductibilité qu'elle oppose à la reconnaissance des pratiques nouvelles.

« Le fardeau de la preuve incombe aux médecines traditionnelles », a-t-il poursuivi. La médecine officielle dispose de toutes les armes. Elle monopolise toutes les structures et a le soutien de l'État. C'est elle qui doit d'abord démontrer ses réussites, puis ensuite prouver l'inefficacité des autres modèles de médecine.

Sur un ton légèrement tournant, le Dr Cornillot a mis en doute la bonne foi de la médecine institutionnelle quand elle joue la carte du charlatanisme pour rejeter les médecines parallèles. La définition même du charlatanisme — cette volonté d'abuser de la crédulité publique en promettant des résultats qu'on ne peut pas livrer — devrait faire réfléchir les adversaires des médecines douces, a-t-il suggéré.

Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, le doyen de la Faculté de Médecine de Bobigny a dit souhaiter l'unicité de la médecine. « La médecine doit être une au niveau social », a-t-il dit.

Le Dr Cornillot a d'ailleurs déjà fait un grand pas en ce sens. Depuis trois ans, la Faculté qu'il dirige offre des cours d'acupuncture, d'homéopathie et d'autres médecines dites douces aux étudiants en médecine. Le Québec semble à mille lieues de ce genre d'ouverture. « Les deux



La participation massive au Colloque sur les médecines douces organisée par le philosophe Jacques Dufresne témoigne de l'engouement croissant des Québécois pour « l'autre médecine ».

systèmes demeurent hermétiques. Nous sommes loin du jour où un médecin allopathe conseillera à son client de consulter un naturopathe », a rappelé M. André-Pierre Contandriopoulos, professeur agrégé au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal.

La profession médicale utilise selon lui deux stratégies pour empêcher l'émergence des médecines naturelles. Ou elle en nie l'efficacité, par tous les moyens, honnêtes ou non; ou elle cherche à les annexer, dans le but d'élargir ses pouvoirs.

Le concept du « libre-échange », si répandu dans d'autres domaines de l'activité humaine, demeure donc pour l'instant inimaginable entre les marchés de la médecine officielle et de la médecine nouvelle. Le dialogue semble inexorablement rompu entre les deux écoles.

Pour illustrer à quel point les mé-

decins traditionnels demeurent distants, M. Contandriopoulos a fait état d'un sondage qui révélait que plus de 90 % d'entre eux étaient méfiants à l'égard des CLSC, particulièrement à cause de l'ouverture que manifestent ces établissements à l'endroit des nouvelles approches.

Les seuls échanges entre les deux tendances se font par l'entremise d'individus déçus par l'une ou l'autre des écoles.

Selon le professeur Contandriopoulos, le développement des médecines douces constitue d'une certaine manière « la rançon des réussites de la médecine traditionnelle ». En effet, le développement rapide et les grands succès de la médecine institutionnelle ont suscité des espoirs qu'elle n'a pu satisfaire. Notamment en ce qui concerne les questions du mieux-être et de la qualité de vie.

L'apparition récente de cet amas diffus de nouvelles thérapies — qui

ont toutes comme point commun de considérer la maladie comme un tout — serait donc une conséquence de l'échec de la médecine institutionnelle.

Économiste de formation, M. Contandriopoulos ne croit cependant pas qu'un régime de « libre-concurrence » faciliterait l'intégration des médecines douces au système de santé québécois. Sur ce point, il s'éloigne des propos tenus en début de colloque par l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

Le professeur propose plutôt une réglementation basée sur quatre principes fondamentaux. Ce régime spécifique permettrait d'éviter le charlatanisme. Ces règlements devraient exiger une formation adéquate, assurer le respect de l'éthique, prévoir l'évaluation du maintien de la compétence de même que des mécanismes de recours pour les citoyens.

Les participants ont plutôt mal réagi à ce projet. « Parce que le dynamisme même du phénomène des médecines douces vient justement du fait que l'État y soit absent », a confié une participante. L'idée d'une « formation adéquate » suscite également de vifs débats. Les opinions divergent, notamment sur le rôle des universités.

Un consensus s'est toutefois dégagé autour du principe de l'équité. Tous s'accordent sur l'importance d'éviter que les médecines douces deviennent l'apanage exclusif des biens nantis et que la médecine traditionnelle devienne celle des « pauvres ».

Par ailleurs, Mme Claudine Herzlich, sociologue, directrice du Centre d'Étude des mouvements sociaux du Centre national de la recherche scientifique de Paris, a rappelé aux congressistes les origines lointaines du thème « l'individu médecin de soi-même », le credo des médecines douces. « L'idée remonte à Descartes, a-t-elle dit, celui-là même qui fit triompher la raison en science ».

Organisé par le philosophe Jacques Dufresne, avec le soutien de la Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec, le colloque sur les médecines douces et le système de santé québécois s'est déroulé à « guichet fermé ». Plus de 700 personnes y étaient.

Cette participation massive tend à confirmer l'intérêt grandissant des Québécois pour ce phénomène qui, comme le rappelle Jacques Dufresne, est « plus qu'une mode, mais bien un fait de civilisation ».

NOUVELLES BRÈVES.

Soleil et cancer de l'oeil

(Boston) (PC-AP) — L'exposition aux rayons solaires intenses, particulièrement chez les très jeunes enfants aux yeux bleus, accroît le risque d'une forme assez répandue de cancer de l'oeil.

Cette maladie, le mélanome intraoculaire cancéreux, est apparue au mélanome cancéreux de la peau que l'on associe depuis longtemps à l'exposition aux rayons solaires. Jusqu'à maintenant, toutefois, les chercheurs avaient été incapables de faire le lien entre le mélanome de l'oeil et les rayons solaires.

« Tout indique qu'une exposition au soleil durant la tendre enfance soit à l'origine du développement éventuel du mélanome intraoculaire », affirme une étude réalisée sous la direction du Dr Margaret Tucker, à la demande de l'Institut national du Cancer, à Bethesda, au Maryland. L'étude a en effet permis de déterminer que l'oeil filtre moins bien les ultraviolets, au plus jeune âge.

Le Dr Tucker recommande donc aux parents de bien protéger d'un bonnet à visière les yeux des jeunes enfants.

Les chercheurs admettent toutefois que leur étude n'est qu'une « exploratoire » et que ce n'est que par chance qu'ils ont pu parvenir à certaines conclusions.

Les résultats de cette étude, publiés dans la dernière livraison du *New England Journal of Medicine*, portent sur l'observation de 444 malades atteints du cancer de l'oeil. On a comparé leurs habitudes de vie avec celles d'autres patients traités pour détachement de la rétine.

Les chercheurs ont noté les observations suivantes : — Les personnes aux yeux bleus courent les plus grands risques, suivies de près par celles qui ont les yeux verts, gris et pers. Les risques, chez les personnes aux yeux bruns, sont de 60 %, moindres.

— Les personnes nées dans le sud des États-Unis courent un risque trois fois plus élevé que celles du nord.

— Les personnes chez qui on a détecté un cancer de l'oeil étaient, en règle générale, plus enclines à s'exposer au soleil, à faire du jardinage ou à utiliser des lampes solaires.

Compatibilité des tissus : le problème sera résolu

(BOSTON) (PC-Reuter) — Depuis le début de l'ère des transplantations, en chirurgie, la principale difficulté à surmonter a toujours été la compatibilité des tissus entre donneurs et récipiendaires.

Une découverte récente, dont fait état la dernière livraison du *New England Journal of Medicine*, pourrait provoquer une hausse des transplantations d'organes. Une étude a en effet permis de constater que les caractéristiques de la moelle osseuse devant être transplantée n'ont pas à être aussi compatibles à celles du récipiendaire qu'on le croyait précédemment.

Une équipe de chercheurs de l'Etat de Washington a en effet découvert que les malades qui reçoivent une transplantation de moelle osseuse provenant d'un proche, ont presque autant de chances de survivre que ceux qui reçoivent de la moelle d'un frère ou d'une sœur dont les caractéristiques génétiques sont identiques.

La transplantation de moelle osseuse est utile dans le traitement de plusieurs formes mortelles de leucémie et pour d'autres maladies se caractérisant par une déficience de la moelle osseuse.

Les chirurgiens tentent de prévoir les possibilités de réussite d'une transplantation en comparant le système dit HLA. Le procédé consiste à analyser les protéines qui recouvrent la surface membranaire d'une cellule.

Si le transplant de moelle n'est pas compatible, les cellules immunitaires du receveur peuvent lancer une contre-attaque mortelle dans l'organisme en entier. Les chirurgiens ont baptisé ce phénomène de « greffon versus mort du receveur ».

Si les résultats sont confirmés, les médecins incapables de trouver un donneur parfaitement compatible pourront probablement recourir à un membre de la famille du futur récipiendaire dont le système HLA ne diffère que par une protéine.

SIDA : c'est surtout le discours qui est contagieux

(LE DEVOIR) — « C'est surtout le discours sur le SIDA qui est contagieux !

Interrogée sur le phénomène de « psychose » entourant le syndrome immuno-déficitaire acquis, la directrice du Centre d'Étude des mouvements sociaux du Centre national de la recherche scientifique de Paris, Mme Claudine Herzlich, a répondu que, sur le plan de la transmission, c'est davantage le discours sur cette maladie qui l'inquiète.

Auteur de nombreux ouvrages, dont *Le sens du mal : anthropologie, histoire et sociologie de la maladie*, publié l'an dernier, Mme Herzlich donne en exemple le cas des gamins new yorkais présumément atteints du virus.

« Quelques jours après le dévoilement de cette affaire, des cas semblables étaient signalés en France et au Québec », a-t-elle fait remarquer. Comme si les nouvelles et la panique se transmettaient plus vite que le virus.

POUR OBTENIR DES COPIES(ES) DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU DEVOIR
844-3361

Une étude ontarienne démontre que la cyclosporine pourrait remplacer l'insuline dans le traitement du diabète

PIERRE CAYOUILLE

La cyclosporine, un médicament traditionnellement administré à la suite de transplantations d'organes, pourrait remplacer l'insuline dans le traitement du diabète.

Une étude menée par le Dr Calvin Stiller, de l'Ontario, auprès de 80 diabétiques âgés de 9 à 35 ans est à l'origine de cette découverte. Plus de la moitié des sujets traités à la cyclosporine dans les premières semaines de leur maladie ont pu survivre sans insuline.

Dans sa forme actuelle toutefois, le traitement à base de cyclosporine n'est applicable qu'au tout début de la maladie, soit dans les trois premiers mois. « Il faut demeurer

prudent. N'allez pas croire que la cyclosporine est une panacée », prévient le Dr Pavel Hamet. Chercheur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, le Dr Hamet participe à une seconde étude - cette fois d'ampleur internationale - sur ce médicament.

Souvent méconnue, la cyclosporine empêche l'acquisition de nouvelles informations immunitaires. Ce médicament empêche donc l'organisme de développer de nouveaux moyens de défense. D'où sa grande utilité pour prévenir les rejets et les virus chez ceux qui viennent de subir une greffe d'organe.

Pour comprendre le rôle de la cyclosporine dans le traitement du diabète, il faut remonter à la source même de la maladie. « Nous

présomons qu'il y a dans la genèse du diabète une atteinte initiale des îlots de Langerhans, ces corpuscules logés dans le pancréas qui fabriquent l'insuline », explique le Dr Hamet.

Cette atteinte initiale, probablement provoquée par un virus, a pour effet de diminuer la sécrétion d'insuline. Le diabète apparaît alors, dans sa phase initiale. L'organisme apprend à se défendre. Si bien qu'il finit par détruire les îlots de Langerhans.

Des parties de ces corpuscules se répandent alors dans le sang. L'organisme les perçoit comme des corps étrangers. Le reste des îlots est détruit.

Il suffit pourtant de préserver de

5 % à 10 % de ces îlots pour éviter le diabète. « Si, à l'aide de la cyclosporine, nous parvenons à empêcher la destruction finale de quelques îlots, nous pourrions prévenir le diabète », estime le Dr Hamet. Ce dernier a entrepris la semaine dernière le volet montréalais de la recherche internationale à laquelle il participe. La moitié des sujets diabétiques qui y participent recevront de la cyclosporine. On utilisera la méthode du placebo avec les autres.

Malgré les espoirs qu'elle suscite, la cyclosporine demeure dangereuse à cause de ses nombreux effets secondaires. Ce médicament peut en outre endommager sérieusement les fonctions rénales.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — « American ninjas » 7 h 15, 9 h 45, 11 h 30, 13 h 15, 15 h 30, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 15, 23 h 30, 25 h 15, 27 h 30, 29 h 15, 31 h 30, 33 h 15, 35 h 30, 37 h 15, 39 h 30, 41 h 15, 43 h 30, 45 h 15, 47 h 30, 49 h 15, 51 h 30, 53 h 15, 55 h 30, 57 h 15, 59 h 30, 61 h 15, 63 h 30, 65 h 15, 67 h 30, 69 h 15, 71 h 30, 73 h 15, 75 h 30, 77 h 15, 79 h 30, 81 h 15, 83 h 30, 85 h 15, 87 h 30, 89 h 15, 91 h 30, 93 h 15, 95 h 30, 97 h 15, 99 h 30, 101 h 15, 103 h 30, 105 h 15, 107 h 30, 109 h 15, 111 h 30, 113 h 15, 115 h 30, 117 h 15, 119 h 30, 121 h 15, 123 h 30, 125 h 15, 127 h 30, 129 h 15, 131 h 30, 133 h 15, 135 h 30, 137 h 15, 139 h 30, 141 h 15, 143 h 30, 145 h 15, 147 h 30, 149 h 15, 151 h 30, 153 h 15, 155 h 30, 157 h 15, 159 h 30, 161 h 15, 163 h 30, 165 h 15, 167 h 30, 169 h 15, 171 h 30, 173 h 15, 175 h 30, 177 h 15, 179 h 30, 181 h 15, 183 h 30, 185 h 15, 187 h 30, 189 h 15, 191 h 30, 193 h 15, 195 h 30, 197 h 15, 199 h 30, 201 h 15, 203 h 30, 205 h 15, 207 h 30, 209 h 15, 211 h 30, 213 h 15, 215 h 30, 217 h 15, 219 h 30, 221 h 15, 223 h 30, 225 h 15, 227 h 30, 229 h 15, 231 h 30, 233 h 15, 235 h 30, 237 h 15, 239 h 30, 241 h 15, 243 h 30, 245 h 15, 247 h 30, 249 h 15, 251 h 30, 253 h 15, 255 h 30, 257 h 15, 259 h 30, 261 h 15, 263 h 30, 265 h 15, 267 h 30, 269 h 15, 271 h 30, 273 h 15, 275 h 30, 277 h 15, 279 h 30, 281 h 15, 283 h 30, 285 h 15, 287 h 30, 289 h 15, 291 h 30, 293 h 15, 295 h 30, 297 h 15, 299 h 30, 301 h 15, 303 h 30, 305 h 15, 307 h 30, 309 h 15, 311 h 30, 313 h 15, 315 h 30, 317 h 15, 319 h 30, 321 h 15, 323 h 30, 325 h 15, 327 h 30, 329 h 15, 331 h 30, 333 h 15, 335 h 30, 337 h 15, 339 h 30, 341 h 15, 343 h 30, 345 h 15, 347 h 30, 349 h 15, 351 h 30, 353 h 15, 355 h 30, 357 h 15, 359 h 30, 361 h 15, 363 h 30, 365 h 15, 367 h 30, 369 h 15, 371 h 30, 373 h 15, 375 h 30, 377 h 15, 379 h 30, 381 h 15, 383 h 30, 385 h 15, 387 h 30, 389 h 15, 391 h 30, 393 h 15, 395 h 30, 397 h 15, 399 h 30, 401 h 15, 403 h 30, 405 h 15, 407 h 30, 409 h 15, 411 h 30, 413 h 15, 415 h 30, 417 h 15, 419 h 30, 421 h 15, 423 h 30, 425 h 15, 427 h 30, 429 h 15, 431 h 30, 433 h 15, 435 h 30, 437 h 15, 439 h 30, 441 h 15, 443 h 30, 445 h 15, 447 h 30, 449 h 15, 451 h 30, 453 h 15, 455 h 30, 457 h 15, 459 h 30, 461 h 15, 463 h 30, 465 h 15, 467 h 30, 469 h 15, 471 h 30, 473 h 15, 475 h 30, 477 h 15, 479 h 30, 481 h 15, 483 h 30, 485 h 15, 487 h 30, 489 h 15, 491 h 30, 493 h 15, 495 h 30, 497 h 15, 499 h 30, 501 h 15, 503 h 30, 505 h 15, 507 h 30, 509 h 15, 511 h 30, 513 h 15, 515 h 30, 517 h 15, 519 h 30, 521 h 15, 523 h 30, 525 h 15, 527 h 30, 529 h 15, 531 h 30, 533 h 15, 535 h 30, 537 h 15, 539 h 30, 541 h 15, 543 h 30, 545 h 15, 547 h 30, 549 h 15, 551 h 30, 553 h 15, 555 h 30, 557 h 15, 559 h 30, 561 h 15, 563 h 30, 565 h 15, 567 h 30, 569 h 15, 571 h 30, 573 h 15, 575 h 30, 577 h 15, 579 h 30, 581 h 15, 583 h 30, 585 h 15, 587 h 30, 589 h 15, 591 h 30, 593 h 15, 595 h 30, 597 h 15, 599 h 30, 601 h 15, 603 h 30, 605 h 15, 607 h 30, 609 h 15, 611 h 30, 613 h 15, 615 h 30, 617 h 15, 619 h 30, 621 h 15, 623 h 30, 625 h 15, 627 h 30, 629 h 15, 631 h 30, 633 h 15, 635 h 30, 637 h 15, 639 h 30, 641 h 15, 643 h 30, 645 h 15, 647 h 30, 649 h 15, 651 h 30, 653 h 15, 655 h 30, 657 h 15, 659 h 30, 661 h 15, 663 h 30, 665 h 15, 667 h 30, 669 h 15, 671 h 30, 673 h 15, 675 h 30, 677 h 15, 679 h 30, 681 h 15, 683 h 30, 685 h 15, 687 h 30, 689 h 15, 691 h 30, 693 h 15, 695 h 30, 697 h 15, 699 h 30, 701 h 15, 703 h 30, 705 h 15, 707 h 30, 709 h 15, 711 h 30, 713 h 15, 715 h 30, 717 h 15, 719 h 30, 721 h 15, 723 h 30, 725 h 15, 727 h 30, 729 h 15, 731 h 30, 733 h 15, 735 h 30, 737 h 15, 739 h 30, 741 h 15, 743 h 30, 745 h 15, 747 h 30, 749 h 15, 751 h 30, 753 h 15, 755 h 30, 757 h 15, 759 h 30, 761 h 15, 763 h 30, 765 h 15, 767 h 30, 769 h 15, 771 h 30, 773 h 15, 775 h 30, 777 h 15, 779 h 30, 781 h 15, 783 h 30, 785 h 15, 787 h 30, 789 h 15, 791 h 30, 793 h 15, 795 h 30, 797 h 15, 799 h 30, 801 h 15, 803 h 30, 805 h 15, 807 h 30, 809 h 15, 811 h 30, 813 h 15, 815 h 30, 817 h 15, 819 h 30, 821 h 15, 823 h 30, 825 h 15, 827 h 30, 829 h 15, 831 h 30, 833 h 15, 835 h 30, 837 h 15, 839 h 30, 841 h 15, 843 h 30, 845 h 15, 847 h 30, 849 h 15, 851 h 30, 853 h 15, 855 h 30, 857 h 15, 859 h 30, 861 h 15, 863 h 30, 865 h 15, 867 h 30, 869 h 15, 871 h 30, 873 h 15, 875 h 30, 877 h 15, 879 h 30, 881 h 15, 883 h 30, 885 h 15, 887 h 30, 889 h 15, 891 h 30, 893 h 15, 895 h 30, 897 h 15, 899 h 30, 901 h 15, 903 h 30, 905 h 15, 907 h 30, 909 h 15, 911 h 30, 913 h 15, 915 h 30, 917 h 15, 919 h 30, 921 h 15, 923 h 30, 925 h 15, 927 h 30, 929 h 15, 931 h 30, 933 h 15, 935 h 30, 937 h 15, 939 h 30, 941 h 15, 943 h 30, 945 h 15, 947 h 30, 949 h 15, 951 h 30, 953 h 15, 955 h 30, 957 h 15, 959 h 30, 961 h 15, 963 h 30, 965 h 15, 967 h 30, 969 h 15, 971 h 30, 973 h 15, 975 h 30, 977 h 15, 979 h 30, 981 h 15, 983 h 30, 985 h 15, 987 h 30, 989 h 15, 991 h 30, 993 h 15, 995 h 30, 997 h 15, 999 h 30, 1001 h 15, 1003 h 30, 1005 h 15, 1007 h 30, 1009 h 15, 1011 h 30, 1013 h 15, 1015 h 30, 1017 h 15, 1019 h 30, 1021 h 15, 1023 h 30, 1025 h 15, 1027 h 30, 1029 h 15, 1031 h 30, 1033 h 15, 1035 h 30, 1037 h 15, 1039 h 30, 1041 h 15, 1043 h 30, 1045 h 15, 1047 h 30, 1049 h 15, 1051 h 30, 1053 h 15, 1055 h 30, 1057 h 15, 1059 h 30, 1061 h 15, 1063 h 30, 1065 h 15, 1067 h 30, 1069 h 15, 1071 h 30, 1073 h 15, 1075 h 30, 1077 h 15, 1079 h 30, 1081 h 15, 1083 h 30, 1085 h 15, 1087 h 30, 1089 h 15, 1091 h 30, 1093 h 15, 1095 h 30, 1097 h 15, 1099 h 30, 1101 h 15, 1103 h 30, 1105 h 15, 1107 h 30, 1109 h 15, 1111 h 30, 1113 h 15, 1115 h 30, 1117 h 15, 1119 h 30, 1121 h 15, 1123 h 30, 1125 h 15, 1127 h 30, 1129 h 15, 1131 h 30, 1133 h 15, 1135 h 30, 1137 h 15, 1139 h 30, 1141 h 15, 1143 h 30, 1145 h 15, 1147 h 30, 1149 h 15, 1151 h 30, 1153 h 15, 1155 h 30, 1157 h 15, 1159 h 30, 1161 h 15, 1163 h 30, 1165 h 15, 1167 h 30, 1169 h 15, 1171 h 30, 1173 h 15, 1175 h 30, 1177 h 15, 1179 h 30, 1181 h 15, 1183 h 30, 1185 h 15, 1187 h 30, 1189 h 15, 1191 h 30, 1193 h 15, 1195 h 30, 1197 h 15, 1199 h 30, 1201 h 15, 1203 h 30, 1205 h 15, 1207 h 30, 1209 h 15, 1211 h 30, 1213 h 15, 1215 h 30, 1217 h 15, 1219 h 30, 1221 h 15, 1223 h 30, 1225 h 15, 1227 h 30, 1229 h 15, 1231 h 30, 1233 h 15, 1235 h 30, 1237 h 15, 1239 h 30, 1241 h 15, 1243 h 30, 1245 h 15, 1247 h 30, 1249 h 15, 1251 h 30, 1253 h 15, 1255 h 30, 1257 h 15, 1259 h 30, 1261 h 15, 1263 h 30, 1265 h 15, 1267 h 30, 1269 h 15, 1271 h 30, 1273 h 15, 1275 h 30, 1277 h 15, 1279 h 30, 1281 h 15, 1283 h 30, 1285 h 15, 1287 h 30, 1289 h 15, 1291 h 30, 1293 h 15, 1295 h 30, 1297 h 15, 1299 h 30, 1301 h 15, 1303 h 30, 1305 h 15, 1307 h 30, 1309 h 15, 1311 h 30, 1313 h 15, 1315 h 30, 1317 h 15, 1319 h 30, 1321 h 15, 1323 h 30, 1325 h 15, 1327 h 30, 1329 h 15, 1331 h 30, 1333 h 15, 1335 h 30, 1337 h 15, 1339 h 30, 1341 h 15, 1343 h 30, 1345 h 15, 1347 h 30, 1349 h 15, 1351 h 30, 1353 h 15, 1355 h 30, 1357 h 15, 1359 h 30, 1361 h 15, 1363 h 30, 1365 h 15, 1367 h 30, 1369 h 15, 1371 h 30, 1373 h 15, 1375 h 30, 1377 h 15, 1379 h 30, 1381 h 15, 1383 h 30,

ARTS ET SPECTACLES

Il y a trente ans,
James Dean...

PARIS (AFP) — Le 30 septembre 1955, sur la route de Salinas en Californie, James Dean se tua, à l'âge de 24 ans, dans une collision au volant de sa Porsche : avec cet accident s'achevait une carrière prometteuse et commençait une légende.

Sa mort provoqua une vague d'hystérie dans l'Amérique. On se rendit sur la route de Salinas pour voir l'épave de la voiture. La Warner, la compagnie cinématographique qui l'avait sous contrat, reçut des centaines de milliers de lettres d'amour.



Pourtant, James Dean n'avait que trois films à son actif. Et encore un seul — *À l'est d'Eden* — était sorti quand il mourut. Mais ces trois rôles suffirent pour transformer cet acteur, né dans une famille de fermiers de l'Indiana, en mythe : celui de l'adolescent au mal de vivre, plein de violence et de tendresse, vivant à 180 à l'heure, le symbole d'une génération de jeunes Américains — entre Marlon Brando et Montgomery Clift.

C'est Elia Kazan qui découvre James Dean sur une scène de Broadway, dans *L'immortelle* de Gide, après qu'il eut fait un court passage, sans enthousiasme, à l'Actor's Studio. Séduit par sa prestation, il l'engage pour tenir le premier rôle de *À l'est d'Eden*, adaptation du roman de Steinbeck. James Dean y joue un adolescent en quête de l'amour et de la compréhension de son père.

Dans *La fureur de vivre*, de Nicholas Ray, en jeans et blouson de cuir, il est le personnage sur lequel se fondera véritablement son culte, un de ces jeunes rebelles sans cause qui, avec ses copains, se livre à des jeux dangereux : bagarres au couteau et voitures malmenées pour pimenter la vie.

Il finira le tournage de son troisième film, *Géant* de Georges Stevens, deux jours avant l'accident fatal. Aux côtés de Rock Hudson et d'Elizabeth Taylor, il est un jeune Texan qui fait fortune dans le pétrole. À la fin du film, on le voit vieillir, homme d'affaires ayant atteint la quarantaine : ce que James Dean ne deviendra jamais.

James Dean aurait maintenant plus de 50 ans : ce qu'il était réellement s'est effacé avec le temps. Depuis quelques années déjà, note le biographe John Howlett, ses jeunes admirateurs ne savent plus très bien qui il était : chanteur de folk, coureur automobile — sa passion — ou superstar, mais son image — celle du héros romantique fauché en pleine jeunesse — demeure.

C'est dans le cinéma américain qu'il faut surtout chercher ses descendants : Montgomery Clift, qui devait le remplacer dans *Marqués par la haine* de Robert Wise, Jack Nicholson et surtout Dennis Hopper qui avait joué un petit rôle dans *La fureur de vivre*.

Un très grand cinéaste s'intéressera également beaucoup à James Dean : Robert Altman. C'est lui qui produira *The James Dean Story*, très vite après sa mort. Mais surtout il réalisera en 1982 *Come Back to the Five and Dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean* : 20 ans après la disparition de l'acteur, dans une petite bourgade du Texas, non loin de là où fut tourné *Géant*, cinq femmes se retrouvent pour célébrer du culte de leur héros. Elles ne se sont jamais remises du passage de l'idole et leur vie a dérivé dans le rêve.

Rosas: Un tracé de véhémence

MATHIEU ALBERT

Rosas. Chorégraphe: Anne Teresa de Keersmaecker. Au studio-théâtre Alfred Laliberté de l'UQAM vendredi et samedi dernier.

La révélation du FIND ne s'appelle ni Pina Bausch, ni Trisha Brown, ni Muteki Sha. Elle se nomme plutôt Anne Teresa de Keersmaecker, une jeune chorégraphe belge (flamande), qui présentait sur la scène du studio Alfred Laliberté de l'UQAM, *Rosas danst Rosas*, une oeuvre qui se classe sans réserve parmi les chefs-d'oeuvre de la nouvelle danse. Une pièce qu'elle a réalisée en 83, alors qu'elle n'avait que 22 ans.

Exécutée par quatre danseuses, *Rosas danst Rosas* est construite toute entière sur les motifs d'une structure arithmétique. Une structure qui procède par addition, soustraction et accumulation de gestes. Scandée par des rythmes répétitifs, la trajectoire se développe quant à elle selon un réseau de formes géométriques où dominent la ligne droite et la diagonale.

Un spectacle froid ? Voilà son génie, elle a su en faire un tracé de véhémence, dont l'expressivité rejoint celle de la danse-théâtre, la névrose en moins.

Elaborée à l'image d'un long crescendo, la chorégraphie creuse l'intensité dramatique par



la seule répétition de ses séquences gestuelles. Déroulées à l'unisson par les quatre danseuses, chacun des enchaînements (il y en a cinq principaux), est multiplié à l'infini. Le procédé n'est pas nouveau, il découle en droite ligne du système préconisé par Steve Reich. Et comme chez le musicien, la trajectoire de Keersmaecker se métamorphose progressivement par les nuances qu'elle introduit au fil de l'oeuvre.

Mais la structure n'est pas tout. L'oeuvre passionne tout autant par la subtilité avec laquelle la chorégraphe a glissé un drame en filigrane. Un drame dont on perçoit constamment la tension, sans

qu'il n'ait jamais besoin de s'exprimer. De simples gestes suffisent à en révéler l'intensité : une démarche accablée, un sourire maladroit, une danseuse qui se passe la main au visage.

Petites et costaudes, sévèrement vêtues, les danseuses s'alignent en scène à la file indienne, têtes tournées vers le bas. En silence elles s'allongent au sol, esquissent quelques gestes, s'interrompent, puis recommencent. Enfin elles se lèvent, disposent des chaises selon un ordre rigoureux. Le bal s'amorce.

La gestuelle est partout chargée de douleur. Les danseuses se

livrent à la chorégraphie comme des baignards vont à la marche. La fulgurance du tracé est sans cesse contredite par l'apreté de l'atmosphère, un climat gris comme le désespoir.

Chez Keersmaecker l'intensité passe toute entière par le geste sans nul besoin d'un recours à la théâtralité. Un vocabulaire limpide, sobre, incisif, qu'elle manipule du haut de ses 24 ans avec l'assurance d'un chorégraphe parvenu à la maturité.

Un spectacle extraordinaire : les deux heures de *Rosas* ne suffisaient pas, on y aurait passé toute la nuit.

Un Perreault trop long et un Second Stride Dance Company qui manquait d'élévation

SUZANNE ASSELIN

Stella de Jean-Pierre Perreault et la *Second Stride Dance Company* d'Angleterre.

Programme: La Fondation Jean-Pierre Perreault pièce: *Stella* chorégraphie de J.P. Perreault au Théâtre Maisonneuve les 27 et 28 septembre. *Second Stride Dance Company* *Further and Further into the Night* (1984) de Ian Spink le 27 septembre à l'UQAM et *Silent Partners* (1984) et *The School for Lovers Danced* de Siobhan Davies le 28 septembre à l'UQAM.

Imaginez la scène du Théâtre Maisonneuve, flanquée des deux côtés de trois triangles à 90 degrés, comme les trois pyramides d'Égypte en perspective. En toile de fond, deux énormes panneaux rectangulaires gris moirés penchés à angles différents, me rappellent la texture des *Pierres du moulin* du peintre canadien Jean McEwen. Ce grand décor imaginé par le chorégraphe canadien Jean-Pierre Perreault sert de prétexte à *Stella*, une pièce monumentale d'environ 70 minutes spécialement créée pour le FIND.

À première vue, *Stella* est ni plus ni moins le prolongement de *Joe*, une oeuvre qui a mar-

Company a été, dans l'ensemble, l'une des plus que la scène de la danse au Canada l'an dernier. En ce sens, cette pièce ne renouvelle pas la démarche amorcée par Perreault. Comme dans *Joe*, le chorégraphe utilise 24 danseuses (19 hommes et 6 femmes dans *Joe*), qui se perdent dans la grisaille de leurs vêtements (ici des bérêts qui remplacent les vieux chapeaux mous, des impers courts camouflant des robes noires, des souliers ordinaires qui font un pied de nez aux bottines de *Joe*). Les mouvements d'ensemble sculptent bien l'espace et là aussi, des marginales essayent de s'extirper du camouflage de la majorité silencieuse. Perreault joue encore du rythme avec des micros camouflés partout. Les bruissements de voix des femmes font un bon contrepoint au rythme de fond des pieds, qui se posent à plat ou sur la pointe.

Le chorégraphe fait un focus évident sur les jambes des femmes, souvent tournées vers l'intérieur, un symbole historique du lien social et du rapprochement. *Stella* est sans contredit une réussite sur le plan de la démarche esthétique, mais la pièce souffre de longueurs indues annihiliant ainsi sa force de frappe. En leur faisant gravir, en rangs serrés, ces montagnes de bois Perreault joue avec le risque. Mais lequel?

Dans un autre ordre d'idées, la performance du groupe anglais *Second Stride Dance*

décevante de ce festival. La sensibilité, la subtilité et la technique sûre des quelque dix danseuses n'ont pas suffi à sauver les trois chorégraphies présentées en deux programmes. *Further and Further into the Night* de Ian Spink est un collage du film «Notorious» de Hitchcock, paraît-il. Je n'ai pas vu ce film et ce n'est finalement pas important puisque l'oeuvre, qui promet plus de profondeur entre les personnages, vole du début à la fin très à ras de sol. Plusieurs y voient sans doute une très pâle imitation de la danse-théâtre signée Pina Bausch.

La même chose avec *Silent Partners* de Siobhan Davies, qui se déroule dans un silence presque total. Comme dans *Further*, les personnages sont exposés en superficie. L'ensemble manque de rythme et de dynamisme et les supposés rapports entre les êtres s'effacent aussitôt comme une poudre magique. Pour ceux et celles qui auraient vu l'opéra de Mozart *Così fan tutte*, le traitement «dramatique» dans *The School for Lovers Danced* de Davies est un peu plus intéressant. L'humour fait surface avec bonheur dans ce monde de jeux compliqués, qui oscillent entre l'amour et la tromperie. *Second Stride* est une compagnie sans doute importante dans le développement de la nouvelle danse en Angleterre, mais les oeuvres présentées à Montréal ne sont certes pas une révélation pour le public d'ici.

Les deux
Wilhelmenia
Fernandez

JEAN-PHILIPPE BEAUDIN

Wilhelmenia Fernandez, soprano, accompagnée au piano par George Darden. Programme: Lieder de Schumann, Schubert, Richard Strauss et Korngold; mélodies de Canteloube et de Montsalvatge; negro-spirituals. À la salle Wilfrid-Pelletier, le vendredi 27 septembre.

Il y a visiblement deux Wilhelmenia Fernandez. La première sort tout droit du film



Diva une soprano célèbre dont l'art semble exercer un étrange pouvoir de fascination. La seconde, beaucoup moins connue, se révèle au concert : une cantatrice dont la voix est inégale, mais non dépourvue de charmes.

Le silence écrasant des quelques secondes qui ont précédé le début du concert rappelait l'atmosphère tendue du film; pourtant, quand le pianiste attaqua les premières mesures de *Widmung* (Dédicace) de Robert Schumann et que le chant s'éleva, la magie du cinéma n'opérait plus.

Pour peu que l'on soit réaliste, on est forcé de constater que la voix chaude et pleine de Wilhelmenia Fernandez, dans le registre grave, s'amenuise considérablement quand elle aborde l'angu. En outre, la musicienne interprète un répertoire (lieder romantiques, mélodies françaises et espagnoles) dont elle n'a pas encore maîtrisé toutes les subtilités.

Mme Fernandez semble beaucoup plus à l'aise dans les negro-spirituals qu'elle rend d'ailleurs avec naturel et élégance. Ici, rien de forcé ou de laborieux; l'interprétation a tout ce qu'il y a de plus convaincant.

Faut-il s'effrayer de ce que Wilhelmenia Fernandez n'ait pas, sur scène, tout le charisme que lui prête son rôle au cinéma? L'on doit plutôt se réjouir de ce que l'héroïne de *Diva* a convaincu des millions de cinéphiles que le chant et l'opéra pouvaient être une aventure des plus passionnantes.

La deuxième Folia: Beaucoup de musique, un peu d'humour

CAROL BERGERON

En renouvelant l'expérience de *La folia* le réseau FM de Radio-Canada s'offrait, pour la deuxième année consécutive, 24 heures de radiophonie musicale en liberté. Une journée de réflexion à haute voix et de «folie» salutaire qui devait laisser passer un peu d'air frais dans la grille horaire quotidienne.

L'an passé, en mettant l'accent sur la «radio en direct», *La folia* avait permis d'entendre plus de 500 musiciens en solistes, petites, moyennes et grandes formations instrumentales. Cet événement sans précédent fut couronné de succès : on avait gagné le pari de faire de la radio vivante et musicale sans tourne-disque ni magnéphone.

Cette année, les artisans de *La folia* s'étaient mis d'accord pour qu'elle soit l'occasion de réfléchir sur la manière de présenter le contenu des émissions radiopho-

niques. C'est ainsi que ces 24 heures se retrouvaient dans les eaux bouillonnantes de l'humour. Mais l'humour, c'est comme la culture : rares sont ceux qui peuvent se vanter d'en avoir à revendre. Ayant suivi d'assez près l'itinéraire de *La folia 85*, je ne peux pas conclure que le bilan soit aussi positif que celui de l'an passé. En voulant s'occuper de la forme du contenu on en a souvent oublié la substance.

Ainsi mal réalisée sur le plan technique, l'émission *Musiques de nuit*, en voulant recréer l'atmosphère d'un café-concert du début du siècle nous a fait tomber dans l'amateurisme bon enfant des radios de CEGEP. Pas d'humour, on se demande pourquoi, à *Musique en fête* où un sujet aussi riche que la relation de la danse avec la musique fut, en dépit de quelques éléments fort intéressants, plutôt faiblement traité.

Sous prétexte de faire de l'humour, l'événe-

ment nous a curieusement montré certains points faibles du réseau FM de Radio-Canada. Ainsi on a pu se demander, à l'émission *Au gré de la fantaisie*, si certains des animateurs présents (ces belles voix radiophoniques) ne s'étaient pas un peu fourvoyés dans les trop sombres forêts de la musique dite «classique». En mettant sur un même pied musique classique et musique pop, on a moins fait preuve d'éclectisme que d'un manque de discernement.

De Moncton, nous vint une petite *Folie de chant* heureusement courte car ennuyeuse ; de Chicoutimi, une demi-heure de musique de la renaissance, sans aucun humour ; de Québec un petit chef-d'oeuvre intitulé simplement *La musique et l'humour* ; d'Ottawa enfin, une petite enquête dans les rues de cette ville qui a montré d'une manière aussi navrante qu'amusante le degré zéro de la culture musicale de Monsieur et de Madame Tout-le-Monde.

Au Grand concert de 20 heures on avait imaginé un grand carnaval d'animaux. Une riche idée qui permettait d'en-

tendre non seulement l'oeuvre très connue de Camille Saint-Saëns avec le superbe texte du poète André Vigneau mais encore la création d'une oeuvre intitulée *Bestiaire musical* pour récitant et piano. Sur un texte poétique et teinté d'humour d'André Vigneau, le compositeur Antoine Padilla, en pratiquant l'ellipse et la citation, n'a malheureusement rien su faire d'intéressant.

De la musique avant

toute chose, c'est ce que nous rappelait la dernière heure de *La folia 85* en offrant aux auditeurs *L'ode à Sainte-Cécile* de Henry Purcell. Mais la radio a ses exigences et l'art de présenter la musique n'y est

sûrement pas des plus faciles. Aussi une remise en cause comme celle de vendredi dernier vaut cent fois plus qu'une bonne émission radiophonique qui ne prend jamais le risque d'être meilleure.

Poumon qui respire
Cigarette qui expire



Soyez absolument moderne.

Société de musique contemporaine du Québec 20^e saison 1985-1986
Serge Garant, directeur artistique

10 octobre 1985
Robert Aitken, flûte
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant
JOHN CAGE — BRUCE MATHER — SERGE ARCURI

31 octobre 1985
L'Ensemble Lantano, direction Odaline de la Martinez
ANTHONY PAYNE — SERGE GARANT — JONATHAN HARVEY
ODALINE DE LA MARTINEZ — BRIAN FERNEYHOUGH
ROBERTO GERHARD

21 novembre 1985
Roger Heaton, clarinette
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant
CHRISTOPHER FOX — DENIS SMALLEY — HORATIO RADULESCU
HANS WERNER-HENZE — CALIN IOACHIMESCU

5 décembre 1985
Jacques Collin, Marcelle Deschênes, Alain Thibault, manipulations électroniques
L'Ensemble de la SMCQ, direction Walter Boudreau
(S)pace, concert-spectacle multi-média
JACQUES COLLIN / ALAIN THIBAUT
RENÉE BOURASSA / MARCELLE DESCHÊNES
ALAIN FOURNIER / MICHEL GONNEVILLE

13 février 1986
À l'occasion du premier anniversaire de la mort de Micheline Coulombe-St-Marcoux
Le Quatuor Morency
Robert M. Leroux, percussion
Le Quintette à vent du Québec
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant
MICHELLE COULOMBE-ST-MARCOUX

13 mars 1986
Joseph Petric, accordéon - Pierre Béluse, percussion
Serge Desgagnés, percussion
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant
MAURICIO KAGEL — TOMAS DUSATKO — BRIAN CHERNEY
FRANZ VUURSTEEN — ALCIDES LANZA — GUY PERRON
DENYS BOULIANE

10 avril 1986
Autour du thème «mythe-nature-musique»
Lise Daoust, flûte — Louis-Philippe Pelletier, piano
L'Ensemble de la SMCQ, direction Serge Garant
OLIVIER MESSIAEN — GEORGE CRUMB
FRANÇOIS-BERNARD MACHE

Tous les concerts ont lieu le JEUDI à 20 heures
à la Salle Pollack 555, rue Sherbrooke ouest, Montréal
sauf le concert du 5 décembre qui aura lieu
au Spectrum 318, rue Ste Catherine ouest, Montréal

Billets : réguliers \$5 / étudiants & âge d'or \$4
Abonnement 7 concerts : réguliers \$40 / étudiants & âge d'or \$20
Renseignements & réservations : 526-5117 (lundi au vendredi, 10 h à 16 h)



Marie-Danielle Parent (Norina) Pierre Charbonneau (Don Pasquale). En pleine scène de ménage dans l'opéra-bouffe de Donizetti, Don Pasquale, que présente en ce moment, l'Opéra de Montréal. L'oeuvre est encore à l'affiche les 2, 5 et 8 octobre. Cette dernière étant réservée aux non-abonnés. Il reste encore de bons fauteuils.

CHARLOTTE RAMPLING 14 ans
MICHEL SERRAULT
on ne MEURT que DEUX FOIS
PARISIEN 1: 25-3:30-5:35
7:40-9:45
LAVAL: 7:10-9:15

5^e semaine de succès!
Le PARISIEN 2 480 ST CATHERINE 318-3856 MCGILL
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776

PREMIERE MONDIALE 14 ans
le Pouvoir du Mal
Sem 7:00-9:00
35 MONTREAL 842-6063
CENTRE LAVAL 688-7776

ISABELLE ADJANI 18 ans
CHRISTOPHE LAMBERT
SUBWAY
IL Y A DES METROS QU'IL NE FAUT PAS RATER
35 MONTREAL 842-6063
CENTRE LAVAL 688-7776

PARISIEN 1 480 ST CATHERINE 318-3856 MCGILL
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
PARISIEN 1:00-3:00-5:05-7:10-9:15
LAVAL 7:15-9:15

l'été prochain
NADINE TRINTIGNANT
MARIE TRINTIGNANT
MUSIQUE PHILIPPE SARRIE
Le PARISIEN 4 480 ST CATHERINE 318-3856 MCGILL
1:30-3:40-5:45
7:50-9:55

COLONEL REDL 14 ans
Un film de ISTVÁN SZABÓ
CAPITOL 480 ST CATHERINE 318-3856 MCGILL
V.O. SOUS TITRES FRANÇAIS
1:30-4:00-6:30-9:05

Péril 14 ans
DÉLA
DEMEURE
UN FILM DE MICHEL DEVILLE
CHRISTOPHE MALAVOY
NICOLE GARCIA
ÉLYSÉE 1 35 MONTREAL 842-6063
ÉLYSÉE 7:15-9:15

RADIO-TELE

PIANOTAGE

BRUNO BOUTOT

■ Lundi 30 septembre

TVO 21h : Kodo : Heartbeat Drummer of Japan; dans la petite île de Sado, à 200 milles au nord de Tokyo, vit depuis les années 1970 une étrange communauté de 25 personnes, appelée Kodo, dont la vie et la philosophie sont basées sur des rythmes de tambour; ce documentaire les montre dans leurs rituels quotidiens et lors d'un concert au Théâtre National de Tokyo.

■ Mardi le 1er octobre

PBS (33) 21h : War : A Commentary by Gwynne Dyer; ceux qui ont manqué l'année dernière la diffusion de cette série de huit émissions à CBC vont pouvoir se rattraper; le journaliste Gwynne Dyer a parcouru dix pays pour retracer deux siècles d'histoire des guerres, depuis Napoléon jusqu'au conflit des Malouines; une production de l'ONF.

■ Mercredi 2 octobre

PBS (33) : Say Amen, Somebody; un documentaire sur les créateurs de la musique gospel moderne, unanimement acclamé par la critique lors de sa sortie dans quelques rares salles aux États-Unis; Thomas Dorsey (83 ans) y rappelle que la combinaison de thèmes sacrés et de rythmes de jazz et de blues n'était guère bienvenue dans les églises au cours des années 1920; Willie Mae Ford Smith (« Mama Smit ») raconte et chante, ainsi que les Barrett Sisters, les O'Neal Twins et Zella Jackson Price.

■ Jeudi 3 octobre

TVFQ 21h : L'histoire commence à vingt heures; pour la majorité des gens, la télévision est la source unique d'information; l'historien Marc Ferro décrypte dans cette émission un thème d'actualité (ici, la question arménienne) à travers les journaux télévisés, pour en faire ressortir le message.

■ Vendredi 4 octobre

CBS 20h : The Twilight Zone; la semaine dernière, la première de cette nouvelle série a été agréablement rafraîchissante; c'est manifestement réalisé avec peu de moyens, mais l'originalité des scénarios et la performance des acteurs y prennent d'autant plus de relief; à surveiller.

TVFQ 21h : Vendredi : « Ulysse appelle Maldita »; un reportage sur un phénomène surprenant: le détournement d'un instrument télématique par le public; la compagnie française de téléphone (PTT) a commencé à offrir aux usagers des « Minitels », terminaux d'ordinateurs destinés à remplacer les annuaires, et qui offrent aussi quelques services, dont la possibilité de correspondre anonymement; le réseau de transmission a été immédiatement submergé, beaucoup de gens s'en servant pour d'étranges « courriers du cœur », et même un peu plus.

TVO 21h : Television : « Vision of Power »; première d'une série de 13 émissions qui examine dans le monde entier l'influence de la télévision: les images, les directeurs de programmes, les vedettes, la politique et le public; une production de Granada Television, qui a été louangée par la critique lors de sa diffusion en Grande-Bretagne.

■ Samedi 5 octobre

Radio-Canada 19h : Samedi de rire; première d'une nouvelle émission d'humour, en français, avec de l'argent et de grands professionnels; ce n'est pas une garantie de réussite, mais c'est un tel événement dans notre petit univers que ça ne peut se manquer sous aucun prétexte.

■ Dimanche 6 octobre

Radio-Canada 16h30 : Le prix du spectacle; c'est une reprise, mais il fallait vraiment être au courant, l'année dernière, pour tomber sur cette excellente série de reportages sur l'industrie culturelle au Québec, réalisée par Max Capocaputo; cette première émission est consacrée au théâtre; R-C n'en faisant toujours pas la publicité, il faut compter sur le bouche à oreille pour alerter les amateurs ou professionnels des métiers du spectacle.

NBC 20h : Amazing Stories; la grande demi-heure hebdomadaire de Steven Spielberg à la télévision; NBC lui a fait signer un contrat de deux ans et les autres réseaux le craignent; le directeur de la programmation de CBS a déclaré qu'il « laisserait traîner un quart d'heure de plus » les parties de football pour que *60 Minutes* soit « accidentellement » retardée d'autant et que les téléspectateurs manquent la première moitié d'*Amazing Stories*; c'est de la grande guerre des ondes et ça pousse d'autant plus à surveiller sa montre ou à programmer son magnétoscope.

★★★
RECTIFICATIF

J'ai indiqué dans cette chronique que l'émission d'enquêtes de CBS *West 57th* était hebdomadaire, en fait, elle l'a été pendant son « galop d'essai » de la rentrée, et le sera à son retour au début de 1986, mais elle ne sera pas diffusée entretemps.

A R.-Q., les avantages de la sémantique

BRUNO BOUTOT

On aura beau dire, il y a des gens qui n'ont pas de chance les vendredis 13. Ainsi, ce vendredi 13 septembre dernier, Jacques Girard, p-d-g de Radio-Québec, a reçu un télégramme de l'Association des réalisateurs de R.-Q. et une copie a été communiquée au président du CRTC, André Bureau.

Dans ce télégramme, les réalisateurs se plaignent d'avoir été contraints « par une récente directive de la Direction, d'insérer (dans les émissions) des pauses de deux secondes utiles à la diffusion de messages publicitaires ». Et les réalisateurs poursuivent :

« La Société (R-Q) avait pourtant parlé de pauses naturelles devant le CRTC pour lui faire avaler son argumentation et justifier la diffusion de messages publicitaires. Les réalisateurs croient que les dirigeants de Radio-Québec ont trompé le CRTC et le public en général. Tous les artisans sont choqués par l'attitude de la Société qui, à peine sortie des audiences publiques, émet une directive qui oblige les réalisateurs à inventer des « pauses naturelles » à l'intérieur même des émissions ».

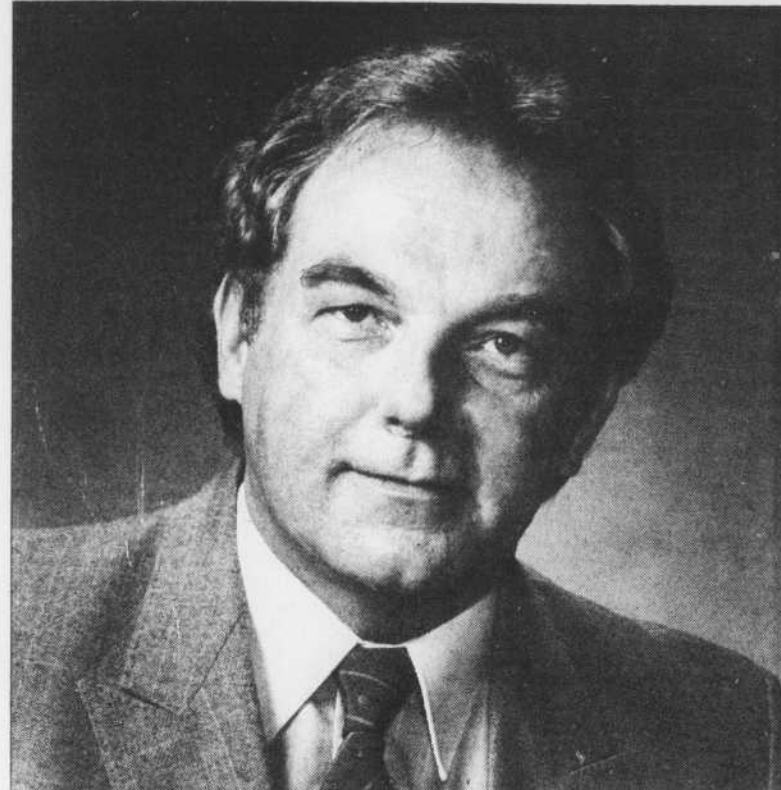
De quoi s'agit-il exactement ? Les téléspectateurs de Radio-Québec ont pu constater récemment qu'il y avait des messages publicitaires insérés entre la générique du début de certaines émissions et le commencement même de l'émission, également entre la fin même d'une émission et son générique final. Lynn Fournier, président de l'Association des réalisateurs de R.-Q. a confirmé au DEVOIR que le télégramme concernait bien ces « pauses naturelles ».

Pour Jacques Girard, rejoint vendredi dernier (27 septembre) au téléphone, ce télégramme fait beaucoup de bruit pour pas grand chose. Selon lui, d'ailleurs, ce n'est qu'une partie des réalisateurs qui ont ainsi réagi, d'autres ayant parfaitement compris et accepté le principe de l'insertion de ces pauses. Quand à l'accusation de « tromperie », Jacques Girard est aussi formel que tranquille : « Nous faisons très exactement ce que nous avons dit au CRTC : il n'y a de messages publicitaires qu'au début et à la fin des émissions ». Les génériques font-ils ou non partie intégrante d'une émission ? Ça, c'est une question d'interprétation. Mais nous respectons exactement l'engagement pris auprès du CRTC.

La décision du CRTC no 85-609, datée du 31 juillet 1985, dit : 1) Radio-Québec n'interrompt pas le déroulement de ses émissions par la présentation de messages publicitaires; et ces messages sont concentrés au début et à la fin des émissions; 2) Les messages publicitaires peuvent exceptionnellement être présentés pendant une émission lorsque celle-ci comporte une pause ou des pauses naturelles; toutefois, ils ne viennent en aucune circonstance interrompre le déroulement normal d'une émission; ».

Alors ? Les génériques forment-ils une « pause naturelle » ? Ou au contraire appartiennent-ils au « déroulement normal d'une émission » ? En tant que téléspectateur, j'aurais instinctivement tendance à pencher pour la deuxième interprétation, mais en tant que commentateur j'aurais aussi tendance à trouver que c'est une simple argutie sémantique qui ne mérite pas tant d'histoires.

Ce, d'autant que les réalisateurs de Radio-Québec renégocient depuis



Jacques Girard

plusieurs mois avec la direction leur convention collective, et qu'ils ne perdent pas une occasion d'ajouter des pressions. Ainsi, il y a quelques semaines, ils ont interrompu en fanfare (littéralement : avec un band dixieland) une rencontre entre la presse et les dirigeants de R-Q. Et le 13 septembre, à la même date que le télégramme précité, ils ont informé la direction qu'ils ne participeraient pas aux manifestations de *Post-Input '85* et de présentation d'*Input '86* à la suite de l'attitude méprisante

de la direction de Radio-Québec envers ses réalisateurs et de la politique de ventilation budgétaire qui n'attribue plus à la production-maison les moyens suffisants pour produire des émissions autres que majoritairement des « shows de chaise ». (sic).

Lynn Fournier assure cependant que l'intervention sur les pauses publicitaires n'a rien à voir avec une « tactique de harcèlement » et ajoute que, si les réalisateurs avaient été au courant plus tôt, ils se seraient op-

posés à la fabrication de ces pauses « naturelles » avant même la comparution de R-Q devant le CRTC. Cela fait partie du rôle dont ils se sentent investis de « conscience » de la télévision d'État.

Pour qu'un si petit dérapage sémantique fasse tant d'écarts, le moins qu'on puisse dire est que les relations réalisateurs-direction, à Radio-Québec, baignent dans un climat de méfiance. Il est vrai qu'en la matière, les réalisateurs peuvent s'appuyer sur un précédent : la saison dernière, la direction a frôlé le record du monde de l'extension sémantique en faisant entrer *Variétés Michel Jassin* dans la « mission culturelle » de Radio-Québec !

Le 3 septembre, j'écrivais dans cette page que, à défaut de changement de la grille de programmation, le vrai suspense de la saison 85-86 de Radio-Québec allait se jouer dans les dérapages provoqués par l'introduction de la publicité. Il est possible que l'affaire des pauses publicitaires insérées entre les émissions et leurs génériques ne soit qu'une minime affaire d'interprétation des mots. Mais s'il s'agit du début d'un grand dérapage, je me permets quelques suggestions.

Ainsi, pour un film policier, on pourrait considérer que le film ne commence qu'à la mort de la première victime (pause naturelle) et se termine à l'identification du coupable (autre pause). Pour un film sentimental, une pause au premier baiser, une autre à la consommation de l'acte de chair, une autre à la première dispute et une dernière dès que l'on sent venir le *happy end*. Enfin, pour pousser l'extension sémantique aux limites du supportable : vu qu'il n'y a pas de pause plus naturelle qu'une chaise, on pourrait remplacer tous les « shows de chaise » par des publicités. Ça aurait au moins le mérite de réconcilier tout le monde.

Les inconvénients d'un slogan

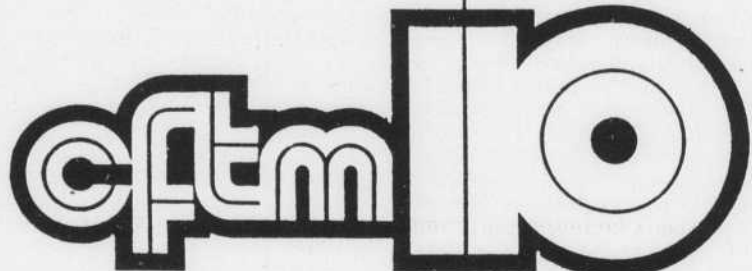
LIVRES

BRUNO BOUTOT

Mardi et mercredi dernier, Télé-Métropole a diffusé les quatre heures de la mini-série originale de V. L'événement avait été abondamment publicisé, chaque fois accompagné du slogan qu'a adopté le 10 pour cette saison : « à suivre... ». Seulement voilà : au cours de ces quatre heures, on voit arriver sur terre des extra-terrestres (les « Visiteurs »), on assiste aux premiers contacts apparemment aimables, puis au dévoilement des noirs desseins de ces horribles lézards et aux débuts de la « Résistance » terrifiante. L'histoire est bien faite, bien menée... mais n'a pas de véritable conclusion.

Originellement, c'était prévu ainsi par le réseau NBC pour voir si le public apprécierait, et s'il valait la peine de mettre la suite en chantier. Le public américain appréciait et eu droit à six heures de plus huit mois plus tard, puis à dix neuf épisodes supplémentaires.

Mais, jeudi dernier, surprise à Télé-Métropole : non seulement le public québécois a apprécié, mais il



CÂBLE 7

saît, lui, que la suite existe, et il a pris le slogan « à suivre » au pied de la lettre. Dans la seule journée de jeudi, T-M a reçu 200 appels de téléspectateurs passionnés mais frustrés réclamant la suite à corps et à cris. Branle-bas dans les couloirs de la direction ! Et encore plus d'agitation vendredi quand se sont manifestés 200 mécontents de plus ! Que faire ?

Télé-Métropole a réservé les six heures suivantes de V, mais n'en avait prévu la diffusion (et obtenu

les droits) que pour la fin du printemps 86.

Même si T-M arrivait à obtenir les droits pour diffusion immédiate, ça ne réglerait rien : les heures d'antenne sont occupées par le baseball et le hockey. Au moment de mettre sous presse, aucune décision n'a encore été prise, mais il semble bien que c'est la première fois que Télé-Métropole soit embarassée par un excès de succès ! Seule certitude : le slogan « à suivre... » sera désormais employé avec un peu plus de circonspection.

TELEVISION

12h00

2 11 PREMIÈRE ÉDITION
Nouvelles nationales, internationales, régionales et météo. Anim.: Gaëtan Lemoine. — Actualités régionales. Anim.: Yves Blouin.

12h10

3 12 LE MONDE
Anim.: Valerie Pringle, Keith Morrison et Bill Cameron. (1h. appr.)

12h15

4 13 DIVORCE COURT
Anim.: Nicole Simard, CHOC. (2h.15)

12h20

5 14 THE FINEST HOURS
Anim.: Dominique Lemieux. (1h.)

12h25

6 15 HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE BILQUE
(1h.) Reprise de samedi, 13h00 (SE) AKA GERA

12h30

7 16 FARIBOLES
Anim.: Winston McQuade. Résumé des événements significatifs de l'actualité artistique.

12h35

8 17 VIVRE À TROIS
Avec John Ritter, Joyce DeWitt et Suzanne Somers. — Hélène tente de régler un différend entre son mari et Gerry, son meilleur ami.

12h40

9 18 THE YOUNG AND THE RESTLESS
(1h.)

12h45

10 19 SEARCH FOR TOMORROW
Anim.: Jean Duceppe, Guy Provost et Marjolaine Hébert. — Les élections au conseil de la ville font beaucoup de remue-ménage. Les parents de Jeanne commencent à

12h50

11 20 MIDDAY NEWSLINE
Avec Lynn Desjardins. (SE) LA MEILLEURE FILLE DU MONDE
(FC) BITTER VICTORY

12h55

12 21 COMMUNITY NOTES
(1h.)

13h00

13 22 TERRE HUMAINE
Avec Jean Duceppe, Guy Provost et Marjolaine Hébert. — Les élections au conseil de la ville font beaucoup de remue-ménage. Les parents de Jeanne commencent à

13h05

14 23 ALL MY CHILDREN
(1h.)

13h10

15 24 DAYS OF OUR LIVES
(1h.)

13h15

16 25 LIFETIME
Anim.: Peter Fenik. — Interview avec le couple d'acteurs Louis Del Grande et Martha Gibson, problèmes matrimoniaux; portrait des champions canadiens Paul Martini et Barbara Underhill; troubles du sommeil avec le Dr John Tyson; pourquoi les enfants mentent-ils? avec le Dr David Factor. (1h.)

13h20

17 26 PAUSE MUSICALE
(2h.30)

13h25

18 27 THALASSA
(1h.)

13h30

19 28 AU JOUR LE JOUR
Anim.: Dominique Lajeunesse et Normand Harvey. — Magazine d'intérêt familial. (1h.)

13h35

20 29 AS THE WORLD TURNS
(1h.)

13h40

21 30 DALLAS
(1h.)

13h45

22 31 ANOTHER WORLD
(1h.)

13h50

23 32 ONE LIFE TO LIVE
(1h.)

13h55

24 33 THE RETURN OF THE SEACUUS 7
(1h.)

14h00

25 34 AUTO-MOTO
(FC) JEREMY

14h05

26 35 CINÉMA
LE PLUS DINGUE DES AGENTS SECRETS. (1h.30)

14h10

27 36 LA CROISIÈRE
(1h.)

14h15

28 37 KATHY'S KITCHEN
(1h.)

14h20

29 38 FOOTBALL
(1h.30)

14h25

30 39 NINJA FORCE
(1h.)

14h30

31 40 GUIDING LIGHT
(1h.)

14h35

32 41 CORONATION STREET
(1h.)

14h40

33 42 TOM & JERRY AND FRIENDS
(1h.)

14h45

34 43 GENERAL HOSPITAL
(1h.)

14h50

35 44 WHEEL OF FORTUNE
Anim.: Pat Sajak et Vanna White.

14h55

36 45 COUPS DE SOLEIL
(FC) BITTER VICTORY

15h00

37 46 L'ACADÉMIE DES NEUF
(1h.)

15h05

38 47 LE 13 VOUS INFORME
(1h.)

15h10

39 48 PASSE-PARTOUT
(1h.)

15h15

40 49 THE MACNEIL/LEHRER NEWSHOUR
(1h.)

15h20

41 50 NEWSWATCH UPDATE
(1h.)

15h25

42 51 LE TRAIN DE 5 HEURES
Anim.: Jacques Boulanger. — Émission de variétés. (1h.)

15h30

43 52 BENSON
Anim.: Pierre Marcotte. (1h.)

15h35

44 53 VIDEOS HITS
Anim.: Samantha Taylor.

15h40

45 54 JEPARDY
Anim.: Alex Trebek.

15h45

46 55 THREE'S COMPANY
(8) WKRP IN CINCINNATI
(8) AMERICA

15h50

47 56 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

15h55

48 57 DIFFERENT STROKES
(FC) HUNTED IN HOLLAND

16h00

49 58 PEOPLE'S COURT
Anim.: Judge Joseph Wagner.

16h05

50 59 THREE'S COMPANY
(8) HEADLINE CHASERS
(8) WINK MARTINDALE

16h10

51 60 BENSON
Anim.: Ted Knight et Nancy Dussault.

16h15

52 61 NORD-SUD
(1h.)

16h20

53 62 NEWS CENTER 22
(1h.)

16h25

54 63 THE JOURNAL
(1h.)

16h30

55 64 CE SOIR
Anim.: Gaston L'Heureux. Coanim.: Aline Desjardins. Invité de la semaine: Hugues Proulx. Pénitencier Ste-Catherine à Montréal. Lettres et sciences, 1940-1941.

16h35

56 65 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

16h40

57 66 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

16h45

58 67 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

16h50

59 68 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

16h55

60 69 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h00

61 70 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h05

62 71 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h10

63 72 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h15

64 73 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h20

65 74 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h25

66 75 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h30

67 76 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h35

68 77 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h40

69 78 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h45

70 79 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h50

71 80 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

17h55

72 81 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

18h00

73 82 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

18h05

74 83 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

18h10

75 84 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

18h15

76 85 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

18h20

77 86 THE PRICE IS RIGHT
Anim.: Bob Barker. (1h.)

SPORTS

Un but chanceux prive Patrick Roy d'un blanchissage bien mérité

Le Canadien dispose facilement des Nordiques 6-1

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Les recrues du Canadien, le gardien Patrick Roy en tête, ont tenu un bon exercice, hier après-midi, au Colisée de Québec, devant 15,143 spectateurs. Plus reposés que les Nordiques qui disputaient un sixième match en sept jours, les Montréalais ont facilement gagné 6-1.

Pendant que Roy brillait de tous ses feux pour mériter amplement la victoire, cinq autres recrues déjouaient les gardiens Malarchuk et Gosselin: Steve Rooney, Shayne Cor-

son, Dominic Campedelli, Sergio Momo et Serge Boisvert. Le «vétéran» Guy Carbonneau n'a pas perdu ses bonnes habitudes, il a marqué en désavantage numérique après avoir intercepté une passe de Réal Cloutier pour compléter le pointage des siens. Mike Eagles a empêché le jeune Roy de savourer un jeu blanc en le trompant à seulement quatre secondes de la fin du match... Un but chanceux.

«Nous avons pratiqué le même style que lors de nos deux matches contre les Oilers et l'autre contre Winnipeg, a commenté l'entraîneur

Jean Perron, très fier évidemment de ses jeunes espoirs. C'est bon signe en vue de la saison». Le premier vingt laissait présager un peu un tel scénario. Les visiteurs ont manqué de discipline à ce moment-là. Ils auraient pu le payer cher. Mais non seulement ont-ils résisté aux assauts des Nordiques, ils se sont même permis de marquer un but, le seul du premier engagement. Un premier tiers où le Canadien a dû se défendre à quatre (et même trois pendant 16 secondes) contre cinq pendant la moitié des 20 minutes.

Steve Rooney a marqué à 3:40 en complétant une magnifique pièce d'exécution de Stéphane Richer près des filets de Malarchuk. Les Montréalais ont travaillé d'arrache-pied en désavantage numérique mais il faut souligner que les hommes de Bergeron n'ont pas joué de chance.

David Shaw et J.-F. Sauvé, entre autres, ont frappé le poteau au cours d'attaques à cinq. Au second tiers, le Canadien a profité de largesses de Malarchuk pour augmenter leur priorité à 3-0 en l'espace de deux minutes en début de période.

Le gardien des Québécois a mal paru sur les tirs des recrues Shayne Corson et Dominic Campedelli. Sur le premier, le disque est passé au-dessus de sa mitaine et au second, la rondelle, tirée de la ligne bleue, l'a frappé avant de rouler derrière lui.

Trois buts sur 10 tirs contre Malarchuk. Une mauvaise sortie pour celui qui cherche encore un poste régulier au sein de l'équipe. Le jeu a tourné à la rudesse au cours de la première demie de cette deuxième période.

Pour la deuxième fois en deux jours, Jimmy Mann a corrigé un adversaire. Après Bob McGill samedi à Toronto, c'est Mike McPhee qui a été envoyé au plancher hier. Il a reçu quelques bons coups de la part du policier des Nordiques. Plus tard, Claude Julien donnait une vraie raclée à Sergio Momo. Les esprits se sont calmés par la suite.

Les Nordiques ont continué de



Photo CP Jimmy Mann (10), des Nordiques, et Mike McPhee, du Canadien, se sont livrés un violent combat durant la première période et ont écopé de punitions majeures.

Mais les Nordiques ont été incapables d'orchestrer la moindre attaque sérieuse. Un seul tir en cinq minutes vers Roy... La fatigue? En tout cas, ce fut là l'histoire de la rencontre.

Un seul tir en cinq minutes vers Roy... La fatigue? En tout cas, ce fut là l'histoire de la rencontre.

Un seul tir en cinq minutes vers Roy... La fatigue? En tout cas, ce fut là l'histoire de la rencontre.

Les Nordiques sont décimés par les blessures

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — À 12 jours du début de la saison régulière, la situation des blessés chez les Nordiques prend des proportions alarmantes. Le tiers des effectifs, soit 11 joueurs de l'équipe, est affecté par des blessures.

Deux d'entre eux ont cependant pu prendre part au match d'hier contre le Tricolore.

Bruce Bell et David Shaw souffrent tous deux d'une fracture du nez mais ils jouent en portant une visière. Le rendement d'un joueur s'en ressent néanmoins.

Voici la liste et la nature des blessures des joueurs ainsi que la période d'absence prévue:

Wilfrid Paiement, entorse d'un ligament au genou gauche, absence de 4 à 6 semaines;

Mario Marois, commotion cérébrale, absence de 10 jours;

Trevor Stenborg, entorse d'un ligament au genou gauche, absence d'une période indéfinie;

Randy Moller, claquage, 3 à 5 jours;

Normand Rochefort, entorse sévère à la cheville droite, une semaine;

Daniel Bouchard, contusion hanche gauche, une semaine;

Alain Lemieux, luxation à l'épaule gauche, retour d'un jour à l'autre à l'entraînement;

Dale Hunter, fracture du poignet, une à deux semaines;

Brent Ashton, contusion à la hanche droite, une à deux semaines.

Le nombre effarant de blessés est dû à plusieurs facteurs et le grand nombre de matches hors concours ne peut être négligé à cet égard.

Certains joueurs des Nordiques commencent à trouver épuisant le calendrier de ces matches.

Imaginez, onze parties en 16 jours, dont six en sept jours, et les voyages; c'est une grosse commande,

physiquement et mentalement.

«Nous n'avons même plus le temps de polir certains jeux, d'améliorer la technique; et il y a toujours le risque des blessures avant même que ne commence la saison régulière», a confié l'un d'eux.

En somme, les Nordiques ont disputé leur premier match hors concours quatre jours à peine après l'ouverture du camp d'entraînement, le 15 septembre. Depuis ce jour, c'est la grande tournée...

Samedi soir, lors du voyage de retour de Toronto, il en était question à bord de l'avion. «Moi, je n'ai rien à dire dans ce domaine. Ce n'est pas de mon ressort», a commenté l'entraîneur Michel Bergeron.

Au chapitre des blessés, ce n'est guère plus rose. Les joueurs tombent comme des mouches.

Le physiothérapeute Jacques Lavergne blaguait à ce propos samedi. «Il faudra peut-être demander aux joueurs de s'habiller dans la clinique et de laisser le vestiaire aux blessés».

Des propos qui reflètent bien une dure réalité pour l'entraîneur des Nordiques.

Échos: l'hebdomadaire Progrès-Dimanche de Chicoutimi a fait son petit sondage auprès de ses lecteurs sur la grève de Michel Goulet, un athlète de la région. La majorité appuie Goulet. Le président Marcel Aubut a confié au journal à propos du salaire d'environ \$300,000 versé à l'ailier gauche: «C'est très bien payé et je ne comprends pas Goulet d'en arriver là alors qu'il jouera son année d'option la saison prochaine... Au sujet de Goulet, il a été invité poliment par la direction des Nordiques à reprendre l'entraînement dès ce matin au Colisée... Une invitation non assortie de menaces de suspension ou de poursuites quelconque (pour le moment), selon Bernard Brisset, directeur des communications chez les Nordiques.

BASEBALL

Ligue Nationale

Samedi

Cincinnati 5, Houston 2
Chicago 11, Philadelphie 10
Montreal 2-2, St. Louis 0-4
New York 3, Pittsburgh 1
L. Angeles 3, S. Francisco 1
San Diego 6, Atlanta 5

Hier

Montreal 7, St. Louis 5
New York 9, Pittsburgh 7
Atlanta 3, San Diego 2
Cincinnati 5, Houston 0

Chicago 6, Philadelphie 2
L. Angeles 7, S. Francisco 2

Aujourd'hui

Cincinnati, McGaffigan
(3-3), à San Francisco, Hammaker (5-12), 16 h 05
Atlanta, Bedrosian (7-14), à Houston, Ryan (9-12), 20 h 40
San Diego, Dravecky (13-10), à Los Angeles, Valenzuela (17-10), 22 h 35

Ligue Américaine

Samedi

Boston 2, Detroit 0
Cleveland 7, Californie 5
New York 6, Baltimore 5
Minnesota 5, Kansas City 3

Toronto 6, Milwaukee 1

Seattle 3, Texas 2
Oakland 7, Chicago 4

Hier

Minnesota 6, Kansas City 3
Boston 8, Detroit 4
Californie 9, Cleveland 3
N. York 4-9, Baltimore 0-2
Toronto 13, Milwaukee 5
Chicago 3, Oakland 0
Texas 5, Seattle 2

Aujourd'hui

Baltimore, Flanagan (13-13), à New York, P. Niekro (15-12), 20 h
Oakland, John (4-10), au Texas, Russell (2-6), 20 h 35
Californie, Sutton (15-9), à Kansas City, Sabers- hagen (18-6), 20 h 35

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	98	58	628	—
NEW YORK	95	61	609	3
MONTREAL	81	74	523	16 1/2
CHICAGO	74	81	477	23 1/2
PHILADELPHIE	71	83	461	26
PITTSBURGH	53	100	346	43 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	92	63	594	—
CINCINNATI	86	68	558	5 1/2
SAN DIEGO	79	76	510	13
HOUSTON	78	77	503	14
ATLANTA	63	92	406	29
SAN FRANCISCO	59	96	381	33

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
TORONTO	98	57	632	—
NEW YORK	92	62	597	5 1/2
BALTIMORE	80	74	519	17 1/2
DETROIT	80	75	516	18
BOSTON	79	77	506	19 1/2
MILWAUKEE	67	88	432	31
CLEVELAND	57	100	363	42
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	87	68	561	—
KANSAS CITY	86	69	555	1
CHICAGO	81	74	523	6
OAKLAND	75	81	481	12 1/2
SEATTLE	73	83	468	14 1/2
MINNESOTA	73	83	468	14 1/2
TEXAS	59	96	381	28



Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

pb	cs	pp	cc	moy.
Brooks	579	154	94	12
Butera	113	24	11	3
Dawson	512	131	86	22
Fitzgerald	295	61	34	5
Francona	274	74	31	2
Frobel	132	25	11	1
Galaraga	48	11	3	2
Law	501	130	51	10
Mann	4	2	0	0
Newman	25	4	1	0
O'Berry	19	4	0	0
Raines	558	176	36	9
Shines	45	6	3	0
Thompson	137	31	10	0
Wallach	549	143	78	21
Washington	193	48	17	1
Webster	184	47	25	10
Winnham	304	74	20	3
Wohlford	117	22	14	1
Yost	3	0	0	0

Buts volés: Raines 65, Win-

ningham 20, Webster 13, Dawson 11, Wallach 9, Washington, Brooks, Law 6, Fitzgerald, Francona 5, Frobel 4, Newman 2, Galaraga, O'Berry 1.

Les lanceurs

g-p	ml	pb	rm	mpm
Burke	9-4	112-2	30	77
Dopson	0-2	13-0	16	41
Gullickson	14-11	175-1	67	34
Hesketh	10-5	155-1	43	113
Laskey	5-15	145-2	74	57
Lucas	5-2	64-0	23	32
O'Connor	0-2	20-1	11	9
Palmer	7-9	129-2	54	101
Reardon	2-8	79-2	29	64
Roberge	3-3	67-0	26	34
Schatzeder	2-5	93-1	40	55
Smith	17-5	215-1	71	119
St. Claire	5-3	67-1	29	22
Younis	3-3	64-0	19	47

Victoires préservées: Reardon, 37, Burke, 8, Roberge, Lucas 2.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Vendredi

Toronto 27, Winnipeg 24

Samedi

C-B. 33, Saskatchewan 9

Hier

Ottawa 23, Montréal 7

Hamilton 30, Calgary 13

LIGUE CANADIENNE

Section Est	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	12	6	6	0	237	240	12
OTTAWA	12	5	7	0	209	327	10
HAMILTON	12	5	7	0	257	263	10
TORONTO	11	4	7	0	253	297	8
Section Ouest	pj	g	p	n	pp	pc	pts
C-BRITANNIQUE	11	10	1	0	344	176	20
WINNIPEG	12	9	3	0	371	182	18
EDMONTON	11	7	4	0	290	277	14
SASKATCHEWAN	12	4	8	0	241	329	8
CALGARY	11	2	9	0	187	297	4

LE DEVOIR

- CAHIER SPÉCIAL SKI FORMAT TABLOÏD
- INSERTION DANS L'ÉDITION DU JEUDI 31 OCTOBRE
- COPIES SUPPLÉMENTAIRES DISTRIBUÉES GRATUITEMENT AU SALON DU SKI

- DATE DE TOMBÉE: 23 OCTOBRE
- RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS: (514) 844-3361

CAHIER SPÉCIAL SKI 31 OCTOBRE

SPORTS



Photo AP
Barry McGuigan (à droite) évite une attaque de l'aspirant Bernard Taylor. McGuigan a conservé son titre de champion mondial des poids plumes en forçant son adversaire à l'abandon.

Taylor abandonne à la 9e McGuigan reste champion

LONDRES (AFP) — L'Irlandais Barry McGuigan a conservé son titre de champion du monde de boxe des plumes, version WBA, samedi, au King's Hall de Belfast, en forçant à l'abandon son aspirant, l'Américain Bernard Taylor, à l'appel de la neuvième reprise.

Une victoire logique si l'on s'en tient aux dernières minutes du combat, lorsque McGuigan marchait continuellement sur son adversaire qui ne pouvait plus esquiver les séries des deux mains du champion du monde.

«Je crois que Taylor a été mon adversaire le plus difficile à négocier», a tout de même confié McGuigan.

Toutefois, McGuigan devait traverser une mauvaise passe, les quatre premières reprises, au cours desquelles la mobilité et les contres de son aspirant le malmenaient sérieusement.

«J'étais un peu démoralisé au début du combat à cause de son sens de l'esquive et du contre», a-t-il ajouté.

Tournant autour de l'Irlandais, Taylor lançait de redoutables directs et crochets de la gauche à la face de son adversaire qui, courageusement, avançait toujours sur l'Américain.

Ce scénario se poursuivait jusqu'au terme du cinquième round. Après quoi, la sixième reprise annonçait le début d'une totale métamorphose des deux hommes. Essoufflé

par sa débauche d'énergie, Taylor devenait plus statique, au contraire de McGuigan qui commençait son entreprise de démolition sous les cris de 7.000 Irlandais déchaînés retrouvant là la véritable image de leur idole.

«Je ne pense pas que je l'ai atteint avec la moitié des coups que j'ai lancés, a encore dit McGuigan. Mais soudain, je lui ai donné une droite qui l'a plié en deux. C'était le premier coup que je donnais avec efficacité et cela a été le bon. Après, ce n'était plus le même Taylor».

Maître du ring, McGuigan perforait sans relâche la garde de l'Américain qui bougeait encore... mais pour reculer.

Taylor subissait le match lors des sixième et septième reprises, avant que McGuigan décide vraiment d'en finir lors de la huitième reprise, en voyant l'impossibilité de Taylor de réagir. Saoulé de coups, directs, crochets et séries des deux mains au sortir des corps-à-corps dans lesquels Taylor espérait trouver son salut, l'Américain était au bord du KO, mais demeurait toujours debout.

Et c'est au moment où la cloche annonçant le début de la neuvième reprise allait résonner dans le King's Hall de Belfast que Taylor décidait d'abandonner, préférant visiblement cette sortie par la petite porte qu'un KO qui aurait été le premier de sa carrière.

Webster brille dans un gain de 7-5 sur les Cards

Carter ne pourra pas blâmer les Expos

MARCEL GAUDETTE

(PC) — Gary Carter doit être content : non seulement le «Kid» a claqué un circuit de deux points en 10e manche pour battre les Pirates de Pittsburgh 9-7, mais «Ses Expos, ses Amours» ont eu raison des Cardinals de St. Louis 7-5, hier après-midi, devant 20.577 amateurs de baseball, venus chercher leur tuque par un beau dimanche ensoleillé.

Les Cards, battus 11 fois en 18 matches par les Expos cette saison, se retrouvent avec trois matches d'avance sur les Mets et chacune des deux équipes a six matches à jouer.

«Qui Carter va-t-il blâmer cette fois, disait le lanceur Bryn Smith? Les Pirates, peut-être?».

Smith faisait son petit fanfaron, sachant que Pittsburgh avait pris les devants en 8e manche, mais Carter et compagnie ont redressé la situation de belle et dramatique façon.

Carter et les Mets n'auront qu'eux à blâmer s'ils ne remportent pas le championnat. Avec leur série de trois matches qui débute demain à St. Louis, l'occasion est belle pour qu'ils égalent les chances.

Advenant un tel redressement, les Mets termineront leur saison à New York contre les Expos qui ont des comptes à régler. Il pourrait même y avoir de la casse. Pendant ce temps,

Cards	5	Expos	7
Coleman cg	ab r h bi	Raines cg	ab r h bi
McGee cc	4 1 1 0	Law 2b	3 1 0 0
Herr 2b	4 1 1 2	Dawson cd	2 2 1 0
Cedeno 1b	4 0 0 0	Brooks ac	4 0 1 2
Lindam cd	3 0 0 0	Wallach 3b	3 1 1 2
VnSlyk fs	0 0 0 0	Galarig 1b	3 1 0 0
DeJesse fs	1 0 0 0	Webster cc	4 1 3 2
Ford cd	0 0 0 0	O'Berry r	0 0 0 0
Padlin 3b	4 1 1 0	Manning fs	1 0 0 0
O'Smith ac	4 2 2 2	Butera r	0 0 0 0
Nieto r	4 0 0 0	Schizdr l	1 0 0 0
Horton l	1 0 0 0	Lucas l	0 0 0 0
Campbell l	0 0 0 0	Wolff l	1 0 0 0
BHarpr fs	0 0 0 1	Burke l	0 0 0 0
Dayley l	0 0 0 0	O'Connor l	0 0 0 0
Lahti l	0 0 0 0	Shines fs	1 0 0 0
		Reardon l	0 0 0 0
Tatous	33 5 5 5	Tatous	30 7 8 6
StLouis	000	012	200
Montréal	010	102	30x

Point victorieux — Brooks (12).
E—Wallach, Schatzeder, Pendleton, Burke.
LSB—StLouis 3, Montréal 7. 2B—Law, Webster, Dawson, Pendleton. 3B—Brooks. C—Webster (11), O'Smith (4), Herr (8), Wallach (22). BV—O'Smith 2 (31), Raines (66), McGee (54), Cedeno (12). S—Schatzeder, Butera, RS—BHarper.

StLouis	ML	CS	P	EM	BB	RB
Horton	5:13	4	3	3	2	4
Campbell	2:3	1	1	1	0	1
Dayley P,4-3	2:3	1	2	2	1	0
Lahti	1:13	2	1	1	3	1
Schizdr	6	4	4	3	1	5
Lucas G,6-2	1	1	1	1	0	0
Burke	2:3	0	0	0	0	0
O'Connor	1:3	0	0	0	0	1
Reardon S,3B	1	0	0	0	0	0

Schatzeder a lancé à 1 frappeur à la 7e. ML—Burke. T—2.40. A—20.577.

les Cards compléteront leur saison régulière face aux Cubs de Chicago, les champions déçus.

Mitch Webster a été superbe défensivement et offensivement hier.

Il a réussi un merveilleux catch aux dépens de Tom Nieto en troisième manche, malgré un talon meurtri, et il a frappé un circuit, un double et un simple, malgré un poignet endolori, a précisé le gérant Buck Rodgers. Son circuit est l'un des plus longs que j'ai vus cette saison au stade, a-t-il ajouté. Je pense que la balle est allée choir dans la 10e rangée des estrades du champ gauche.

Le gérant des Expos a aussi souligné que «Webster est à confirmer de plus en plus sa présence au champ centre la saison prochaine».

Le circuit de Webster était son 11e de la saison. Il est survenu aux dépens du lanceur partant Rickey Horton. C'est toutefois Ken Dayley, 4-3, qui a écopé du revers. Bill Campbell et Jeff Lahti ont aussi été utilisés par Whitey Herzog. Campbell, venu remplacer Horton, après un retrait et Andre Dawson sur les sentiers avec un double, a servi une balle à circuit à Tim Wallach - son 22e - sur sa toute première offrande. Les Expos reprenaient les devants 4-3.

Campbell a cédé sa place à Daley à la septième manche avec les Cards de nouveau en avance 5-4. Il a commencé par retirer les frappeurs suppléants Sal Butera et Jim Wohlford, mais les Expos devaient envoyer six autres frappeurs à la plaque dans cette manche pour inscrire trois points et sceller l'issue du match 7-5.

Tim Raines a soutiré un but sur balles, a réussi son 66e larcin et a compté sur le simple de Vance Law et l'erreur du troisième but Terry Pendleton. C'était 5-5. Lahti a été amené dans le match. Il a servi un but sur balles intentionnel à Dawson, puis un triple de deux points à Hubie Brooks, qui inscrivaient ainsi son 12e point victorieux de la saison et ses 95e et 96e points produits.

Les Expos ont utilisé cinq lanceurs. Le partant Dan Schatzeder a donné des circuits à Ozzie Smith (solo) et à Tommy Herr (deux points). Gary Lucas, qui lui a succédé, a porté sa fiche à 6-2 (3-0 contre les Cards). Mais son rendement n'a pas impressionné pour autant Rodgers qui dit «c'est bon de faire lancer un gaucher contre les Cards. Je pense l'avoir utilisé au moins 10 fois en 18 matches contre St. Louis, mais beaucoup moins souvent contre les Cubs, surtout à Chicago».

Tim Burke, le troisième lanceur des Expos, a participé à son 74e match de la saison, égalant le record de Dan McGinn, pour une recrue. McGinn avait participé à 74 matches



Photo CP
Andrés Galarraga glisse et est sauf au marbre alors que le receveur Tom Nieto, des Cards, attend vainement la balle. Galarraga a marqué à la suite du triple de Mitch Webster.

en 1969.

Jack O'Connor est venu effectuer un retrait sur trois prises en huitième manche et Jeff Reardon a lancé une neuvième manche sans bavure pour son 38e gain préservé de la saison.

ÉCHOS: les lanceurs prévus pour la série de trois matches qui s'annonce demain entre les Expos et les Phillies de Philadelphie, au stade du Parc olympique, sont: Charles Hud-

son (7-13) vs Bryn Smith (17-5); Kevin Gross (14-12) vs David Palmer (7-9) et Shane Rawley (12-8) vs Bill Gullickson (14-11)... Les Cards termineront leur saison régulière à St. Louis, en livrant trois matches aux Mets et trois face aux Cubs. Demain soir, ce devrait être John Tudor (20-8) vs Ron Darling (16-5); mercredi, Joaquín Andujar (21-10) vs Dwight Gooden (23-4) et, jeudi, Danny Cox (17-9) pour les Cards.

Dawson serait échangé aux Cubs

Cook dément la rumeur

(PC) — La rumeur voulant que Andre Dawson soit troqué aux Cubs de Chicago en retour de Leon Durham, à la fin de la saison, a été catégoriquement démentie par le directeur-général Murray Cook qui y voit là «la plus irresponsable des rumeurs lancées par des journalistes».

Le principal intéressé dans cette histoire, Dawson — qui sera probablement proclamé joueur de la semaine dans la Nationale — a révélé: «Si je ne peux en venir à une entente avec les Expos, j'aimerais bien aller

jouer sur une surface naturelle dans un stade qui favorise les frappeurs de puissance et avec un club qui a encore d'excellentes chances d'être impliqué dans une course au championnat».

Quant à Buck Rodgers auquel nous demandions de commenter la rumeur, il a révélé: «Je ne commente jamais une rumeur». Alors, on lui a demandé ce qu'il pense de Durham, il s'est contenté de dire, avec du brillant dans les yeux: «C'est tout un joueur».

«Rien ne nous a réussi», s'exclame Joe Galat

Les Concorde encaissent un quatrième revers en 5 matches

OTTAWA (PC) — «J'aimais ce genre de football», a lancé avec enthousiasme l'instructeur-chef Joe Moss après avoir vu ses Rough Riders surprendre les Concorde de Montréal, Ottawa a en effet triomphé 23-7 pour se hisser au deuxième rang de la section Est de la Ligue canadienne de football.

L'assistance de 24.909 spectateurs en bras de chemise s'est avérée décevante — bien qu'il s'agisse de la plus imposante foule de l'année au Parc Landdowne — car la Chambre de Commerce d'Ottawa avait mené une campagne depuis trois semaines pour remplir ce stade d'une capacité de 33.300 sièges.

Mais Moss était satisfait de la tenue de ses Riders, qui ont ainsi mis fin à une série de quatre défaites consécutives. Les Concorde ont pour leur part encaissé un quatrième revers en cinq matches.

«Il s'agit probablement de la meilleure performance défensive de l'année de nos quatre joueurs de la ligne primaire, a ajouté Moss. Et nos demis défensifs ont également fait de l'excellent travail».

De l'autre côté du terrain, son vis-à-vis Joe Galat était beaucoup moins enthousiaste que son homologue et pour cause. «Rien ne nous a réussi au cours du match», a-t-il expliqué.

«Notre défensive a été solide. Mais tu ne peux pas leur donner le ballon à la ligne d'une ou deux verges, rater un premier essai au centre du terrain et espérer la victoire».

Galat faisait allusion à l'incapacité de l'attaque de gagner deux premiers essais et à l'interception réalisée par le secondaire Tom Towns à la ligne de deux des Concorde d'où Ottawa a marqué son premier touché.

Ottawa a maintenant une fiche de 5-7 pendant que les Concorde conservent le premier rang de la section Est avec un dossier de 6-6.

Les Rough Riders ont excellé en première demie alors qu'ils ont pris une priorité de 20-7. Le demi Tim McCray a dirigé l'attaque des siens en marquant deux touchés à la suite de revirements. Il a marqué ses majeurs sur des courses de deux et une verges.

Dean Dorsey, qui a inscrit les seuls points de la deuxième demie à l'aide d'un placement de 37 verges, a réussi un placement de 36 verges, un simple et deux transformations en première moitié de rencontre. Ken Clark a pendant ce temps réalisé deux simples de 54 et 52 verges.

Tous les points des Concorde ont été l'oeuvre de Roy Kurtz, auteur de deux placements et un simple sur une troisième tentative ratée de la ligne de 39 verges.

Devant les insuccès de l'attaque montréalaise, Galat a fait appel aux trois quarts de l'équipe — Turner Gill, Mark Stevens et Gerry Dattilo.

J.C. Watts a oeuvré durant toute la rencontre pour les Rough Riders.

Hamilton 30-Calgary 13

Dans l'autre match de la LCF, les Tiger-Cats de Hamilton ont marqué six points sans réplique contre le vent au troisième quart pour filer vers une victoire de 30-13 sur les Stampede de Calgary.

Les six points des Ti-Cats, tous l'oeuvre du botteur Bernie Ruoff, ont permis à Hamilton de se hisser à égalité avec les Rough Riders d'Ottawa au

deuxième rang de la Section Est de la LCF.

Le quart Ken Hobart a marqué le premier touché des Tiger-Cats sur une course de 11 verges au premier quart. Dave Graffi, sur une passe de quatre verges de Hobart au quatrième quart, a marqué l'autre majeur des vainqueurs.

Ruoff a complété le tableau avec cinq placements, deux transformations et un simple.

Emmanuel Tolbert a marqué l'unique touché des Stampede sur une passe de 50 verges de Rick Johnson. J.T. Hay a ajouté deux placements.

La défensive des Tiger-Cats s'est particulièrement illustrée en interceptant six passes.

EN BREF...

Victoire de Chris Evert-Lloyd

NOUVELLE-ORLÉANS (AP) — Chris Evert-Lloyd a facilement atteint la finale de l'Omniium de tennis Virginia Slims de la Nouvelle-Orléans en disposant de sa compatriote Lisa Bonder en sets consécutifs de 6-3 et 6-1, hier. Lloyd, première tête de série, fera face à Pam Shriver, numéro deux, en finale aujourd'hui. Shriver a défait la surprenante Anne White en deux sets de 6-3, 6-1, en soirée. White avait défait Zina Garrison et Peanut Louie, respectivement semées troisième et quatrième pour accéder à la demi-finale. Lloyd n'a connu aucune difficulté à vaincre Bonder. Avec un pointage de 3-3 au premier set, elle a pris la commande du match. «Lisa connaît toujours des bons débuts de matches lorsque nous nous affrontons, a-t-elle commenté. C'est une question de concentration. Si je suis vulnérable, c'est à ce moment-là».

Un précédent au Japon

UTSUNOMIYA, Japon (AP) — L'Américain Payne Stewart et les Japonais Kazushige Kono et Masahiro Kuramoto, les co-meneurs au terme de la troisième ronde de la Clasiqe de golf Gene Sarazen Jun (Japon), ont été déclarés vainqueurs après que des pluie diluviennes eurent forcé l'annulation de la quatrième et dernière ronde. Les trois joueurs affichent des combinés de 209, sept au-dessous de la normale, et ils ont chacun touché une part de \$26.360 (U.S.) de la bourse globale de \$227.000. Il s'agit de la première fois de l'histoire du circuit japonais de la PGA que trois joueurs partagent le titre.

Osaka en prolongtion

CHIRA, Japon (AP) — Tatsuko Osaka a remporté l'Omniium de golf féminin de Kosaïdo Asahi (Japon) en calant un birdie au premier trou éliminatoire. Osaka, qui avait entamé la troisième et dernière ronde à quatre coups de la Taïwanaise Tu Ai-yu, a réussi des birdies aux deux derniers trous pour rejoindre Tu en tête et provoquer la prolongation. Osaka a remporté la bourse principale de \$22.730 (U.S.) contre \$11.360 pour Tu qui domine le circuit japonais avec des gains de \$243.000 en 1985.

Comment Olympia est devenue

Surpris? Vous ne devriez pas.

Les gens d'affaire canadiens reconnaissent depuis longtemps la supériorité du design des machines à écrire électroniques Olympia.

Voilà pourquoi vous trouverez plus d'Olympia dans plus de bureaux que n'importe quelle autre machine.

Olympia, c'est plus que le nec plus ultra. Olympia est faite pour suivre l'évolution en matière de production de documents et d'efficacité dans un bureau.

Ainsi, le nouveau Supertype 240, ci-haut possède une interface d'ordinateur si on lui ajoute un accessoire très simple. De plus, sa banque de données et de mots est infinie et le Supertype 240 est offert avec un système de rangement facultatif. C'est le point central d'un lieu de travail qui peut projeter votre entreprise dans la prochaine décennie.

Et, comme toutes les machines électroniques Olympia, celle-ci a été pensée pour procurer aisance et confort à son opérateur.

Un détaillant Olympia peut vous montrer toute la gamme des machines électroniques, avec accessoires en option, qui peuvent répondre aux besoins de votre entreprise... allant de la machine la plus simple à la machine la plus sophistiquée au monde. Le même détaillant vous montrera également à quel point l'apprentissage des opérations est facile et rapide. Il vous dira que depuis 82 ans, Olympia construit ses

machines avec toute la précision de la technologie allemande. Résultat: un produit remarquablement fiable. Il vous parlera également de l'excellence du service Olympia, une référence dans le domaine de l'industrie.

Pour en savoir davantage sur la façon dont Olympia est devenue #1, postez simplement le bon ci-dessous.

Nous nous attendons à ce que nos compétiteurs soient les premiers à l'envoyer. Mais ils ne seront pas pour autant numéro 1 en matière de machines à écrire électroniques.

Je veux en savoir plus, #1.

NOM: _____
FONCTION: _____
COMPAGNIE: _____
ADRESSE: _____
TELEPHONE: _____

Postez à: Olympia Business Machines
58 Prince Andrew Place
Don Mills, Ontario M3C 3A2
ou composez sans frais: 1-800-361-0170

*Canadian Office Automation Research 1985 publié par Stanley L. Jacobs Research Inc.

OLYMPIA

le #1 des machines à écrire électroniques.